

Rapport de visite d'évaluation

EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME

**1620 ROUTE DES BORDS DE DRONNE
24310 BOURDEILLES**

30/09/2024 - 03/10/2024

CFER SANTE

24 RUE DE LA MOUNE 33310 LORMONT

**Statut : Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2001, liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr**

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	50
Cotation des chapitres par thématiques	56
Chapitre 1 - La personne	56
Chapitre 2 - Les professionnels	78
Chapitre 3 - L'ESSMS	87
Niveau global atteint par l'ESSMS	103
Observations de l'ESSMS	105
Annexes	109
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	109
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS	110
Evolutions apportées à l'appréciation générale	127

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	M. WALLET
FINESS juridique	240015644
Adresse de l'entité juridique	1620 ROUTE DES BORDS DE DRONNE 24310 BOURDEILLES
Date d'ouverture	31/12/2013
Date du CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)	28/12/2024
Statut juridique	Public
Organisme gestionnaire	EPAC les 2 Séquoias
Autres informations	

EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME

FINESS géographique	240002139
SIRET	20004092100013
Adresse du site évalué	1620 ROUTE DES BORDS DE DRONNE 24310 BOURDEILLES
Département / Région	Dordogne / Nouvelle-Aquitaine
Catégorie FINESS	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Activités	hébergement, soins
Modalités d'accueil	permanente
Nombre de places	96
Nombre d'ETP	75.04
GMP (Gir Moyen Pondéré)	813
PMP (Pathos Moyen Pondéré)	252

Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Etablissement
Public(s)	PA - Personne âgée

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés	
	5

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	CFER SANTE
Siret de l'organisation	44024917500033
Adresse complète	24 RUE DE LA MOUNE 33310 LORMONT
Statut	Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2001, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr
Nom du coordonnateur de la visite	Marie-Thérèse PAIN
Noms des évaluateurs	Marie-Thérèse PAIN Julie BIDAULT

Dates de transmission	
Pré-rapport	12/11/2024
Observations	26/11/2024
Rapport final	05/12/2024

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	4
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance. EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bientraitance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
		4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Critère 1.2.1	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier. EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service. EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.3	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches. EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance.	4
	EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance.	4
		4
Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement. EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4
		4

Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.</p>	4 4 4
	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.</p> <p>EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.</p>	4 4 4
Critère 1.2.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Distribution d'un livret d'accueil présentant les droits du résident</p> <p>Procédure d'accueil avec présentation de la structure dans sa globalité</p> <p>Livret d'accueil mis à disposition</p> <p>Ensemble des documents sur les droits et charte</p> <p>Livret d'accueil mis à disposition avec l'ensemble des documents qui sont exposés lors de l'arrivée.</p> <p>Le livret d'accueil (LA) et le projet d'établissement 2026-2021 Chapitre VII, p. 135 et s.</p> <p>Livret d'accueil remis à l'entrée</p> <p>Professionnelle attachée au respect des droits et de leur maintien</p> <p>Recueil de données initiales présent dans le dossier de soins</p>	
Critère 1.2.7	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Mise à disposition des textes de lois sur le support ageval</p> <p>Sensibilisation aux règles de vie lors des réunions de service (comptes-rendus disponibles)</p> <p>Plan de formation et sensibilisation régulière</p> <p>l'établissement met à disposition un livret d'accueil du professionnel qui retrace l'ensemble des droits (dont ceux des résidents)</p> <p>Réunions régulières pour informer et/ou rappeler les différents dispositifs</p> <p>Entretien de formation lors des entretiens annuels et/ou lors de recensement de besoins spécifiques</p> <p>Compte-rendu (CR) des réunions "consignes générales" qui ont lieu tous les lundis.</p> <p>Plan de formation</p> <p>Démarche personnelle de formation</p>	4 4
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p>	4
	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p>	4

	EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.	4
Critère 1.3.1	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Comptes-rendus (CR) des réunions du CVS 2023, 2024. Par exemple, le CR du 9 mars 2023 p8 partie consacrée à l'évaluation institutionnelle et organisationnelle de l'EPAC qui fait l'objet d'une discussion ouverte à tous les participants du CVS. Entretiens avec les membres du CVS. Affichages et classeur des CR du CVS.	
	Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Règlement de fonctionnement Projet d'établissement CVS présent au sein de l'établissement Compte rendu à disposition sur logiciel ageval échanges entre professionnels Compte rendu des commissions de repas, commission animation Compte rendu du CVS (non affiché) mis à disposition dans un classeur à l'entrée de la salle à manger de l'étage, envoyé en support dématérialisé aux familles et à disposition des professionnels sur le logiciel ageval. CR des réunions des CVS relais et des CVS trimestriels. Echanges réguliers avec le résident afin d'optimiser son accompagnement et le respect de ses droits. Liberté d'aller et venir tracée dans le dossier de soins de Mr.	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.	4
	EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.	4
	EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.	4
Critère 1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.	4
	EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie.	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4

Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée. 4
	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>
Critère 1.5.1	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Comptes-rendus (CR) des réunions du CVS 2023, 2024.</p> <p>Entretiens avec les membres du CVS et notamment avec la présidente qui informe oralement très régulièrement les usagers.</p> <p>Tenus de réunions de CVS relais qui associent tous les résidents pour préparer les prochaines réunions du CVS.</p> <p>Affichage des membres du CVS et des dates des prochaines réunions.</p> <p>Mails envoyés aux familles en particulier.</p> <p>Classeur placé à côté de l'"Arbre de vie" avant d'arriver au restaurant des résidents de l'EHPAD qui contient les derniers CR du CVS librement consultable par tous.</p>
	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>
Critère 1.5.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Comptes-rendus (CR) des réunions du CVS 2023, 2024 qui reprennent les questions diverses posées par les résidents.</p> <p>Entretiens avec les membres du CVS et notamment avec la présidente qui informe oralement très régulièrement les usagers.</p> <p>Tenus de réunions de CVS relais qui associent tous les résidents pour préparer les prochaines réunions du CVS.</p> <p>Affichage des membres du CVS et des dates des prochaines réunions.</p> <p>Mails envoyés aux familles en particulier.</p> <p>Classeur placé à côté de l'"Arbre de vie" avant d'arriver au restaurant des résidents de l'EHPAD qui contient les derniers CR du CVS librement consultable par tous.</p>
	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p>

Critère 1.5.3	<p>Présentation des instances par le biais du livret d'accueil et échanges avec les résidents sur les 1 jours de réunion.</p> <p>Discussion de restitution des informations les jeudis lors du journal CVS au sein de l'établissement (comptes-rendus disponibles)</p> <p>échanges réguliers sur les instances existantes avec les résidents</p> <p>Discussion de restitution des informations les jeudis lors du journal</p> <p>Compte rendu du CVS mis à disposition dans un classeur à l'entrée de la salle à manger de l'étage, envoyé en support dématérialisé aux familles et à disposition des professionnels sur le logiciel ageval.</p> <p>CR des réunions des CVS relais et des CVS trimestriels.</p> <p>Présentation des divers lieux d'affichage des documents</p> <p>Présentation des instances par le biais du livret d'accueil</p>
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement. 4
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée partage son expérience. 4</p> <p>EE : Ses préférences sont prises en compte. 4</p>
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité sur le logiciel de soins</p> <p>Utilisation du PAP pour connaître les habitudes de vie</p> <p>Supports de communication adaptés (pictogrammes)</p> <p>Support de soutien pour aider le résident à communiquer</p> <p>PAP avec recueil des habitudes de vie. Respect des souhaits des résidents sur leurs désirs en fonction des possibilités des équipes et des résidents.</p> <p>Transmissions faites sur le logiciel TITAN pour le suivi des résidents</p> <p>Plusieurs temps de transmission adaptés aux organisations et un temps de transmission générale tout les lundis</p> <p>Présence de pictogrammes dans salle de bain des résidents.</p> <p>Echanges entre professionnels permettant de développer les accompagnements</p> <p>Temps d'échanges par des visites auprès des résidents</p> <p>Planification de temps d'échanges avec présence de la psychologue</p> <p>Utilisation de supports multiples pour améliorer la compréhension des affichages proposés</p>
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>comptes-rendus de réunions pluridisciplinaires pour échanger sur les adaptations à faire sur le plan de soins</p> <p>Transmissions sur le logiciel de soins</p>

	<p>Synthèse des transmissions dans le PAP pour le suivi du résident</p> <p>Respect des informations et habitudes de vie recueillies à l'entrée dans le PAP dans la mesure du possible et des organisations</p> <p>Dossier de la personne accompagnée.</p> <p>Synthèse du recueil des informations concernant le résident déposé dans le dossier de soins et le PAP</p>	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé.</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension.</p>	4
Critère 1.7.3	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Transmissions présentes dans le logiciel</p> <p>Traçabilité des propositions d'alternatives dans le PP</p> <p>La présence de binôme sur les services permet de passer le relais en cas de refus et ou d'envisager un report du soin</p> <p>Traçabilité faite dans le logiciel de soins TITAN</p> <p>Edition d'une synthèse des transmissions à disposition chaque jour</p> <p>Dossier de la personne accompagnée</p> <p>Temps de discussions multiples (toilettes, temps d'activités et rencontres planifiées...) permettant les échanges et d'adapter l'accompagnement</p> <p>Possibilité de passer le relais au binôme soignant présent pour trouver une alternative à l'adhésion aux soins</p>	4
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier.</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité dans le logiciel avec information faite en transmissions auprès de l'équipe IDE puis de la psychologue</p> <p>Traçabilité sur le logiciel TITAN</p> <p>Acceptation du refus et traçabilité sur le logiciel TITAN</p> <p>Discussion après plusieurs refus en équipe complète</p> <p>Recueil consentement droit à l'image dans dossier de la personne accompagnée.</p> <p>Traçabilité lorsque le résident ne se présente à l'activité ou qu'il refuse d'y participer (alors que d'habitude il s'y présente)</p>	4
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4

	La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.	4
Critère 1.8.1	EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service.	4
	La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.	4
Critère 1.8.2	EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire.	4
	EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire.	4
	Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.	4
	EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
	EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
Critère 1.8.3	<i>Eléments de preuve :</i> Recueil des souhaits du résident et de ses habitudes de vie pour proposer des activités adaptées Sollicitation de la participation du résident Affichage des programmes d'activités PAP tenant compte des souhaits des personnes Affichage des programmes d'animations Recueil des informations sur le PAP Affichage des animations à venir et informations faites auprès de résidents par l'animatrice Participation d'une activité de loisirs vu dans le dossier de l'usager. Activité gym douce, pause café, temps d'échanges individuels Sorties en ville Ateliers cuisine	
	Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.	4
	EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.	4
	EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée.	4
Critère 1.8.4	<i>Eléments de preuve :</i> Recueil des souhaits du résident et de ses habitudes de vie pour proposer des activités adaptées présent dans le PP Sollicitation de la participation du résident Divers ateliers sont proposés (cuisine, cinéma, sorties durant l'été...) Sollicitations des résidents pour participer à tous les ateliers	

	Programmes d'activités affichés. Passage dans les chambres pour informer les résidents Recueil des attentes de la personne accompagnée tracé dans son dossier. Recueil des informations à partir du PAP afin de proposer des activités adaptées	
Critère 1.8.5	Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. <i>Eléments de preuve :</i> affichage des associations nationales existantes Valorisation de l'entraide réalisée par les résidents avec traçabilité dans le logiciel TITAN Mise en avant des résidents proposant leur aide pour participer aux tâches ménagères et aux transferts vers les lieux de vie Absence d'éléments de preuve écrite fournis. Observations sur site. Valorisation de la volonté de Mr à apporter son aide lors des activités proposées	4 4 4
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne. EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits. EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne.	4 4 4
Critère 1.9.2	Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté. EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés. EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté. <i>Eléments de preuve :</i> Vu article de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie annexée au règlement de fonctionnement : "droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie" Atelier lecture des informations locales et nationales échanges réguliers sur le sujets d'actualités Accompagnement lors des élections Lecture tous les jeudis du journal et des dernières informations importantes nationales Possibilité après consultation de s'inscrire pour voter par accompagnement ou procuration Article paru dans le journal Sud-Ouest. organisation des temps d'échanges favorisés avec le résident pour une libre expression	4 4 4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4

	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.2	EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.	4
	EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.	4
	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Le PAP est réalisé avec un temps d'adaptation du résident dans l'établissement avec une réévaluation en fonction des besoins	
	Utilisation des critères présents dans le logiciel et du temps de recueil d'informations auprès du résident	
Critère 1.10.3	Procédure d'accueil retraçant l'identification des besoins et recueil des habitudes de vie présent dans le PP	
	Traçabilité sur le PAP avec actualisation des besoins si nécessaire	
	Sauf cas d'impossibilité, le résident ou un membre de sa famille participe activement à la rédaction de son PAP	
	Le PAP est ensuite signé par le résident ou son représentant puis par le référent et la direction.	
	Le PAP est ensuite scanné et mis à disposition sur le logiciel TITAN	
	Projet personnalisé de l'usager	
	Réalisation des PAP conjointement avec l'équipe pluridisciplinaire (soignante, sociale et psychologique...)	
	Traçabilité sur le logiciel prévu	
	Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.	4
	EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.10.4	Signature du PAP par le résident et/ou son responsable, du référent	
	Echange avec les familles et communication des informations ne fonction du choix du résident	
	visualisation du PP du résident	
	Le référent est partie prenante dans la réalisation du PAP et/ou dans l'actualisation de ce dernier	
	Projet personnalisé de l'usager	
	Le PAP est réalisé avec une participation active et en respectant la volonté du résident de faire participer son entourage	
	Traçabilité sur le dossier de soins	
	PAP	

	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.10.5	Traçabilité du PAP sur logiciel de soins Prise en compte des souhaits et/ou problèmes du résident pour mettre en action un PAP adapté aux besoins du résident Intervention d'une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation du PAP Traçabilité des informations dans le logiciel de soins puis transfert dans le PAP Intervention régulière sur demande de la psychologue Intervention du kiné et d'intervenants en ergonomie pour adapter le matériel et les techniques de prise en soins. Projet personnalisé de l'usager La réalisation du PAP se fait en associant l'ensemble des professionnels et en utilisant le logiciel prévu PAP présent, rédigé et signé.	
	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.	4
	EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour.	4
	EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.10.6	PAP présent sur TITAN Réévaluation sur sollicitation du référent et/ou lors de l'apparition d'un problème physique et/ou psychologique PAP rédigé dès que possible après l'arrivée du résident avec une actualisation régulière PAP réactualisé en fonction de l'évolution de l'état du résident et à minima 1 à 2 fois/an Projets personnalisés avec leurs réactualisations annuelles (date projet initiale et réévaluation) Planification de réévaluation des PAP tous les mercredis (dans le respect des plannings de chacun) Affichage du planning de rédaction et/ou réévaluation du PAP présent dans la salle de soins	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
Critère 1.11.1	EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement. EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.	4
	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.	4

	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
Critère 1.11.2	<i>Eléments de preuve :</i> liste d'associations nationale dans le bureau IDE PP du résident Possibilité de mise en place d'HAD avec des relais sur l'accompagnement de fin de vie Partenariat mobilisable. Entretien. Peu de présence de partenaires en proximité de l'établissement pour l'entourage Association France Alzheimer à Périgueux	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
Critère 1.12.1	EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie. EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4
	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie.	4
	EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie.	4
Critère 1.12.2	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité de l'évaluation des besoins dans le PP initial PAP en cours de réalisation tenant compte du projet de Mme qui souhaite un retour à domicile lié PAP mis à jour régulièrement et réalisation dans la semaine d'un recueil des habitudes de vie pour son élaboration. Projet personnalisé de la personne accompagnée avec l'aide à l'autonomie nécessaire à l'usager au quotidien Traçabilité dans le dossier de soins du recueil de données initiales Planification de temps de réévaluation tous les mercredis avec traçabilité dans les PAP	
	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité sur le PAP avec transmissions en fonction du risque identifié pour transmissions auprès des professionnels ressources	

Critère 1.12.3	Traçabilité du risque de perte d'autonomie sur le logiciel TITAN Transmissions et réactualisation du projet de soins Protocole mis en place pour le suivi des résidents dans le cadre de la perte d'autonomie Traçabilité sur TITAN et transmission faite aux IDE puis au médecin traitant pour ajustement Echelle de la douleur, Doloplus, "mini mental test" MMS quotidiennement utilisées par la professionnelle. Elle sait demander aux professionnels de l'ESSMS elle fait régulièrement en cas de difficulté. La douleur est systématiquement tracée dans le dossier des résidents. Transmissions sur l'évolution de l'état du résident Traçabilité sur le logiciel de soins	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.	4
Critère 1.13.2	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement. EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement. EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement.	4
Critère 1.13.3	Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes. EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement. EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement. <i>Eléments de preuve :</i> Prise en compte des demandes de changement de chambres tracés dans le dossier du résident Évaluation des demandes en fonction des besoins du résident Prise en compte de la demande du résident Proposition d'adaptation dès que possible Observations sur les besoins du résident tracés sur TITAN afin d'adapter au mieux le souhait du résident dans sa demande de changement de chambre Dossier des usagers Ecoute sur les souhaits du résident quant à la décoration de la chambre et/ou à un éventuel changement	4
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4

	La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.1	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé.	4
	Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.14.2	Traçabilité dans le logiciel de soins de l'état général du résident à son entrée grâce aux référents (dentaire, auditif et visuel)	
	Action d'éducation et de prévention dans l'établissement par les différents référents	
	Nombreux professionnels formés en interne pour les dépistages et l'éducation à la santé.	
	Dépistage dentaire en interne, visite chez un ophtalmologiste et visite d'une dentiste à l'Ehpad pour les résidents les plus grabataires. Possibilité de rdv rapide pour les prothèses auditives	
	Consignes relatives aux besoins des usagers dans les transmissions générales.	
	Évaluation individuelle de l'autonomie du résident dans le but de mettre en place des actions et des activités en lien avec les besoins identifiées et d'apporter une amélioration dans son accompagnement (gym douce en lien avec une problématique identifiée : limiter les douleurs à l'épaule pour prendre sa douche)	
	Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.14.3	planification d'action d'éducation et de prévention dans l'établissement par les différents référents	
	Les dépistages réalisés à l'entrée du résident permettent d'accompagner rapidement vers une éducation et/ou des soins	
	Affichage régulier sur les campagnes de vaccination, sensibilisation lors des campagnes (octobre rose...)	
	Dossier de l'usager	
	Réalisation de bilan d'entrée avec accompagnement sur la prévention des risques de douleurs	
	Traçabilité dans le dossier de soins des rencontres	
	Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	

Critère 1.14.4	<p>Affichage des campagnes de vaccination, de risque de canicule</p> <p>Sensibilisation des risques épidémiques et de transmissions avec mise à disposition de masque</p> <p>Affichage des campagnes de vaccination</p> <p>Dépistage régulier dans l'établissement</p> <p>Affichage pour les vaccinations</p> <p>Prévention canicule</p> <p>Pictogrammes affichés dans les ascenseurs et autres endroits de l'Ehpad pour aider à cette compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p>Affichage concernant les campagnes de vaccination, risque canicule</p> <p>Supports diversifiés et adaptés à la compréhension des résidents pour faciliter la communication présents dans l'établissement</p>	
	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p>	4
Critère 1.14.5	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Dispositif de Télétransmission présent dans l'établissement</p> <p>accompagnement organisé et planifié des résidents auprès des professionnels après action de dépistage tracé dans le dossier de soins</p> <p>Véhicules adaptés dans l'établissement pour favoriser un accompagnement personnalisé</p> <p>Véhicule adapté appartenant à l'établissement</p> <p>Téléconsultation</p> <p>Télé-consultation mise en place et utilisée.</p> <p>Dossiers des usagers</p> <p>Traçabilité des dépistages réalisés pour favoriser l'accompagnement de Mr vers les soins</p>	
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p>	4
Critère 1.14.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation</p> <p>Action de sensibilisation en interne sur des thèmes identifiés et ou ciblés</p> <p>Plan de formation</p> <p>Sensibilisation par les professionnels paramédicaux (kiné, diététicien...)</p> <p>Plan de formation et sensibilisation en interne</p> <p>Pas de formation ou d'actions de sensibilisation spécifique citée par la professionnelle entendue.</p> <p>Plan de formation et sensibilisation des professionnels dans le cadre de la mise en place des PAP</p>	
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p>	4
Critère 1.15.1	<p>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.</p>	4

	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	4
Critère 1.15.2	EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.	4
	EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.	4
Critère 1.15.3	La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.	4
Critère 1.15.4	La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.	4
	EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement.	4
	EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.	4
Critère 1.15.5	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	bilan d'entrée, mise à disposition de matériel adapté	
	Adaptation des besoins et évaluation régulière à l'occasion des transmissions avec traçabilité dans le plan de soins	
	Bilan de santé et dépistage réalisés à l'entrée	
	Bilan d'entrée, dépistage dentaire, vue et audition	
	Dossier de l'usager et notamment l'incitation à la marche inscrite avec des séances kinésithérapie.	
	Réalisation de bilan d'entrée et de dépistages des éventuels troubles et/ou problèmes non recensés	
	Traçabilité sur le dossier de soins	
Critère 1.15.6	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.	4
	EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Traçabilité dans le dossier de soins des risques	
	Transmissions entre équipes pluridisciplinaires en fonction du risque	
	Traçabilité dans le logiciel de soins des modifications de l'état physique et/ou psychologique	

	Bilan d'entrée, dépistage dentaire, vue et audition Dossier de l'usager Transmissions sur le logiciel de soins concernant toutes les situations à risque pour Mr Sollicitation des personnes-ressources en interne	
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées.</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de soins adaptés en fonction de l'évaluation du bénéfice/risque (prise en compte du risque chute, dénutrition...)</p> <p>Évaluation des besoins de la personne pour proposer un plan de soins adaptés tracés dans le PP</p> <p>Traçabilité dans le dossier de l'usager.</p> <p>Évaluation du bénéfice/risque lors des échanges sur la construction du PAP</p>	4 4 4
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Présence d'une Salle de bien-être, snoezelen dans l'établissement</p> <p>Mise en place de groupe de parole à l'occasion des activités en comité réduit</p> <p>Proposition de massage</p> <p>Massage, salle snozelen, médiation animale</p> <p>Espaces snozelen, médiation animale</p> <p>Salle de repos adaptée</p> <p>Salle d'activités physiques,</p> <p>Salle Snoezelen à disposition des usagers. Des accessoires de cette salle sont également itinérants afin d'être utilisés par des usagers qui ne peuvent pas facilement se déplacer avec l'aide d'un professionnel.</p> <p>Participation d'un sophrologue dans la prise en charge des résidents</p> <p>L'art thérapie et la musicothérapie sont proposées aux résidents.</p> <p>présence d'espaces de détente et d'une salle snozelen</p>	4 4 4 4
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation</p> <p>Sensibilisation aux accompagnements assurés par la psychologue de l'établissement</p> <p>Plan de formation</p> <p>Formation aux techniques d'approche non-médicamenteuse proposée</p> <p>Plan de formation et feuilles d'émargements.</p>	4 4

	Plan de formation	
	Sensibilisation en interne	
	Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.	4
	EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 1.15.10	Présence d'un cabinet dentaire près de l'établissement qui assure les consultations et la prise en charge des résidents	
	mobilisation de l'équipe HAD	
	Compte rendu des interventions de l'équipe d'intervention psychologique de Monpont tracé dans le dossier de soins	
	Intervention de l'équipe HAD	
	Réseau peu étendu en raison de l'implantation géographique	
	Intervention de l'HAD	
	Liste des partenaires mobilisables.	
	Recours à des établissements et professionnels extérieurs tracés dans le dossier de l'usager.	
	HAD	
	Cabinet dentaire local	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
	La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.16.1	EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte.	4
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
Critère 1.16.2	<i>Eléments de preuve :</i>	
	utilisation de l'échelle algoplus à disposition dans le bureau IDE	
	Transmissions sur le logiciel TITAN pour prise en charge	
	Echelle d'évaluation, observation de l'état du résident	
	Transmissions faites auprès de l'équipe IDE puis médecin traitant	
	Echelle d'évaluation utilisée pour la prise en charge de la douleur et traçabilité sur le logiciel TITAN	
	Dans les transmissions ciblées, apparaissent les DAR (données/actions/résultats, exemples : matelas anti-escarres, administration de morphine etc)	
	Prise en compte d'un champ de douleur orienté vers l'émotionnel et le psychologique	
	Transmissions auprès de l'équipe soignante et de la psychologue	

	Proposition d'une activité de gym douce	
	Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.	4
Critère 1.16.3	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité de la prise en charge de la douleur Information faite à l'entourage par l'équipe IDE Traçabilité de la prise en charge de la douleur Information reportée sur le dossier de soins Traçabilité dans le dossier de l'usager. Traçabilité dans le PP d'une Information faite afin de favoriser une amélioration de l'état émotionnel et psychologique	
	Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée.	4
Critère 1.16.4	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité dans le PP de l'accompagnement de la prise en charge de la douleur Procédure de prise en charge de la douleur Évaluation de la douleur avec réévaluation à distance Information tracée sur le logiciel et transmise à l'IDE La procédure est créée et mise en place. La professionnelle la connaît et la maîtrise parfaitement. Traçabilité systématique dans le dossier de l'usager. Procédure de suivi et traçabilité dans le logiciel de soins et le PAP	
	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.	4
Critère 1.16.5	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure de prise en charge de la douleur Procédure de prise en charge de la douleur Equipe HAD Protocole de prise en charge de la douleur à disposition Procédure d'alerte de prise en charge de la douleur créée, mise en place et appliquée systématiquement par tous les professionnels formés et sensibilisés très régulièrement. Traçabilité dans le dossier de l'usager. Transmissions à la psychologue et/ou l'équipe médicale et paramédicale Procédure de la prise en charge de Mr présente	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4

Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p> <p>EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p>	4
	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité sur le logiciel de soins des situations</p> <p>Accompagnement par la psychologue des situations à risque</p> <p>Sensibilisation des équipes sur le risque de rupture par la psychologue lors des réunions de service</p> <p>Traçabilité sur le logiciel de tout changement d'état physiologique et/ou psychologique afin d'alerter les professionnels concernés (psychologue, IDE...)</p> <p>Sensibilisation et échanges entre les professionnels sur les situations de risque de rupture</p> <p>Traçabilité dans le dossier de l'usager dans lequel on retrouve la preuve de cette intégration et l'ensemble des soins qui sont apportés.</p> <p>Traçabilité des situations de risque de rupture sur le logiciel</p> <p>Intervention de l'EMEPPA et accompagnement au CMP de Brantôme ou visite d'une soignante du CMP</p>	4
Critère 1.17.2	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.17.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité dans le PAP des intervenants extérieurs</p> <p>Traçabilité sur le logiciel de tout changement d'état physiologique et/ou psychologique afin d'alerter les professionnels concernés (psychologue, IDE...)</p> <p>Traçabilité dans les dossiers de soins et relais auprès des IDE et psychologue</p> <p>Traçabilité dans le dossier de l'usager avec les noms des professionnels clairement identifiés.</p> <p>Identification des référents</p> <p>Présentation des projets de soins</p> <p>Echanges sur les PAP tous les mercredis</p> <p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psychosociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale</p>	4

	(médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne. EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.17.4	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité dans le PAP des différentes rencontres et de projets pouvant permettre l'amélioration de l'accompagnement du résident</p> <p>Réunion de coordination tous les lundis pluridisciplinaire</p> <p>Réunion qui vont prochainement être remise en place avec l'arrivée du nouveau médecin-coordonnateur.</p> <p>CR des réunions du jeudi partiellement tenus</p> <p>Comptes-rendus des réunions de PAP</p> <p>Réévaluation des PAP planifiée</p>	
Chapitre 2	Les professionnels	3,94
Thématische	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3,75
	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.</p>	4
Critère 2.1.1	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Une Charte des valeurs éthiques et professionnelles est remise à chaque professionnel arrivant et à chaque stagiaire. Elle est signée par le nouvel arrivant.</p> <p>Affichage à l'entrée de la Charte de la personne âgée accueillie</p> <p>Charte éthique et de bientraitance affichée à l'étage et dans le hall de l'EHPAD.</p> <p>Un film d'expression corporel effectué avec des résidents.</p> <p>Livret d'accueil (LA) et Projet d'établissement (PE)</p>	
	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.</p>	4
Critère 2.1.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Une Charte des valeurs éthiques et professionnelles est remise à chaque professionnel arrivant et à chaque stagiaire. Elle est signée par le nouvel arrivant.</p> <p>Affichage à l'entrée de la Charte de la personne âgée accueillie</p> <p>Charte éthique et de bientraitance affichée à l'étage et dans le hall de l'EHPAD.</p> <p>Un film d'expression corporel effectué avec des résidents.</p> <p>Livret d'accueil (LA) et Projet d'établissement (PE)</p>	
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</p>	3
Critère 2.1.3		3

	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Plan de formation 2023 et 2024.	
	CR de réunions avec feuilles d'émargement.	
	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	4
Critère 2.1.4	EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires).	4
	EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Abonnement à la "News letter d'ERENA".	
	Plan de formation 2023, 2024 et CR de réunions d'équipes.	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
Critère 2.2.1	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
(Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Observations des lieux de vie.	
	Contrats de séjour	
	PAP de personnes accompagnées dans leur dossier.	
	Procédures assurant cette liberté d'aller et venir.	
	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
Critère 2.2.2	<i>Eléments de preuve :</i>	
(Impératif)	Charte de la personne accueillie affichée à l'entrée de l'ESSMS et dans tous les secteurs de l'ESSMS. Une charte éthique est par ailleurs distribuée à tous les professionnels dès leur arrivée dans l'établissement.	
	Formations sur les droits et obligations des agents et sur la bientraitance sont autant d'occasions d'étudier ces sujets.	
	CR de réunions hebdomadaires pluridisciplinaires.	
	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4

Critère 2.2.3 (Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Charte de la personne accueillie affichée à l'entrée de l'ESSMS et dans tous les secteurs de l'ESSMS. Une charte éthique est par ailleurs distribuée à tous les professionnels dès leur arrivée dans l'établissement.</p> <p>Formations sur les droits et obligations des agents et sur la bientraitance sont autant d'occasions d'étudier ces sujets.</p> <p>CR de réunions hebdomadaires pluridisciplinaires.</p>	
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la Charte des droits et liberté à l'entrée de l'ESSMS.</p>	
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité dans le dossier des usagers.</p>	
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Outils : RF, livret d'accueil, projet d'établissement, Charte d'engagement, Charte de la personne handicapée, Charte de la personne âgée</p> <p>Projet d'association des professionnels et de l'ensemble des usagers à la réactualisation du PE</p>	
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Observation des pratiques professionnelles qui montrent parfaitement la culture de la préservation du secret dans l'établissement. Les écrans d'ordinateurs sont systématiquement rabaisés afin d'éviter toute vue de celui-ci.</p> <p>Actions de sensibilisation.</p>	

	Plan de formation sur le secret professionnel.	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Reportages photos.	
	Le journal hebdomadaire "Le billet d'où?".	
	Des invitations pour les familles, les tuteurs, les amis.	
	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
Critère 2.3.2	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Des appels à projets réguliers sur des accompagnements informatiques.	
	Le CPOM contient une fiche action sur les droits et libertés (travail sur les droits des citoyens).	
	PE (Dans VII, p115 et s.).	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
Critère 2.4.1	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Dossier d'entrée avec un protocole spécifique à chaque personne.	
	Annexes des droits et libertés signée par chaque résidents dans les PAP.	
	Les présences des puces placées dans les chaussures si nécessaire en cas de risque de fugue ou de désorientation de la personne accompagnée font l'objet d'un recueil de consentement signé par les PA voire si nécessaire par leur familles et leur tuteur tracé dans le PA après délivrance d'une information complète et compréhensible sur le sujet.	
	Le PAP est complètement fait avec la PA. Idem avec tuteurs.	

Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Comptes-rendus dans dossier d'un usager consultation CMP et EMEPPA.</p>
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> EMR, protocoles chute tracés sur AGEVAL, Appel à projet de l'APA en novembre 2023.</p>
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Protocoles de dénutrition, fiches alimentaires dans les dossiers des usagers. Formation de certains professionnels aux "troubles de la déglutition" organisés fin 2023. Cf. Plans de formation 2023 et 2024. Partenariat avec groupe SERENUT pour les troubles de la dénutrition. Des appels à projet autour des fontaines à eau plate et gazeuse.</p>
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Protocole sur les atteintes à l'intégrité physique dans Ageval, Formation sur la santé sexuelle des PA en EHPAD en juin 2024.</p>

	Convention avec le CRCDC.	
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
Critère 2.4.6	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Eléments tracés dans des dossiers de PA.	
	Adaptations de PAP tracés dans les dossiers des résidents.	
	Listes des partenaires mobilisables	
	Procédures liées aux risques de harcèlement et d'abus de confiance créée et mise en application.	
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée.	4
Critère 2.4.7	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	PSE : plan de sécurisation de l'EPAC (Plan bleu)	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.	★
Critère 2.5.3	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Eléments tracés dans les dossiers des usagers.	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4

Critère 2.6.1	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Eléments tracés dans les dossiers des usagers.		
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	4
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
PAP observés dans des dossiers d'usagers qui montrent leur réactualisation régulières.		
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Liste des partenaires mis à disposition et réactualisée (Equipes mobiles, psychiatre, infirmière de secteur, médecins traitants....)		
Dossiers des usagers qui montrent que les procédures d'alerte sont appliquées.		
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels recueillent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées.	3
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour recueillir ses volontés.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité des volontés dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Traçabilité dans les dossiers des usagers. Les informations, lorsqu'elles sont remplies, sont collectées dans le dossier de soins de la personne accompagnée.		
Annexes au PE consacrée explicitement aux directives anticipée. Ce document comprend un guide pratique pour les usagers, les deux possibilités décrites d'utilisation de ces directives anticipées, les cas particuliers sont également envisagés en fonction des souhaits de la PA, la désignation d'une personne de confiance dans ce contexte précis, les possibilités de modifier ou d'annuler les directives anticipées antérieures et les informations ou souhaits exprimés par la PA		

	en dehors de ces directives. Ce document est systématiquement expliqué par au moins un professionnel lorsqu'il est présenté à l'usager.	
	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.	4
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne.	4
	EE : Les professionnels s'assurent du respect des volontés exprimées par la personne accompagnée.	4
Critère 2.7.2	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité dans les dossiers des usagers. Les informations, lorsqu'elles sont remplies, sont collectées dans le dossier de soins de la personne accompagnée.	
	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
	EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.	4
Critère 2.7.3	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité de gestion de décès présente dans les dossiers de résidents.	
	Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.4	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables à disposition des professionnels. Traçabilité de gestion de décès présente dans les dossiers de résidents.	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4
	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.	4
	EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne.	4
Critère 2.8.1	EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité dans le dossier des résidents pour repérer et évaluer ces risques ou souhaits de changements. Utilisation d'outils de repérage connue et maîtrisée. Liste de personnes ressources à alerter si nécessaire à disposition des professionnels.	
	Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.	4

Critère 2.8.2	EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Traçabilité dans le dossier des usagers dans lesquels on peut remarquer que la personne est accompagnée systématiquement et ce jusqu'au terme de la procédure visant à trouver une solution adaptée à la personne accompagnée.		
Critère 2.8.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Plans de formation 2023 et 2024.	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.	4
	EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.	4
Critère 2.9.1	EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Nombreuses conventions de partenariat. PE p. 41 et s. en particulier la partie consacrée à la mise en oeuvre de l'accompagnement des résidents. Cr de réunions Traçabilité dans le dossier de résidents.	
Critère 2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Traçabilité dans le dossier des usagers dans lesquels on peut remarquer que la personne est accompagnée systématiquement et ce jusqu'au terme de la procédure visant à trouver une solution adaptée à la personne accompagnée.		
Coordonnées d'autres dispositifs accessibles par tous les professionnels concernés.		

	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	4
	EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.	4
Critère 2.9.3	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	DLU	
	Fiches de transfert / navettes	
	Prescriptions retrouvées dans dossiers d'usagers.	
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Cr de réunions pluridisciplinaires	
	Transmissions ciblées.	
	Traçabilité systématique dans les dossiers des usagers.	
	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	4
	EE : Les professionnels appliquent ces règles.	4
Critère 2.10.2	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Modalités d'accès au dossier et sécurisation font l'objet de procédures décrivant soigneusement les règles de sécurisation des données contenues dans les dossiers des résidents. Utilisation d'identifiants et mots de passe personnels.	
	Armoires fermées à clé.	
Chapitre 3	L'ESSMS	3,98
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	4
	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance.	4
	EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires).	4
	EE : L'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance.	★
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4

Critère 3.1.1	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Une Charte des valeurs éthiques et professionnelles est remise à chaque professionnel arrivant et à chaque stagiaire. Elle est signée par le nouvel arrivant.</p> <p>Protocole des faits de maltraitance très complet.</p> <p>Affichage à l'entrée de la Charte de la personne âgée accueillie</p> <p>Charte éthique et de bientraitance affichée à l'étage et dans le hall de l'EHPAD.</p> <p>Un film d'expression corporel effectué avec des résidents.</p> <p>Livret d'accueil (LA) et Projet d'établissement (PE)</p> <p>Projet d'établissement 2016-2021 (PE) P 115 et s.</p> <p>Questionnaires de satisfaction</p> <p>CR des réunions CVS relais et CVS 2023/2024.</p> <p>Affichages et Classeur des CR du CVS.</p>	
	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance. 4</p> <p>EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement. ★</p>	
Critère 3.1.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Une Charte des valeurs éthiques et professionnelles est remise à chaque professionnel arrivant et à chaque stagiaire. Elle est signée par le nouvel arrivant.</p> <p>Protocole des faits de maltraitance très complet.</p> <p>Affichage à l'entrée de la Charte de la personne âgée accueillie</p> <p>Charte éthique et de bientraitance affichée à l'étage et dans le hall de l'EHPAD.</p> <p>Un film d'expression corporel effectué avec des résidents.</p> <p>Livret d'accueil (LA) et Projet d'établissement (PE)</p>	
	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...) 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...). 4</p>	
Critère 3.1.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Livret d'accueil (LA)</p> <p>Projet d'établissement 2016-2021 (PE), p. 115 et s.</p> <p>Plans de formation 2023 et 2024, feuilles d'émargements.</p> <p>Charte de bientraitance distribuée à tous les stagiaires et nouveaux professionnels.</p> <p>Protocoles bientraitance</p> <p>Affichage de la Charte de la personne accueillie.</p> <p>CR de réunions de sensibilisation hebdomadaires.</p>	
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plans de formations 2023-2024.</p> <p>Protocoles en matière de bientraitance.</p>	

	Charte éthique	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces.	4
Critère 3.2.2	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Observation des lieux de vie : présence de différents salons dans toutes les unités, salle des familles, parcs extérieurs	
	Observations des espaces de vie à destination des personnes accueillies.	
	Affichages et Classeur des CR du CVS.	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4
	L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation.	4
Critère 3.3.1	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être.	4
	EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Observation des espaces de vie collective avec la présence de petits salons dans chaque unité, 2 salles SNOEZELEN, multi-sensorielles, une salle de balnéothérapie, deux salons esthétique....	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive.	★
Critère 3.4.1	EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Observation des lieux de vie individuels et collectifs	
	Document annexé au contrat de séjour consacré à l'exercice de la liberté d'aller et venir au sein	

	<p>de la structure. PE, p. 159 et s. Livret d'accueil Contrats de séjour</p>	
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables régulièrement réactualisée.</p>	4
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Appels à projets nombreux. PE et ses annexes pour les projets de soins et d'animation.</p>	4
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Deux salles de télé-consultation, Une politique de dépistages, La télé-expertise</p>	4
Critère 3.4.5	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des évènements sur son territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Le jardin de l'EPAC est ouvert aux habitants du village. Portes ouvertes sur les foyers (juin) sur le site de la Peyriche. Participation au Conseil Départemental de la Vie Sociale. Participation des résidents à octobre rose, fabrication des panneaux pour signaler les sentiers au sein de l'EPAC. Organisation d'un Marché gourmand avec les résidents qui peuvent y aller Partenariats avec l'Ecole du village. Participation des résidents au Carnaval au mois de mars (fabrication d'un char). Projet télé-consultation pour les habitants Projet co-porté par l'établissement et la commune pour aménager les bords de Dronne pour qu'ils soient accessibles à chacun</p>	4

Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.</p> <p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p>	4
Critère 3.5.1	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement et ses annexes,</p> <p>Classeur des RBP (avec émargement à la lecture)</p> <p>CR réunions pluridisciplinaires</p> <p>Bilan annuel CR CVS du 7 mars 2024 p 3/9.</p> <p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.</p>	4
Critère 3.5.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Transmissions</p> <p>Projet d'Accompagnement Personnalisé</p> <p>Observation de temps collectifs d'activités.</p> <p>Planning d'activités distribués en chambre et affichés avant l'entrée de la salle de restaurant.</p> <p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p>	4
Critère 3.5.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plans de formations 2023-2024.</p> <p>Protocoles consacrés à l'encouragement de la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>Charte éthique</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?</p> <p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?</p>	4

	EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Procédure sur le circuit du médicament.		
"pilulier faits par la pharmacie, blistée, Médissimo"		
Projet de soins en annexes du PE		
"Dispensation et détention du médicament assurées par les IDE.		
Il y a une convention avec la Pharmacie de "Isle", et c'est le système PDA (préparation des doses à administrer) qui est utilisé.		
Le pharmacien s'assure de la compatibilité des traitements, de leur posologie.		
Les médicaments sont livrés par la pharmacie chaque semaine.		
Les médicaments hors piluliers sont placés dans le tiroir nominatif du résident dans le chariot.		
Les morphiniques sont stockés dans une armoire fermée à clé dans l'infirmérie, ils sont tracés à chaque administration sur un document et dans le dossier du résident.		
L'ensemble de l'équipe tente de repérer l'automédication des résidents pour éviter tout surdosage.		
Préparation et distribution des traitements par les IDE.		
Lors de la réception, l'infirmière vérifie chaque PDA avec l'ordonnance."		
Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.		
EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.		
EE : Les professionnels respectent ces règles.		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Protocole du circuit du médicament .		
Classeur infirmérie et Logiciel Titan et Ageval.		
Observation de la sécurisation du stockage des médicaments.		
Visite infirmérie, pièces, armoires de stockage		
Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.		
EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées.		
EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Entretien IDEC, échanges circuit du médicament.		
Observation et visite infirmérie		
Traçabilité dans les dossiers de soins des résidents.		
Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.		
EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées.		
EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié.		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Entretien IDEC, échanges circuit du médicament.		
Observation et visite infirmérie		
Traçabilité dans les dossiers de soins des résidents.		

	Procédures décrivant la conduite à tenir en cas d'alerte ou d'El. Fiches de signalement dans dossiers de soins des usagers.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
Critère 3.6.5	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Plans de formation 2023-2024 à destination des IDE et des éducateurs spécialisés. Feuilles d'émargement	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
Critère 3.7.1	<i>Eléments de preuve :</i> DARI dans le plan bleu , convention DASRI, Protocoles préventions standard , Affichage information individuelle chambre (portes d'entrée) Annexes du PE dans le projet de soins avec la description de l'organisation des rôles et responsabilités de chacun. Protocole en matière d'hygiène des mains, et affichages pour le lavage des mains dans chaque salle d'eau. Protocoles en matière d'hygiène des bâtiments hors épidémie avec une démarche de développement durable et en cours d'épidémie, des tenues professionnelles,	
	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.	4
Critère 3.7.2	<i>Eléments de preuve :</i> DARI dans le plan bleu annexé au PE., Convention DASRI, Protocoles préventions standard, Protocole en cas de symptômes Affichage information individuelle chambre (portes d'entrée), traçabilité sur TITAN.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4

Critère 3.7.3	<i>Eléments de preuve :</i> Diplôme : formation initiale, Procédures ARS, Protocole dans classeurs. (infirmerie et salle de pause), CR dans Ageval	
Thématique	Politique ressources humaines	4
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	4
	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	4
	EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.	4
	EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.	★
Critère 3.8.1	EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Organigramme EHPAD DUERP sur Ageval, Plannings et procédures (AT, AM...)	
	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	★
	EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	★
	EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.	★
Critère 3.8.2	<i>Eléments de preuve :</i> Livret d'accueil du nouveau salarié Procédure d'accueil (Ageval) Gestion des RH, Accueil niveau salarié (Tuilage) Plannings	
	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).	4
Critère 3.8.3	EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Entretien professionnel tous les 2 ans et bilan tous les 6 ans. Plan de formation (PDC), Planning avec doublon. Plans de formations 2023 et 2024.	

	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
Critère 3.8.4	EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.	4
	EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Organigramme EHPAD dans dossiers des agents,	
	Plan de développement des compétences.	
	Plans de formations 2023 et 2024.	
	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
Critère 3.8.5	EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli.	4
	EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	PLAN BLEU EHPAD p 185 et 186 du PE.	
	Plannings.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
Critère 3.8.6	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	CR réunions d'équipe.	
	Plans de formations 2023-2024	
	Les RBPP dans AGEVAL.	
	Feuilles d'émargement des réunions.	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	4
	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	4
	EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).	4
	EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Critère 3.9.1	La politique est tracée dans le projet de d'établissement plus des lignes directrices de gestion plannings clairs, repos respecté, gestion carrières,	
	L'ESSMS répond aux projets ARS, AMI, pour améliorer la qualité de vie au travail (financement d'un camion à haillons), investissements de matériels pour améliorer la QVT (camions adaptés, achat de matériels pour diminuer les TMS, verticaliseurs, lèves malade) les rails seront présents dans chaque chambre dans le cadre du nouveau projet de reconstruction.	
	Plan de formation, gestion du stress, accompagner sans s'épuiser etc	
	Validation par la direction d'un accompagnement psychologique pour certains professionnels;	
	Les professionnels sont sensibilisés sur la prévention des cancers (mammographie, cancer colorectal)	
	Affichages à destinations des agents pour promouvoir la QVT (ergonomie et actions de	

	<p>prévention).</p> <p>Plans des travaux de l'EPAC.</p> <p>DUERP.</p>	
	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.</p>	4 4 4
Critère 3.9.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement EPAC 2016 - 2021 (P 33) : La communication interne:</p> <p>La dimension « familiale » de l'EHPAD rend la circulation de l'information verticale relativement aisée. La Direction est accessible aux agents et eux-mêmes sont informés par voie écrite et/ou informatique.</p> <p>L'information horizontale se transmet verbalement pendant les transmissions / réunions d'équipe. Également, par transmission écrite via le logiciel de soins TITAN ou via un cahier de transmission pour le service hôtelier et de restauration.</p> <p>Planning (un mois à l'avance)</p>	
Critère 3.9.3	<p>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.</p>	4 4 4
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.</p> <p>EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PE page 109.</p> <p>Plan bleu,</p> <p>Gestion documentaire</p> <p>Procédure et protocoles sur Ageval et matérialisé (classeur bureau infirmerie)</p> <p>DUERP</p> <p>Fiches EI</p>	4 4 4 4 4

- | Entretien avec les membres du CVS, CR de CVS Bilan annuel CR CVS du 7 mars 2024 p 3/9.
PE p 173 et s.
- | Actualisation du DUERP.
- | Harmonisation de la procédure de déclaration des EI et EIG au sein de l'Epac, Plan Bleu (Cf CR du CVS du 15 juin 2023 et du 12 juin 2024).
- | Travail de cartographie des risques proposée par le CCECQA (Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine). C'est à partir de cette démarche du CCECQA qu'a été mis en place l'Organisation de la Gestion des Risques de l'Epac (OGRE).
- | Sujets abordés dans les CR des réunions du CVS et du CVS relais.
- | Affichages et Classeur des CR du CVS.

L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	4
EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.	4
EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
EE : L'ESSMS révise sa démarche autant que nécessaire.	4
EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4

Eléments de preuve :

- Critère 3.10.2
- Un directeur adjoint chargé de la qualité
 - PE. p. 109.
 - Psychologue formée à la qualité
 - Entretien avec les membres du CVS, CR de CVS Bilan annuel CR CVS du 7 mars 2024 p 3/9.
 - Plan d'amélioration continue de la qualité de l'EPAC.
 - Mise en place d'un groupe de travail (l'OGRE) pour effectuer une cartographie des risques et mettre en place un plan d'actions.
 - Une synthèse est alors élaborée à partir de ce travail (Cf PE p. 189 et s.).
 - Des comités de retour d'expériences (COREDEX) ont été mis en place. Ces Comités travaillent sur le circuit des médicaments (EHPAD), sur la gestion de crise incarnée par le Plan Bleu, sur la sécurité des biens et des personnes et sur l'organisation du travail. (Cf CR du CVS du 15 juin 2023 et du 12 juin 2024).
 - Affichages et classeur des CR du CVS.

- Objectif 3.11
- L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4

- Critère 3.11.1
- (Impératif)
- Eléments de preuve :*
 - Cartographie des risques avec la commission OGR,
 - Projet d'établissement page 185 et s.
 - Le Plan d'action est inséré dans le PAQBO
 - Procédure sur les situations à risques des situations de maltraitance (Ageval, cadre éthique,

	<p>risque de maltraitance)</p> <p>Protocole signalement de maltraitance</p> <p>Protocole de gestion de maltraitance</p> <p>Bilan annuel CR CVS du 7 mars 2024 p 3/9.</p>	
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédure sur les situations à risques des situations de maltraitance (Ageval, PAQBO, cadre éthique (Cf p. 109 et 110 du PE), risque de maltraitance)</p> <p>Déclarations et communications des FEI. tracées dans AGEVAL.</p>	4
Critère 3.11.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR réunions d'équipe sur le commun et en salle de pause.</p> <p>Plans de formations 2023 -2024. Feuilles d'émargement.</p>	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Registre à l'accueil de plaintes et réclamations à l'accueil.</p> <p>Procédures dans Ageval.</p> <p>Tout est archivé dans des classeurs de conciliation.</p>	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bilan annuel au CVS et l'OGRE pour les professionnels et CR disponible sur AGEVAL.</p> <p>CR des réunions du CVS.</p> <p>Affichages et Classeur des CR du CVS.</p> <p>Le bilan annuel a été présenté au CVS du 7 mars 2024 (Cf CR de cette réunion).</p>	4

	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> CR de réunions pluridisciplinaires CORETEX Plans d'actions Registre de conciliations. Plan de Continuité des Activités – PCA (Plan bleu)	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> Bilan annuel au CVS et l'OGRE pour les professionnels et CR disponible sur AGEVAL. Procédures sur les EI dans Ageval, Les agents sont formés. Procédure de signalement d'EI, Boîte alerte dédiée à l'ARS. Projet d'établissement 2016 - 2021 (P 186) en matière de signalements.	
	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4
Critère 3.13.2 (Impératif)	EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Bilan annuel CR CVS du 7 mars 2024 p 3/9. Affichages CR du CVS. Affichages et classeur des CR du CVS. Réunions de travail avec les professionnels.	
	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4
Critère 3.13.3 (Impératif)	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité du traitement dans AGEVAL; Procédure gestion des événements indésirables existante p 197 du PE Déclaration sur AGEVAL depuis 2024.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des	

	évènements indésirables.	4
Critère 3.13.4	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien Pluridisciplinaire, CR réunions Plans de formations 2023-2024 	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,75
	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	4
	EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	4
	EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Cr de réunions	
	Plan Bleu, blanc à jour et régulièrement réactualisés.	
	Plan bleu annexé au PE 2016/2021 PE p.173 et s.	
	PLAN BLEU	
	PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS – PCA	
	a) Généralités	
	b) PCA de l'établissement .	
	CELLULE DE CRISE avec la description du PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT EN CAS DE CRISE, l' ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE (Composition de la cellule de crise et Missions de la cellule de crise et rôles des membres)	
	ANNUAIRES DES NUMÉROS UTILES disponibles pour tous	
	FICHES ACTIONS prévues et remplies.	
	Plannings sont présentés en CSE,	
	PCA	
	Entretien avec les membres du CVS, CR de CVS (Cf CR du CVS du 15 juin 2023 et du 12 juin 2024).	
	Affichages et classeur des CR du CVS.	
	Plan de gestion de crise,	
	Plan bleu, (Cf CR du CVS du 15 juin 2023 et du 12 juin 2024).	
	PE p.173 et s.	
	CR des réunions du CVS.	
	Affichages et classeur des CR du CVS.	
	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	4
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	4
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	4
Critère 3.14.2 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Liste des acteurs concernés mise à jour régulièrement.	
	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	4
	EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise.	4
	EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.	4

	<i>Eléments de preuve :</i> Cr de réunions Plan Bleu, blanc à jour et régulièrement réactualisés. Plan bleu annexé au PE 2016/2021 PE p.173 et s. PLAN BLEU	
Critère 3.14.3	PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITES – PCA a) Généralités b) PCA de l'établissement . CELLULE DE CRISE avec la description du PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT EN CAS DE CRISE, l' ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE (Composition de la cellule de crise etMissions de la cellule de crise et rôles des membres) ANNUAIRES DES NUMEROS UTILES disponibles pour tous FICHES ACTIONS prévues et remplies. Plannings sont présentés en CSE, PCA Entretien avec les membres du CVS, CR de CVS (Cf CR du CVS du 15 juin 2023 et du 12 juin 2024). Affichages et classeur des CR du CVS.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	3
Critère 3.14.4	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Feuilles d'émargements "Quart d'heure SECU"; réunions pluridisciplinaires.	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	3,33
	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	3
	EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable.	3
Critère 3.15.1	EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Entretien. Conventions passées avec d'autres établissements pour des achats groupés.	
	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.	3
	EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique.	3
	EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie.	3
Critère 3.15.2	EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> AGEVAL et TITAN. Diagnostic CNIL fait par l'établissement	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.	4
Critère 3.15.3		

Eléments de preuve :

Formations sur le logiciel de soins. Feuilles d'émargements.

CR de réunions pluridisciplinaires.

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
Critère 2.2.1	<i>Commentaire :</i> Les professionnels de l'ESSMS encouragent cette liberté au sein de la structure et à l'extérieur. Pour les sorties en extérieur mise en place de puces dans les chaussures afin de permettre aux personnes errantes d'être facilement retrouvées. Cette procédure est tracée systématiquement dans le contrat de séjour et fait l'objet de réactualisation dans le PAP de la personne. Pour toutes autres personnes accompagnées, elles sont libres de sortir de l'ESSMS comme elle le souhaitent. Les contentions sont toutes systématiquement revues toutes les 24 heures conformément à la réglementation et aux procédures mises en place et appliquées.	
	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
Critère 2.2.2	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS applique les règles en matière de respect des droits, de la dignité et de l'intégrité des PA. Celles-ci font l'objet d'échanges et de réactualisation régulières pour tous les usagers.	
	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
Critère 2.2.3	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. Ils partagent quotidiennement entre eux leurs pratiques et les adaptent si nécessaire.	
	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie	

Critère 2.2.4	spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
<i>Commentaire :</i>		
L'ESSMS est doté d'un lieu de culte dans lequel un prêtre vient toutes les semaines officier. Les usagers ont la liberté de se rendre dans un autre lieu de culte. Les professionnels peuvent les accompagner s'ils le souhaitent.		
Critère 2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	3
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	3
	<i>Commentaire :</i>	
Le recueil du consentement au droit à l'image est effectué à l'entrée des PA dans l'établissement. Il est renouvelé tous les ans.		
En revanche, il n'est pas rendu systématique à chaque diffusion lors de notre visite mais l'établissement (gouvernance et professionnels) réfléchissent à une solution pour rendre ces recueils plus effectifs à chaque diffusion.		
Critère 2.2.6	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i>	
Le déploiement de l'exercice des droits sont dans les deux sens, c'est à dire que l'information est descendante et remontante entre la direction et les professionnels;		
Les professionnels sont systématiquement associés à la politique de l'ESSMS en la matière ; Cela est d'autant plus facile qu'en amont ils ont tous reçus une formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire.		
Critère 2.2.7	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
<i>Commentaire :</i>		
Utilisation d'un logiciel de soins sécurisé.		
Chaque agent a un identifiant et un code personnel.		
Projet de mettre des bornes WIFI pour permettre à l'accès à internet aux résidents (dépenses ciblées dans le plan d'investissement).		
La fibre arrive dans la commune début 2025.		

	Rappel dans le livret d'accueil.	
	Existence d'une plaquette qui reprend les règles de sécurité informatique.	
	Les sessions informatiques se déconnectent systématiquement au bout de cinq minutes	
	Projet de mettre en place une adresse mail professionnelle pour tous les agents de l'EPAC.	
	Travail avec d'autre établissement sur la RGPD, l'EPAC a fait son auto-diagnostic en la matière.	
	Formation bi annuel sur le secret professionnels	
	Formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire	
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	FO/FAM IDE ont bénéficié d'une formation du circuit du médicament.	
	Tous les Professionnels sont sensibilisés au bon déroulement du circuit du médicament.	
	Ce circuit est revu régulièrement.	
Critère 3.6.2	Dans le FAM C'est l'IDE qui distribue les médicaments si elle est là.	
	Dans le FO ce sont les éducateurs qui distribuent.	
	Les médicaments sont placés dans des plaquettes prêtes à être distribuées.	
	La vérification est possible sur TITAN. En effet en amont de la distribution, les IDE peuvent vérifier sur ce logiciel les médicaments envoyés par la pharmacie. Les piluliers ont des couleurs différentes en fonction des horaires de livraison. Les blisters comportent les noms des résidents avec le numéro de chambre, date de naissance, un numéro lié à un médicaments, à sa posologie et le nombre total de médicaments à prendre pour la prise. Ce qui est hors semainier est disposé à côté.	
	Les médicaments sont stockés dans des armoires sécurisées.	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
Critère 3.11.1	<i>Commentaire :</i>	
	Cartographie des risques avec la commission OGRE (Organe de Gestion des Risques de l'EPAC),	
	Projet d'établissement page 185 et s.	
	Le Plan d'action est inséré dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles)	
	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	4

	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	4 4
Critère 3.11.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Déclaration par une FEI ou rapport circonstancié ou témoignage ou par un résident ; analyse par la direction l'encadrement puis déclaration aux autorités compétentes (autorité (conseil départemental et ARS) et procureur de la République. Ces analyse sont tracés dans le logiciel de soins et dans Ageval/ Grille ALARM. Puis retour entre le déclarant et un ou des professionnels afin de proposer des solutions.</p> <p>Ces analyses et solutions sont tracées dans le logiciel de soins ;</p> <p>Point fait systématiquement entre les trois directeurs toutes les semaines afin de permettre de faire le point sur ces situations lorsqu'elles se présentent</p> <p>Le circuit est protocolisé.</p> <p>Les actions sont tracées dans le logiciel et ou dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles) .</p>	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La plainte (formulaire, mail, courrier) arrive au circuit qualité, accusé de réception puis enquête et enfin retour systématique auprès du déclarant</p> <p>Tout est archivé dans des classeurs de conciliations.</p>	4 4 4
Critère 3.12.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Bilan annuel au CVS et l'OGRE pour les professionnels et CR disponible sur AGEVAL.</p> <p>Réponses systématiques données aux déclarants.</p> <p>Les plaintes et réclamations sont présentées ponctuellement et également dans le cadre du bilan qualité présenté annuellement</p> <p>Elles font l'objet de réponses à des questions qui peuvent émerger suite à ces présentations.</p>	4 4 4 4
Critère 3.12.3	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Distribution d'un formulaire de plainte et réclamation: le libr'expression ou écrit par mail ou courrier. L'ESSMS communique la réponse dans le libr'expression si les réclamations sont anonyme si non la réponse est faite directement à la personne.</p> <p>Systématiquement une réponse est donnée aux auteurs de la plainte ou de la réclamation.</p> <p>La plainte est analysée en équipe pluridisciplinaire (cadre puis équipe). un GRIF peut avoir lieu</p>	4 4 4

avec l'élaboration d'un plan d'action si nécessaire suivant la nature de la plainte ou de la réclamation.

Tout est tracé dans les registres de conciliations.

Une réponse est apportée à chaque plainte, voire une rencontre peut être proposée;

Une fois l'analyse et la réponse données aux auteurs, l'information est communiquée dans la libre expression (journal trimestriel ou lettre à destination des familles) (Cf p. 8 du RF);

Exemple : Réfrigérateur laissé à disposition des familles suite à des demandes faites par ces derniers.

Objectif 3.13 L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables. 4

L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables. 4

EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables. 4

EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables. 4

Commentaire :

La principale source d'identification des risques est la déclaration des évènements indésirables.

Actuellement, celle-ci se fait d'une manière formelle sous forme de fiche informatisé (logiciel Ageval) et, dans les cas où un résident est directement concerné, notée également dans le dossier de soins de celui-ci.

La Direction a pris la décision de mettre en place un support de déclarations de ces évènements informatisé afin de centraliser toutes les déclarations.

L'analyse des risques

L'ensemble des supports (questionnaires de satisfaction, fiche d'évènements indésirables, déclarations d'accident de travail, évaluations interne / externe, des défaillances reconnues) sont analysés au moins deux fois par an lors de réunions de comité de Direction.

Si nécessaire, un plan d'actions est ensuite élaboré et un retour sur expérience est effectué.

L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4

EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4

EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. 4

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4

Critère 3.13.2

Commentaire :

Le CSE est destinataire si l'EI est coté > trois et plus.

Transmission systématique aux autorités si cotation > trois.

Les Eis sont présentés aux CVS (nombres, natures, effets....) ainsi que les actions mises en place dans le cadre de la présentation du bilan qualité. Ils font également l'objet d'échanges avec les membres du CVS qui souhaitent poser des questions.

Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4

EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables 4

EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4

EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4

Commentaire :

Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives via AGEVAL (GRIF),

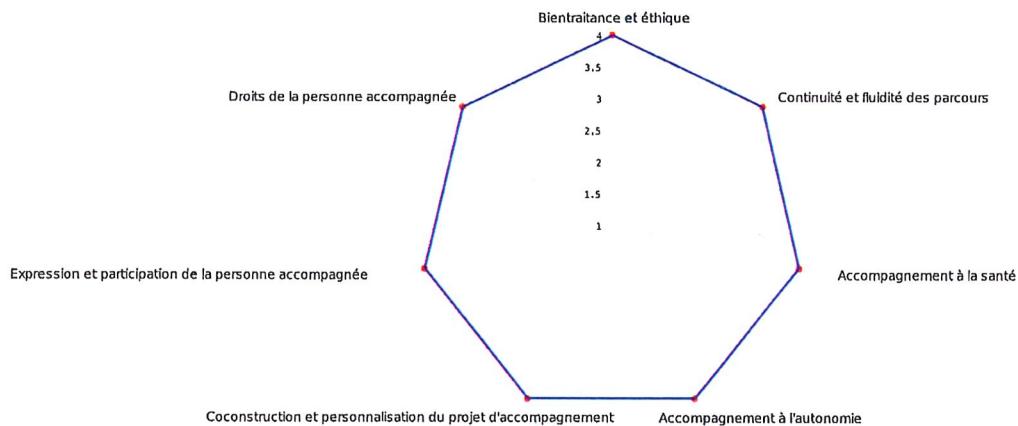
La Charte de déclaration des EIS qui précise que tous les professionnels peuvent déclarer des EIS.

	<p>La FEI est analysée au service qualité (criticité) puis donnée au responsable concerné afin que celui-ci le traite.</p> <p>Si Cotation > 3, transmission au CSE et déclenchement d'un GRIF.</p>	
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p>	3,75
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Plan bleu réactualisé très régulièrement plusieurs fois par an et transmis aux autorités de tutelle tous les ans;</p> <p>Les professionnels ont accès au plan bleu via AGEVAL et ont eu une communication via le "Quart d'heure Sécu".</p> <p>Le plan bleu est adapté aux risques principaux de l'établissement (canicule, inondations etc);</p> <p>Le DARDE est à jour.</p> <p>Envos de courriers aux partenaires pour sensibiliser sur le risque canicule, accès aux salles climatisés de l'établissement</p> <p>Il existe une traçabilité de déclenchement du plan bleu.</p> <p>La direction a présenté à l'ensemble des membres du CVS le dernier Plan Bleu qui a fait l'objet de discussions.</p>	4
Critère 3.14.2	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mise en place de "quart d'heure Sécu" et communication sur Ageval</p> <p>Les plans bleu, PCA ... sont systématiquement envoyés aux autorités de tutelle tous les ans.</p> <p>Référente sécurité santé au travail PRAPS (diplôme PRP)</p>	4

Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

Chapitre 1 - La personne



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	<p>La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.</p> <p>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</p> <p><i>Commentaire :</i> Mme se sent bien, respectée et bien accompagnée. Mme nous informe qu'elle souhaite rentrer chez elle après son séjour et dans l'attente d'une prise en charge chirurgicale prévu fin octobre Retour impossible au domicile dans son état actuel Mr est très satisfait de sa prise en charge Selon la personne rencontrée la notion de bientraitance amène à l'idée de respect mutuel. La personne accompagnée connaît le sens du concept de bientraitance. Elle en connaît les contours. Elle sait qu'elle peut poser des questions aux professionnels et à la gouvernance afin d'être mieux traitée et de faire que les personnes accompagnées se sentent davantage considérées. Mr indique qu'il se sent bien dans l'établissement et qu'il est écouté dans ses demandes. Il explique que ses souhaits sont respectés.</p>	4
Critère 1.1.1		
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.</p>	4

Critère 1.2.1	<p>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme a été bien accompagnée dès son arrivée. Elle connaît son référent et identifie l'ensemble des professionnels de l'établissement.</p> <p>Mme nous dit être bien accompagnée bien qu'elle reste dans l'attente de son retour</p> <p>Mr est très satisfait de sa prise en charge et connaît très bien l'ensemble des équipes</p> <p>"Je suis très informée du rôle des professionnels de l'EHPAD."</p> <p>Mme connaît tout le monde et est capable de désigner les différents professionnels qui interviennent dans sa prise en charge.</p> <p>Mr connaît ses référents et identifie facilement l'ensemble des membres des équipes soignantes</p>	4
Critère 1.2.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mise à disposition d'un livret d'accueil dès l'arrivée avec un accompagnement par le référent pour visiter et présenter l'établissement</p> <p>Mme se sent respectée dans ses choix et ses demandes</p> <p>Mr est très satisfait de sa prise en charge et se sent écouté et respecté</p> <p>"Oui, je suis très informée de mes droits et devoirs dans le cadre de la vie collective puisque je peux en être actrice complètement."</p> <p>Mr explique qu'il a effectué sa demande auprès de l'établissement et qu'à cette occasion, on lui avait déjà expliqué son fonctionnement.</p> <p>A son arrivée, Mr s'est vu remettre tout un ensemble de documents (livret d'accueil, charte du résident...) et son référent lui a fait une visite de l'établissement pour le présenter.</p>	4
Critère 1.2.3	<p>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme a désigné sa personne de confiance et connaît son rôle</p> <p>Personne de confiance désignée depuis son hospitalisation</p> <p>Mr est au fait du sujet et a décidé sa personne de confiance</p> <p>La personne accompagnée a désigné sa personne de confiance.</p> <p>Elle connaît son rôle et est capable de nous expliquer les fonctions principales de la personne de confiance.</p> <p>Mr connaît la démarche et le rôle mais n'a pas encore désigné de personne de confiance</p>	4
Critère 1.2.4	<p>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme connaît bien dossier et échange régulièrement avec l'ensemble des professionnels intervenants dans son accompagnement</p> <p>Mme suit son dossier avec beaucoup d'attention</p> <p>Mr est très satisfait de sa prise en charge</p> <p>"J'ai accès à mon dossier facilement."</p> <p>Mme sait que son dossier est dans le bureau des IDE dans une armoire fermée à clé.</p> <p>Elle sait comment et à qui s'adresser pour le demander.</p> <p>Mr échange régulièrement avec ses référents et sait qu'il peut accéder à son dossier.</p>	4

La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.

4

Critère 1.2.5

Commentaire :

Mme se sent écoutée, respectée et bien accompagnée.

Mme a très vite pu reconnaître et identifier les différents professionnels

Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'accompagnement qui lui ai proposé

Madame est parfaitement autonome, elle sait à qui s'adresser pour être accompagnée dans l'exercice de ses droits.

Régulièrement, elle contacte l'infirmière coordinatrice ou l'animatrice pour l'accompagner dans certains achats par exemple.

Mr a été accompagné pour modifier sa carte électorale

Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.

4

Commentaire :

le professionnel explique qu'une procédure d'accueil existe au sein de l'établissement. Un professionnel référent est présent le jour de l'accueil pour accompagner, guider et présenter la personne.

Critère 1.2.6

cette visite permet de présenter les personnes ressources de l'établissement

Le professionnel parle du rôle du référent qui est indiqué dans la procédure d'accueil.

L'établissement dispose de professionnels chargés de faire un état des lieux de l'état général physiologique afin de promouvoir un dépistage rapide et une prise en soins adaptée.

L'information de l'usager concernant ses droits et ses modalités d'exercice est régulièrement faite par la professionnelle qu'elle en soit sollicitée ou non.

le professionnel sait vers qui orienter le résident pour les modalités d'exercice de ses droits (administratifs et/ou sociaux)

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.

4

Commentaire :

Le professionnel ainsi que l'ensemble de l'équipe bénéficie de rappels réguliers à l'occasion de réunion de service et plus particulièrement lors des présentations des dossiers des nouveaux résidents entrants.

Critère 1.2.7

Ecoute de l'équipe d'encadrement sur les besoins des professionnels avec ajustement (prise en charge des patients avec troubles du comportement)

La professionnelle a bénéficié d'une formation sur le secret professionnel, rappel des droits de la personne accompagnée via les infirmières en réunion du lundi. Une réactualisation est régulièrement faite sur ces sujets.

le professionnel évoque le droit de vote qui a été présenté récemment

Objectif 1.3

La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.

4

La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.

4

Commentaire :

Mme explique qu'elle a été sollicitée pour participer aux diverses instances mais qu'elle n'a pas souhaité en faire partie

	Mme est peu impliquée dans la vie collective car son projet reste un retour à domicile Mr participe activement à toutes les instances et fait partie du CVS (a été président durant plusieurs années) Les PA sont étroitement associées à la révision des règles de vie collectives par leurs avis demandés systématiquement à l'occasion des réunions des CVS relais qui permettent aux usagers de participer à la vie collective de l'Epac. Les membres du CVS donnent leur opinion pour tout changement de documents ou changements institutionnels, organisationnels ou à l'occasion de travaux. Pour le Plan bleu la direction leur demande également leur avis. Une discussion par exemple a eu lieu portant sur la tenue du personnel ou encore par rapport à la logique domiciliaire.	
Critère 1.3.1	Les réponses aux questions diverses sont l'objet de réponses données à la prochaine réunion du CVS. Les CR sont systématiquement revus par la présidente du CVS et sont relus pour validation définitive au CVS suivant avant diffusion par voie d'affichage ou envoi par mail ou par courrier postal aux familles ou sur AGEVAL pour les professionnels. Les CVS relais rassemblent, en amont du CVS EPAC, l'ensemble des résidents et familles qui souhaitent s'exprimer. Les questions posées par les participants des 4 CVS relais (2 pour L'EHPAD et 2 pour le FO/FAM et lieux de vie) et ceux de l'EPAC sont transmises à la direction pour obtenir des réponses au cours de la tenue du CVS suivant. Tout est abordé sauf les menus, puisqu'il existe une Commission menus sur chaque site (FO/FAM et EHPAD). La révision des outils favorisant leur compréhension sont examinés en amont lors de leur construction, révisions et ensuite pour validation. Il en est de même pour les protocoles. Un classeur est disposé à côté de l'"Arbre de vie" avant d'arriver au restaurant des résidents de l'EHPAD qui contient les derniers CR du CVS librement consultable par tous. Madame participe activement aux instances collectives de l'EHPAD et peut être à l'initiative des révisions des règles de vie collective. Mr a connaissance des instances présentes dans l'établissement (a souhaité faire partie du CVS mais à ensuite retiré sa candidature).	
	Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
Critère 1.3.2	le professionnel explique qu'il y a des groupes de paroles pour échanger sur les règles collectives Présidente du CVS très impliquée et participation active des familles qui diffusent l'information auprès des résidents. Relais des informations fait par les familles présentent au CVS qui assurent la transmission des informations et répondent aux demandes des autres familles Le CVS participe activement à cette coconstruction des règles de vie collective. Il se réunit au moins quatre fois par an. Le suivi de ces règles est également assurée en CVS. le professionnel indique que certaines règles de vie sont difficiles à accepter pour certains résidents (déambulation des résidents ayant des troubles cognitifs)	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.	4

	<i>Commentaire :</i> Mme peut librement exprimer ses choix et ceux-ci sont pris en compte. Personnel très à l'écoute selon les dires de Mme Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'accompagnement qui lui a été proposé Madame a pu demander de changer la couleur des murs de sa chambre, dans le cadre de son emménagement. Elle s'est faite accompagnée pour l'achat des meubles et pour la décoration de sa chambre. Mr se sent respecté dans ses choix et écouté dans son expression	
Critère 1.4.1	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.	4
	<i>Commentaire :</i> Mme a pu décorer sa chambre à ses goûts et y installer le matériel nécessaire pour réaliser ses activités (puzzle, peinture...) Mme a déposé quelques photos mais n'investit que très peu sa chambre pour l'instant Mr a pu choisir sa chambre et l'a décoré à son goût Madame, lors de son arrivée à l'EHPAD a intégré une chambre double alors qu'elle souhaitait bénéficier d'une chambre seule. Elle a ensuite intégré une chambre seule à sa demande dès qu'une de ces chambres s'est libérée. Elle est écoutée et ses demandes sont prises systématiquement en considération par les professionnels de l'Ehpad. Mr a pu aménager et décorer sa chambre à son gré. Il s'y sent en sécurité et dans le respect de son intimité.	
Critère 1.4.2		
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	4
	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4
Critère 1.5.1	<i>Commentaire :</i> Mme explique qu'elle a été sollicitée pour participer aux diverses instances mais qu'elle n'a pas souhaité en faire partie Mme connaît la présidente du CVS avec qui elle échange régulièrement Bien que peu impliquée, Mme connaît les différents représentants mais ne souhaite pas se présenter au sein des instances Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'accompagnement qui lui a été proposé Le CVS se réunit 4 fois / an au minimum. La Commission des festivités se réunit 3/an. Une communication permanente est assurée entre ces deux instances ainsi qu'avec la Commission des menus animée par le responsable de la restauration avec l'aide d'une diététicienne. La présidente du CVC convoque tous les membres du CVS par mail ou par courrier. Le directeur adjoint reprend les réunions du dernier CVS relais et peut rajouter des sujets à aborder pour le prochain CVS. Puis, il demande son avis à la présidente qui ensuite convoque les membres pour assister à la prochaine réunion du CVS. Lorsque les parents contactent la représentante des familles, celle-ci peut apporter un sujet au CVS par le moyen des questions diverses. Le recueil des questions se fait par mail ou par téléphone pour la représentante des familles (ses coordonnées sont jointes par mail lors de la diffusion du Journal mensuel et à l'occasion de la diffusion de la Lettre hebdomadaire pour	

	<p>l'EHPAD (Le billet d'Où?") de l'établissement. Les informations circulent beaucoup. Il en est de même pour les membres du Conseil d'administration (CA) et pour les membres du CVS professionnels qui relaient les questions posées auprès de la présidente du CVS. Celle-ci prend contact quotidiennement avec tous les résidents de l'EHPAD après les repas du déjeuner notamment. Les résidents ont identifié la présidente du CVS et savent vers qui se tourner pour les questionnements.</p> <p>Madame participe très activement aux instances collectives de l'EPAC.</p> <p>Elle participe à la rédaction des documents qui concernent la vie collective de l'ESSMS.</p> <p>Elle représente les usagers de l'EPAC dans ces instances.</p> <p>Mr a connaissance des instances présentes dans l'établissement (a souhaité faire partie du CVS mais à ensuite retiré sa candidature).</p> <p>Il connaît la présidente et les représentants du CVS.</p>	
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme a un retour par la présidente du CVS mais ne cherche pas à lire la totalité du compte rendu</p> <p>A pu participer à une restitution partielle des informations</p> <p>Mr reçoit le compte rendu</p> <p>Un CR du CVS est élaboré systématiquement après chaque réunion. Les CR sont envoyés aux familles par mail ou par courrier postal, sont mis sur AGEVAL pour les professionnels et sont affichés sur les panneaux d'affichage réservés à cette destination pour les résidents.</p> <p>Enfin, un classeur est également mis à disposition à côté de l'Arbre de vie qui contient les derniers CR du CVS librement consultables par tous.</p> <p>Projet de retravailler sur l'affichage (pose d'une vitrine envisagée?) ; Le CR de la dernière réunion du CVS est également joint à chaque convocation.</p> <p>L'Epac travaille pour rendre lisible les CR à tous les résidents (taille minimum quatorze et en ARIAL)</p> <p>Madame est systématiquement informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre du CVS via des affichages et/ou des retours oraux auprès des usagers.</p> <p>Elle recueille les questions posées par les résidents (elle se met à leur disposition au cours des repas du déjeuner et après, si nécessaire).</p> <p>Elle participe également aux CVS relais et fait là aussi remonter les questions posées par les résidents vers la gouvernance (qui répond directement ou répond au cours d'une réunion du CVS suivant).</p> <p>Une fois ces réponses données, elle peut faire elle-même un retour oral auprès du ou des usagers de l'EPAC concernés par la question.</p> <p>Mr connaît l'existence et le fonctionnement du CVS.</p> <p>Il a déjà rencontré la présidente pour échanger sur les sujets abordés.</p>	4
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel explique qu'il y a des temps d'échanges prévus suite au réunion des instances et identifie les lieux d'affichage des comptes rendus.</p> <p>le professionnel indique que l'animatrice organise des moments où sont favorisés les temps d'expression</p> <p>le professionnel précise qu'il existe un compte-rendu des CVS qui est affiché et lu et expliqué aux</p>	4

	résidents si besoin	
	Les comptes-rendus sont en libre accès dans un couloir près du restaurant de l'EHPAD mais semblent peu accessibles pour les personnes à mobilité réduite et sont parfois peu lisibles pour certains d'entre eux.	
	Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement effectuées auprès des résidents autour de thèmes variés. Un projet d'enquête de satisfaction plus globale est envisagé pour 2025.	
	le professionnel explique que tous les résidents ne s'intéressent pas aux instances mais qu'un retour sur les échanges est fait	
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
	La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	Mme explique qu'elle peut facilement échanger avec les divers professionnels présents dans l'établissement et que ses préférences sont prises en compte (participation aux activités, décoration de sa chambre...)	
Critère 1.6.1	Informations sur les habitudes de vie bien prises en compte Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde L'EHPAD a mis en place des ateliers selon les préférences des résidents : ateliers bois, découpages, jardinage etc. Mme n'y participe pas parce qu'elle n'en a pas envie et préfère se consacrer à d'autres activités, notamment la vie collective de l'ESSMS. Mr exprime le fait que ses préférences sont prises en compte (demande sur les repas..) et se sent soutenu depuis son entrée. Il a pu faire part de ses expériences au sein de son précédent foyer.	
	Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	Le professionnel indique qu'il y a des échanges sur la prise en soins au quotidien avec le respect du souhait du patient en priorité	
Critère 1.6.2	Le professionnel explique que la présence au sein de l'établissement des personnes présentant des troubles cognitifs mobilise l'utilisation de supports adaptés à leur capacité de compréhension le professionnel parle des groupes de paroles avec l'animatrice Pour les toilettes, utilisation de pictogrammes par les professionnels suite au passage d'ergothérapeutes. Les professionnels s'adaptent au profil et compétences des usagers. Le professionnel indique que les résidents sont souvent sollicités pour s'exprimer	
	Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	Le professionnel explique qu'une traçabilité est assurée sur le logiciel de soins pour recueillir les dires des résidents et que les demandes sont analysées et discutées en réunion pluridisciplinaires le professionnel indique que l'analyse est faite en équipe et qu'une réponse adaptée est apportée le professionnel explique que c'est au moment des transmissions que les équipes échangent et analysent les paroles des résidents	
Critère 1.6.3	La professionnelle éprouve quelques difficultés à expliciter comment est effectuée l'analyse du recueil de l'expression de cette personne bien que celle-ci existe et se retrouve tracée dans le	

	dossier de la personne accompagnée. le professionnel apporte tous les éléments qui lui sont rapportés par le résident pour en parler en équipe ou avec la personne ressource identifiée	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme est satisfaite des informations que les professionnels lui donnent car elles sont claires et faciles à comprendre</p> <p>Mme est très active dans sa prise en soins et se montre très satisfaite des informations qui lui sont données</p> <p>Mr peut échanger librement avec l'ensemble des professionnels et reçoit des informations claires</p> <p>Madame a la parfaite possibilité d'exprimer son consentement libre et éclairé. Elle nous donne des exemples de préférences exprimées pour sa prise en charge médicale au sein de l'EHPAD. Elle a refusé certains soins. L'équipe soignante lui a longuement expliqué les conséquences de ce refus de façon claire et répétée.</p> <p>Dès lors, elle a pu librement refuser, après de longues explications, certains soins et en accepter d'autres ultérieurement après réflexion. Elle est complètement associée à sa prise en charge médicale.</p> <p>Mr pose régulièrement des questions et obtient des réponses adaptées et claires (animation, sortie...)</p> <p>Son PAP lui a été expliqué avant signature pour obtenir son consentement.</p>	
Critère 1.7.1	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le professionnel m'explique que lors du refus d'un résident, il y a la possibilité de mettre en place un relais entre professionnels et/ou acceptation du refus du soin avec traçabilité dans le logiciel</p> <p>Le professionnel explique que si plusieurs situations de refus se présentent et/ou se répètent, le problème est évoqué avec l'équipe pluridisciplinaire et une recherche d'alternatives est proposée</p> <p>Le système pourrait être amélioré avec l'utilisation d'un logiciel adapté aux transmissions ciblées</p> <p>La professionnelle donne des exemples d'usagers ne voulant participer à aucune animation (atelier lecture, atelier repas etc) et à qui les professionnels re-proposent régulièrement les activités.</p> <p>Pour la résidente, celle-ci participe beaucoup aux institutions de la vie collective de l'ESSMS.</p>	
Critère 1.7.3	Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le professionnel explique que les situations sont d'abord évoquées en transmission et que c'est ensuite noté sur le dossier de soins</p> <p>le professionnel indique que le consentement est toujours recherché et tracé</p> <p>Possibilité de relais soignants afin d'obtenir l'alliance et/ou l'accord du résident aux soins</p> <p>Ce consentement est tracé dans le dossier numérique des personnes accompagnées.</p> <p>L'exemple du recueil des dernières volontés des personnes est fait.</p> <p>L'exemple d'un usager qui s'opposait au fait d'aller aux urgences un jour est donné par la professionnelle.</p> <p>Cela a été inscrit dans son dossier numérique.</p>	
Critère 1.7.4		

	le professionnel indique que toutes les situations de refus sont tracées	
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4
	La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.	4
	<i>Commentaire :</i> Mme est régulièrement sollicitée pour participer aux diverses activités Elle a pu depuis son arrivée rencontrer des personnes présentes sur l'établissement mais également au foyer Mme a commencé à échanger avec sa voisine de chambre mais reste avec le projet d'un retour à domicile Mr participe activement à toutes les instances Madame reçoit ses amis à l'EHPAD et s'est fait de nouveaux amis au sein de l'établissement. Mme a pu exprimer ses choix quant aux relations qu'elle entretient avec sa famille. Mr est resté en contact avec ses anciens amis aux foyers et peu aller les voir quand il le souhaite. Il a créé de nouveaux liens depuis son arrivée.	
Critère 1.8.1	La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.	4
	<i>Commentaire :</i> Mme est régulièrement sollicitée pour participer aux diverses activités Mme est régulièrement sollicité mais reste avec le projet d'un retour à domicile Mr est régulièrement sollicité pour participer Madame a été accompagnée à des expositions de peinture. Les résidents peuvent aller au cinéma grâce à l'accompagnement des professionnels. Ils ont été accompagnés pour voir "le Tour de France" ou se rendre au Marché de Noël. Les activités sont affichées par l'animatrice avant l'entrée au restaurant notamment. Des affichages se retrouvent disposés un peu partout dans l'ESSMS. Mr explique qu'il est sollicité régulièrement pour participer aux activités proposées. L'animatrice passe régulièrement auprès des résidents afin de les informer des activités à venir et recueillir leur consentement.	
Critère 1.8.2	Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.	4
	<i>Commentaire :</i> Le professionnel entendu conseille les personnes au niveau des activités extérieures : sports, loisirs et dit avoir de nombreux temps d'échanges avec les personnes durant les temps de prise en soins. les souhaits sont ensuite portés à la connaissance de l'animatrice le professionnel explique que les souhaits sont portés à la connaissance de l'animatrice Animations spécifiques (sorties particulières et séjours) organisées régulièrement Diffusion des activités sur écran dans les couloirs Les animatrices proposent des activités "cinéma", piques-niques, sorties à la mer, expositions de peinture, marché de Noël, etc. Elle sont très réactives et s'adaptent aux souhaits des résidents dans la mesure du possible. le professionnel explique que les résidents sont sollicités chaque jour pour savoir s'ils souhaitent faire une activité	
Critère 1.8.3		

Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel explique que toutes les démarches sont effectuées par l'animatrice et qu'il l'informe du retour fait par les résidents</p> <p>le professionnel parle des activités qui sont proposées (sorties extérieures, activités sportives dans l'établissement...)</p> <p>le professionnel parle des activités qui sont proposées (sorties extérieures, activités sportives dans l'établissement...)</p> <p>Les animatrices proposent des activités "cinéma", piques-niques, sorties à la mer, expositions de peinture etc.</p> <p>Elle sont très réactives et s'adaptent aux souhaits des résidents dans la mesure du possible.</p> <p>Accompagnement au Tour de France qui passait le long de l'ESSMS.</p> <p>L'information de ces activités est faite à l'oral et par affichage par les animatrices, mais aussi par mails aux familles.</p>	4
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le professionnel dit encourager la pair-aidance entre résidents notamment via les capacités physiques et cognitives de chacun et la présentation des nouveaux résidents auprès des anciens.</p> <p>le professionnel parle de la valorisation de la participation des résidents à l'entraide et/ou à la participation des tâches collectives</p> <p>le professionnel parle des activités qui sont proposées (sorties extérieures, activités sportives dans l'établissement...)</p> <p>Les usagers les plus valides sont encouragés à aider les usagers en fauteuil à se déplacer pour les emmener aux activités et aux repas.</p> <p>L'observation sur site nous a montré que cette pratique était habituelle et encouragée dans l'ESSMS.</p>	4
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.</p> <p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'atelier lecture du journal permet à l'ensemble des résidents de se tenir aux courants des informations locales et nationales et de pouvoir en discuter</p> <p>Mme n'a pas souhaité voter mais a été sollicité pour le faire</p> <p>Mme est régulièrement sollicité mais reste avec le projet d'un retour à domicile</p> <p>Une campagne est réalisé avant les élections pour le droit de vote</p> <p>Un atelier lecture des dernières informations a lieu tout les jeudis</p> <p>Madame est autonome et n'a pas besoin d'être accompagnée dans "sa vie citoyenne."</p> <p>Elle vote quand elle le souhaite et peut se faire accompagner par des professionnels pour se rendre au bureau de vote.</p> <p>Mr a exprimé son choix de pouvoir voter et a été accompagné pour modifier sa carte électorale auprès de la mairie.</p>	4

Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.

4

Commentaire :

le professionnel explique que la proximité de la mairie a permis aux résidents les plus valides de s'y rendre pour voter.

Pour les autres résidents, possibilité de procuration et/ou d'être accompagnés

Le professionnel explique que ce sujet est abordé de façon informelle uniquement : temps d'échanges informels.

Critère 1.9.2

Le professionnel indique que cette question est quand même abordée via l'explication de la charte des droits.

L'animatrice sollicite les usagers pour les élections : veulent-ils voter ou non ? Si oui, ce sont les familles qui font l'accompagnement la plupart du temps.

Accompagnement par une animatrice d'un groupe de résidents à aller voter dans le village et dans une ville voisine.

La gendarmerie se rend également sur place pour recevoir les procurations des résidents qui souhaitent en rédiger.

le professionnel parle d'une mobilisation et d'un accompagnement des résidents à une manifestation (article dans le journal)

Thématique

Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement

4

Objectif 1.10

La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.

4

La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.

4

Commentaire :

Mme est régulièrement sollicitée au sujet de son projet et a pu bénéficier d'un accompagnement lui permettant de recouvrir de l'autonomie (ne marchait presque plus à son arrivée et se déplace sur plusieurs mètres seule désormais)

Critère 1.10.1

Mme a pu exprimer ses attentes et se sent respecter

Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde

Madame exprime parfaitement ses attentes quant à son accompagnement.

Elle est écoutée, et si elle formule une demande particulière, elle sait pourquoi elle ne pourra pas être appliquée, si c'est le cas.

Mr explique qu'on l'a rencontré à plusieurs reprises pour connaître ses choix et ses habitudes de vie et qu'on lui a présenté son projet avant signature.

La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.

4

Commentaire :

La tutrice de Mme est associée à la réalisation du projet sur demande de Mme

Mme a pu exprimer ses attentes et se sent respecter

Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde

Critère 1.10.2

Mme co construit complètement son PAP avec les professionnels.

Dans un premier temps, elle formule ses souhaits avec les professionnels.

Elle participe activement à la rédaction de son PAP avec une aide soignante. Le PAP est ensuite discuté entre les professionnels.

Un retour est fait et signé par Mme.

Le PAP est réactualisé environ tous les ans.

Mr a été vu par plusieurs professionnels de l'établissement (soignants, animatrice, monitrice-

Critère 1.10.3	<p>éducatrice, psychologue) lors de la réalisation de son PAP. Une communication partielle des informations, en accord avec Mr, a été faite à la tutrice de Mr.</p> <p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Le professionnel explique que les besoins sont évalués à l'entrée du résident et réévalués après quelques jours pour ensuite mettre en place le PAP le professionnel indique que lors de l'élaboration du PAP, un recueil de leurs attentes est prévu et rempli avec les usagers. le professionnel explique que le logiciel utilisé permet d'identifier et de recenser les besoins dans le PAP Dans le projet personnalisé, on retrouve un recueil des besoins et attentes des usagers. Celui-ci est tracé et régulièrement réactualisé.</p>
	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> L'entourage n'est pas systématiquement convié au PAP selon le professionnel. C'est en fonction des possibilités et du souhait du résident. L'entourage n'est pas convié mais si le résident le demande, les professionnels peuvent demander à la famille d'être présente.</p> <p>Critère 1.10.4</p> <p>le professionnel explique que beaucoup de PAP sont construits avec les familles des résidents présentant des troubles cognitifs importants. Le résident est incité (dans la mesure du possible) à écrire ses besoins et attentes au sein de son projet personnalisé. Si elle ne peut pas écrire, le professionnel les écrits systématiquement en présence de l'usager. La famille peut être invitée à l'élaboration du projet personnalisé si le résident le souhaite. le professionnel évoque la présence des tuteurs pour certains résidents</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Le professionnel explique que la construction du PAP se fait en plusieurs étapes permettant ainsi à chaque professionnel de pouvoir s'impliquer dans sa réalisation le professionnel explique que le PAP se construit en équipe pluridisciplinaires le professionnel indique que des intervenants extérieurs interviennent régulièrement pour la mise en œuvre du PAP (kiné, ergothérapeute...) La professionnelle entendue énumère les activités proposées au sein de l'EHPAD et à l'extérieur. Elle mentionne que ses collègues se servent d'une liste de partenaires pour pouvoir mettre en œuvre les projets personnalisés et les réactualiser. Cette liste est régulièrement agrémentée.</p>
	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an. 4</p> <p><i>Commentaire :</i> Le professionnel indique que les PP sont réactualisés tous les ans. Pour ne pas oublier de refaire les PAP tous les ans, le professionnel s'appuie sur un tableau récapitulatif avec les dates de tous les PAP.</p>

Critère 1.10.6	<p>Le professionnel précise que les PP sont réactualisés tous les ans. Pour ne pas oublier de refaire les PAP tous les ans, le professionnel s'appuie sur un tableau récapitulatif avec les dates de tous les PAP.</p> <p>La réévaluation des projets personnalisés est régulièrement faite.</p> <p>Elle tient compte par ailleurs en plus de la réévaluation annuelle des besoins des usagers de sorte que le projet personnalisé des usagers concernés peut ainsi être révisé plus d'une fois par an si nécessaire.</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	<i>Commentaire :</i> Mme a fait le choix d'associer sa tutrice à son PAP	
Critère 1.11.1	<p>Mme a décidé de ne pas associer son entourage et son choix est respecté</p> <p>Mr n'a plus d'entourage proche si ce n'est sa tutrice</p> <p>Mme a défini cette place : Mme a indiqué qu'aucun courrier, mail ou coup de téléphone ne devait être envoyé à sa famille, sauf en cas de décès.</p> <p>Son neveu et sa nièce viennent la visiter régulièrement.</p> <p>L'ESSMS essaie de mettre les gens qui s'entendent entre eux notamment à table pour les repas.</p> <p>Mr n'a pas souhaité de personne de son entourage à son PAP</p>	
	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	<i>Commentaire :</i> le professionnel indique qu'il y a possibilité de prendre RDV pour les familles auprès des personnes ressources de l'établissement	
Critère 1.11.2	<p>le professionnel explique que souvent les familles sont orientés vers le médecin</p> <p>Proposition des collègues du foyer occupationnel et/ou fam pour étayer ou informer les soignants de l'Ehpad et les conforter dans leurs pratiques</p> <p>La professionnelle ne sait pas répondre à ces questions malgré nos re-formulations.</p> <p>le professionnel trouve qu'il y a peu de ressources à disposition</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	<i>Commentaire :</i> Mme est très satisfaite de son accompagnement qui lui a permis de recouvrir de l'autonomie (ne marchait presque plus à son arrivée et se déplace sur plusieurs mètres seule désormais)	
Critère 1.12.1	<p>Mme bénéficie des aides dont elle a besoin pour retrouver un maximum d'autonomie afin de concrétiser son projet de retour</p> <p>Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde</p> <p>Mme a pu échanger pour avoir un déambulateur à roulette avec un coffre pour les petits parcours dans l'ESSMS.</p> <p>Souhaits exprimés par Mme d'avoir un fauteuil électrique pour aller à l'extérieur au bord de la Dronne. La demande est actuellement en étude pour lui permettre d'en avoir un le plus adapté possible.</p>	

	Mr est encore très autonome mais explique qu'on lui pose régulièrement des questions sur ses besoins.	
Critère 1.12.2	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le professionnel parle d'une prise en compte des difficultés du résident afin de pouvoir recouvrir de l'autonomie afin de donner l'information et favoriser un maintien et/ou une reprise d'autonomie</p> <p>Le professionnel indique que l'évaluation se fait notamment au travers de la réactualisation des PAP chaque année.</p> <p>Le professionnel précise que l'évaluation est faite quotidiennement en fonction des capacités du résident</p> <p>La professionnelle explique qu'elle sollicite au maximum les résidents à la marche, à la participation à la toilette.</p> <p>Elle sait prendre son temps pour les aider à la marche. (autonomie physique des usagers).</p> <p>L'établissement propose du "manger-mains" pour les résidents qui ont du mal à manger avec des couverts (alimentation adaptée pour manger avec les mains).</p>	4
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le professionnel fait le lien avec un résident qui perd en autonomie : fatigabilité, pertes de mémoire.</p> <p>Le professionnel fait cette observation quotidiennement pour alerter au plus vite d'un risque de perte d'autonomie</p> <p>Le professionnel explique que la bonne connaissance des résidents permet de repérer rapidement un changement</p> <p>Utilisation maîtrisée par la professionnelle des outils de mesure de la douleur. Elle trace régulièrement celle-ci dans le dossier informatisé de la résidente.</p> <p>Durant les soins de nursing, la professionnelle repère les douleurs qui peuvent par la suite engendrer une perte d'autonomie de la personne accompagnée (échelle de la douleur, Doloplus, "mini mental test" MMS)</p>	4
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.</p> <p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme a demandé à changer de chambre et sa demande a rapidement été prise en compte</p> <p>Mme sent que l'équipe soignante est derrière elle pour son projet</p> <p>La direction de l'établissement a pris en compte la demande de changement de chambre qui a été réalisé dès que possible</p> <p>Mme n'a pas eu le choix lors de son arrivée, elle a dû vivre pendant quelques mois en chambre double à cause de l'architecture des bâtiments.</p> <p>Dès qu'une chambre individuelle s'est libérée, elle a pu avoir une chambre seule car elle avait formulé ce souhait auparavant.</p> <p>Elle a pu faire repeindre en blanc sa chambre individuelle comme le voulait.</p>	4
Critère 1.13.1		

Elle a pu choisir ses rideaux et sa décoration (meubles, bibelots...) et a été accompagnée pour ses achats et installations par des professionnels de l'ESSMS.

Mr avait formulé le choix d'avoir une chambre individuelle qui lui a été proposée dès son entrée

La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.

4

Commentaire :

Mme a demandé à changer de chambre et sa demande a rapidement été prise en compte

Mme sent que l'équipe soignante est derrière elle pour son projet

La direction de l'établissement a pris en compte la demande de changement de chambre qui a été réalisé dès que possible

Mme est autonome et n'a pas besoin d'aide en la matière.

C'est elle qui a souhaité vivre dans cet établissement et qui a procédé à l'ensemble des démarches à cette fin.

Une fois accueillie dans l'ESSMS, elle fut aidée par les professionnels de la structure qui continuent à l'aider si besoin pour l'accomplissement de ses démarches administratives.

Mr est très satisfait de la chambre car il a pu choisir avant son arrivée dans l'établissement d'être installé dans une chambre individuelle.

Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.

4

Commentaire :

Le professionnel explique que ce n'est pas son rôle d'accompagner les personnes dans leur recherche de logement. Mais lorsque cette problématique est abordée avec un résident, le professionnel fait remonter l'information.

le professionnel évoque la situation d'une patiente qui a été accompagnée pour avoir un logement au rez-de-chaussée plutôt qu'à l'étage

les résidents présentant une aggravation des troubles cognitifs sont accompagnés pour leur proposer un logement adapté

Exemple de changement de chambre pour un résident en fauteuil qui n'avait pas suffisamment de place autour de son lavabo pour se mouvoir vers une chambre avec salle de bain plus spacieuse.

Exemple de pose de mains courantes si besoin de l'usager.

Exemple des préférences d'un usager prises en compte à son emmenagement : changement couleur des murs de la chambre.

le professionnel fait remonter l'information pour aménager la chambre du résident

Thématique Accompagnement à la santé 4

Objectif 1.14 La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4

La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.

4

Commentaire :

Mme explique que tout un ensemble d'examens ont été réalisés à son entrée

Sensibilisation et accompagnement réalisé par les divers référents lors de l'entrée de Mme

Mme a pu bénéficier d'un dépistage complet(dent, yeux et oreilles)

Mr nous explique être régulièrement sollicité pour les campagnes de vaccinations et les divers dépistages

Mme gère seule ses médicaments.

Elle a reçu des conseils pour prévenir certains risques notamment dans la lutte contre les risques de chutes puisqu'il existe des ateliers pour lutter contre ces risques. Elle a été invitée à participer si elle le souhaitait.

En ce sens, elle est aidée par le kinésithérapeute de l'établissement.

Des explications régulières sur l'éducation à la santé lui sont proposées.

Mr a bénéficié d'un bilan complet à l'entrée et a pu mettre en place des actions correctives à ses besoins en soins. L'équipe lui a aussi expliqué de ne pas attendre de se sentir mal pour solliciter les soignants.

Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.

4

Commentaire :

le professionnel parle du rôle important de la psychologue clinicienne comme "ressource nécessaire aux résidents dans les accompagnements et soutiens proposés

le professionnel explique que la thématique de la santé est abordée par le professionnel sur les temps informels : alimentation, hygiène.

Critère 1.14.2

Le professionnel explique que lorsque la santé psychique d'un résident est en jeu, il est orienté vers la psychologue.

Quatre soignants accompagnent le mardi et le jeudi les usagers pour des consultations en ophtalmologie et chez le dentiste.

Trois soignants sont référents au niveau du poids des personnes : si amaigrissement d'une personne par exemple, des actions sont immédiatement mises en place sur le plan nutritif.

Réalisation de bilan d'entrée avec proposition d'ateliers spécifiques pour maintenir et favoriser l'autonomie avec traçabilité sur le logiciel

Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.

4

Commentaire :

le professionnel indique que l'équipe IDE est très présente dans ces démarches

le professionnel explique que lorsqu'un problème est identifié, l'équipe IDE met en place un programme adapté

Critère 1.14.3

le professionnel parle du rôle du médecin comme support important pour la mise en œuvre d'action de santé

Ex : les professionnels ont appris à un usager à s'injecter de la morphine.

Quatre référents existent au sein de l'EHPAD et mettent en œuvre ce programme de prévention et d'éducation à la santé.

Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.

4

Commentaire :

le professionnel explique que les équipes adaptent leur message en fonction des capacités cognitives des résidents

Critère 1.14.4

le professionnel indique que l'équipe IDE contribue à faciliter la compréhension

le professionnel parle des pictogrammes utilisés pour aider à la compréhension des résidents déficients

Des pictogrammes sont affichés dans les ascenseurs et autres endroits de l'EHPAD pour aider à cette compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé. L'usager a été incitée à intégrer le Centre minceur "Saint Yireix".

Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.

4

Commentaire :

le professionnel indique que beaucoup de résidents sont accompagnés lors de leur déplacement
le professionnel explique que parfois, il est nécessaire d'accompagner le résident

Critère 1.14.5

le professionnel explique que c'est l'équipe IDE qui gère les RDV et les transports

La télé-consultation est mise en place dans l'établissement et permet des consultations médicales plus rapides. Ces consultations sont tracées dans le dossier des résidents.

Des pictogrammes sont affichés dans les ascenseurs et autres endroits de l'EHPAD pour aider à cette compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé. L'usager a été incité à intégrer le Centre minceur "Saint Yireix".

le professionnel indique que l'établissement dispose de véhicules adaptés aux handicaps des résidents pour faciliter l'accompagnement

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.

4

Commentaire :

Critère 1.14.6 le professionnel indique qu'il y a souvent des échanges avec l'équipe IDE et la psychologue lors des transmissions et/ou des réunions pluridisciplinaires

le professionnel parle de temps informel associé à l'évocation d'un problème rencontré avec un résident

le professionnel précise que les temps de transmission servent de moment d'échanges pour faire de la prévention

La sensibilisation à la prévention et à l'éducation se fait lors de réunions entre professionnels.

Objectif 1.15

La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.

4

La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.

4

Commentaire :

Mme est très satisfaite des soins qu'elle reçoit

Toutes les informations lui semblent claires

Critère 1.15.1

Mme est très impliquée dans le suivi de son dossier et les professionnels se montrent disponibles pour tout lui expliquer

Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde

Mme sait parfaitement ce qu'elle prend.

Elle connaît son traitement, sait à quoi il correspond et pourquoi elle le prend.

Mr est encore très autonome mais explique qu'on lui pose régulièrement des questions sur ses besoins et les aides que l'on pourrait lui apporter.

La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.

4

Commentaire :

Mme se sent soutenue et s'exprime librement auprès de tous les soignants

Mme est très impliquée dans le suivi de son dossier et les professionnels se montrent disponibles pour tout lui expliquer

Critère 1.15.2

Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde

	<p>Mme bénéficie d'un temps d'échange sur sa demande et les professionnels prennent le temps d'expliquer.</p> <p>Elle sait qu'elle peut poser toutes les questions qu'elle a sur ce sujet.</p> <p>Mr explique qu'il pose souvent des questions en lien avec son état de santé (dépression chronique) et qu'il obtient des réponses adaptées à ses besoins. Il a pu rencontrer la psychologue pour évoquer ses difficultés quant à son entrée dans l'Ehpad et prévenir une recrudescence de ses troubles psychiatriques.</p>	
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficié d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme n'a jamais eu de problème lorsqu'elle ne souhaitait pas recevoir les soins proposés (pas le moral ou fatiguée...)</p> <p>Adaptation de l'équipe à ses refus avec proposition de décaler dans le temps et/ou de simplement discuter</p> <p>Mme a pu exprimer ses attentes et se sentir respectée</p> <p>Mr nous indique qu'il est très autonome et qu'il est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde</p> <p>Mme peut exercer son refus de soin après une information adaptée avec le médecin traitant et une des IDE de l'établissement.</p> <p>Par exemple, Mme se fait vacciner de la Covid 19 mais pas de la grippe conformément à sa volonté librement exprimée et après avoir reçu des informations sur les risques potentiellement encourus.</p> <p>Mr est encore très autonome mais explique qu'on ne lui a jamais rien imposé</p>	
Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mme connaît bien l'ensemble de son traitement et n'hésite pas à poser des questions lorsqu'elle ne comprend pas. Les réponses lui semblent toujours claires et adaptées pour sa compréhension</p> <p>Mme est très impliquée dans le suivi de son dossier et les professionnels se montrent disponibles pour tout lui expliquer</p> <p>Mr est très satisfait de sa prise en charge et de l'écoute qu'on lui accorde</p> <p>Mme est pleinement associée à la gestion de ses médicaments.</p> <p>Elle sait pourquoi elle prend ses traitements et sait qu'elle peut refuser des soins si elle le souhaite, toujours après en avoir reçu une explication claire, complète et compréhensible.</p> <p>Mr est attentif à la prise de ses médicaments et demande lorsqu'il ne sent pas bien. Il reçoit toujours une réponse et un accompagnement adapté à ses besoins.</p>	
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel explique qu'une fiche de suivi mise en place si repérage d'un problème de santé</p> <p>le professionnel explique qu'après avoir mis en place les fiches de suivis dédiées, le risque identifié est pris en charge par la personne ressource (diététicienne si dénutrition)</p> <p>le professionnel précise que les temps de transmission servent de moment d'échanges pour faire de la prévention</p> <p>Cette évaluation se fait régulièrement, notamment dans les projets personnalisés</p>	

! Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.

4

Commentaire :

- Critère 1.15.6
- le professionnel explique qu'après avoir mis en place les fiches de suivis dédiées, le risque identifié est pris en charge par la personne ressource (diététicienne si dénutrition)
 - la bonne connaissance des résidents permet de repérer rapidement un problème chez un résident d'après le professionnel entendu
 - le professionnel explique que les premières personnes alertées sont les IDE
 - Risques liés au surpoids en terme de mobilité et de chutes furent identifiés dès l'arrivée de l'usager.

Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.

4

Commentaire :

- Critère 1.15.7
- le professionnel explique que les équipes sont informés des risques identifiés dans le PP et mettent en place le matériel et les dispositifs adaptés
 - le professionnel explique que les PP sont adaptés à la personne pour mettre les bons moyens en place
 - Amélioration de la qualité de la prise en soins avec une sensibilisation et une réactivité liées aux campagnes de dépistage faites dès l'entrée du résident
 - Incitation par la professionnelle à maigrir par l'intégration d'un centre minceur par l'usager durant une période suffisamment conséquente.
 - Accompagnement à des séances de kinésithérapie.

Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.

4

Commentaire :

- Critère 1.15.8
- Le professionnel explique que l'approche non médicamenteuse est valorisée pour ne pas trop faire prendre de traitement aux résidents
 - Le professionnel explique que les activités de relaxation permettent aux résidents d'être apaisé
 - Le professionnel utilise souvent la salle de bien-être avec les résidents déficients cognitivement
 - Séances de kinésithérapie, incitation à la marche en déambulateur de l'usager entendu.
 - Le professionnel parle de séances de gym douce en lien avec les problèmes d'épaule du résident

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.

4

Commentaire :

- Critère 1.15.9
- le professionnel indique qu'avant d'apporter une réponse médicamenteuse, l'équipe essaie de trouver une alternative
 - le professionnel parle de sa formation à la bientraitance
 - Formation de la professionnelle à l'approche "Snuezelen", formation à la musicothérapie et formation aux soins esthétiques

Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.

4

Commentaire :

- Critère 1.15.10
- le professionnel indique que les résidents bénéficié de soins adaptés à leur besoins et de façon rapide après les demandes

	le professionnel explique que le médecin a déjà fait intervenir l'HAD pour certains résidents Séances de kinésithérapie assurées par des professionnels en libéral. Une liste des partenaires médicaux qui travaillent en partenariat avec l'établissement est à la disposition des professionnels.	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs. 4	
	La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4	
	<i>Commentaire :</i> Mme reçoit rapidement des médicaments lorsqu'elle exprime des douleurs et explique que l'équipe lui demande souvent si elle a mal Mme sent que les professionnels se montrent disponibles pour tout lui expliquer et prendre en charge ses douleurs articulaires Les douleurs de Mr sont régulièrement évaluées et considérées Mme s'administre elle-même sa dose de morphine quotidienne supplémentaire si elle souffre plus que d'habitude. Elle est accompagnée et suivie. La gestion de sa douleur est tracée quotidiennement. Mr ne ressent que peu de douleurs mais explique qu'il a déjà eu à demander à l'équipe soignante et qu'on lui a donné rapidement de quoi être soulagé pour une douleur d'épaule. Traçabilité dans le dossier de soins	
Critère 1.16.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées. 4	
	<i>Commentaire :</i> le professionnel indique que l'évaluation est faite presque chaque jour chez les résidents identifiés et que la connaissance des résidents leur permettent de repérer la douleur le professionnel parle de la procédure de la prise en charge de la douleur et de ses modalités d'application le professionnel explique que toutes les douleurs sont tracées sur le logiciel pour prendre en charge le plus rapidement le résident qui en souffre Echelle de la douleur de 1 à 10 "Doloplus" utilisée par les professionnels dès qu'il y a un signe de douleur chez l'usager par exemple.	
Critère 1.16.2	Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée. 4	
	<i>Commentaire :</i> le professionnel explique que les familles présentes sont très attentives et à l'écoute de l'accompagnement de leurs parents le professionnel explique que ce n'est pas toujours facile car certaines familles sont peu impliquées le professionnel indique que la famille est importante pour ces informations que peuvent dissimulées les résidents Ce recueil se fait au niveau des familles. Il peut se faire oralement par les infirmières au cas par cas. Mais c'est surtout les familles qui vont vers les infirmières pour donner des informations à ce niveau. le professionnel précise que l'état émotionnel est important dans la prise en charge du résident et que l'entourage doit favoriser cette démarche	
Critère 1.16.3	Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie	

de prise en charge de la douleur.

4

Commentaire :

le professionnel indique que le médecin et l'équipe IDE sont très attentifs et mettent en place rapidement de quoi soulager le résident avec son accord. la douleur est ensuite évaluée régulièrement pour mesurer l'efficacité du traitement

Critère 1.16.4

le professionnel explique que la douleur est évaluée régulièrement pour mesurer l'efficacité du traitement

le professionnel explique que les résidents ou l'entourage sont informés

Cette co-construction avec la personne accompagnée se fait davantage à l'oral et de manière pragmatique et spontanée. La personne accompagnée est active tout au long du processus de rédaction ou de révision de son projet.

Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.

4

Commentaire :

le professionnel indique que le médecin a déjà fait appel à une équipe mobile pour prendre en charge la douleur d'un résident

Critère 1.16.5

le professionnel indique que les transmissions sur la prise en charge de la douleur permettent d'alerter plus rapidement les IDE

Utilisation des patchs de morphine, de positionnements soulageant la personne, matelas anti-escarres, recours à des chaussures orthopédiques etc. Quand l'aide-soignante est dans une impasse, elle en réfère à l'infirmière qui elle-même en réfère au médecin quand elle ne trouve pas la solution au soulagement de la douleur.

Thématique

Continuité et fluidité des parcours

4

Objectif 1.17

La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.

4

La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.

4

Commentaire :

Mme se sent soutenue psychologiquement par l'ensemble des équipes et bien accompagnée lorsqu'elle est en difficulté.

Critère 1.17.1

Mme sent que l'équipe soignante est derrière elle pour son projet

Mr sait qu'il peut s'adresser à la psychologue et/ou à l'équipe soignante s'il ne se sent pas bien.

De longues explications sont données parfois pour faire adhérer la personne.

Le médecin traitant et une IDE notamment viennent donner des informations et prennent le temps nécessaire pour laisser la personne prendre sa décision en connaissance de cause.

Mr a pu échanger avec la psychologue à plusieurs reprises sur ses difficultés psychologiques et sait qu'il peut solliciter l'équipe lorsqu'il ne se sent pas bien afin d'éviter une rupture lors d'une hospitalisation

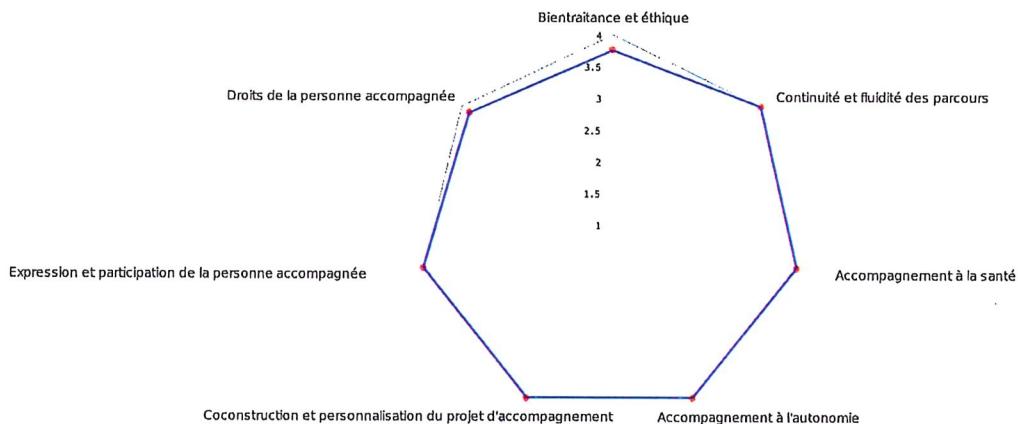
Critère 1.17.2	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel explique que tout est mis en place pour qu'il n'y ait pas de rupture dans le parcours du patient (appel équipe de soins palliatifs pour éviter une hospitalisation)</p> <p>le professionnel parle des interventions régulières de la psychologue en cas de situation compliquée</p> <p>le professionnel indique que l'établissement est adapté pour accompagner le résident en toute circonstance</p> <p>Intégration du Centre minceur de Saint-Yriex par l'usager : préparation longtemps en amont (plusieurs mois) par le médecin, le kinésithérapeute, les aides soignantes, suivi du résident : achat du matériel et habits nécessaires pour intégrer sa chambre dans des conditions optimales de confort.</p>
Critère 1.17.3	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel parle des échanges entre référents et intervenants extérieurs pour donner les informations nécessaires dans la continuité des soins</p> <p>le professionnel parle de l'encadrement des nouveaux professionnels et stagiaires</p> <p>le professionnel explique que le rôle de référent apporte une expertise supplémentaire dans l'accompagnement de la personne</p> <p>Complémentarité et travail en équipe des professionnels de l'EHPAD intervenant auprès de la résidente</p>
Critère 1.17.4	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psychosociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>le professionnel indique qu'il y a des réunions interdisciplinaires avec le médecin, la psychologues et les équipes de soins</p> <p>le professionnel explique qu'il y a souvent des réunions de coordination organisées pour l'accompagnement du résident</p> <p>le professionnel valorise la pluridisciplinarité des réunions pour un accompagnement global</p> <p>Réunions le jeudi avec le médecin coordonnateur remises en place à partir du 1er novembre prochain.</p>

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Chapitre 2 - Les professionnels



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3,75
	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels participent régulièrement à des réunions pluridisciplinaires dans lesquelles ils évoquent des situations auxquelles ils sont confrontés ce qui les amènent à une réflexion éthique. Il y a quelques années certains d'entre eux ont réalisé un film avec la participation des résidents. Ce fut l'occasion pour tous de se poser des questions et d'adopter une démarche éthique. La réflexion éthique est omniprésente dans l'établissement grâce aux nombreux échanges et à la réactivité des équipes dès qu'un problème survient. Dès qu'un problème survient dans l'accompagnement d'une PA, les professionnels échangent entre eux et sont aptes à mettre en cause, à réactualiser des procédures ou protocoles.	
Critère 2.1.1	Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.	4
	<i>Commentaire :</i> Il y a quelques années certains d'entre eux ont réalisé un film avec la participation des résidents. Ce fut l'occasion pour eux de se poser des questions et d'adopter une démarche éthique. Les CVS relais et les réunions du CVS constituent autant d'occasion de s'interroger et de faire participer activement les résidents à cette démarche. La réflexion éthique est omniprésente dans l'établissement grâce aux nombreux échanges et à la réactivité des équipes dès qu'un problème survient. Existence d'une Commission éthique (Futur médecin coordonnateur, psychologue, direction de l'établissement et plus généralement tout professionnel, des familles, des membres du CVS composent cette commission). Elle est utile pour répondre à chacune thématiques étudiée lors de ses réunions. Elle est saisie en fonction des besoins : quand une question est posée par les	
Critère 2.1.2		

professionnels ou les résidents. L'équipe réfléchit et si aucune réponse n'est trouvée, alors cette commission est saisie pour chercher des réponses auprès de sources internes ou externes. Par exemple, travail sur les tenues des professionnels sans blouse afin d'humaniser l'établissement (notamment lors des repas donnés par des professionnels en civil).

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.

3

Critère 2.1.3

Commentaire :

Des actions de sensibilisation sont hebdomadairement menées. Toutes les semaines des réunions pluridisciplinaires sont organisées pour échanger sur les pratiques et ainsi s'approprier la démarche éthique.

Intervention de professionnels extérieurs à la structure peuvent intervenir si besoins.

En revanche il n'y a plus autant de formations éthiques au sens strict du terme que par le passé bien que tous les agents aient reçu des formations bientraitance par exemple au cours desquelles les sujets éthiques sont abordés. Il y a quelques années cette formation éthique était plus systématisée.

L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.

4

Commentaire :

En interne un CORETEX mis en place.

Critère 2.1.4

La direction est abonnée à la "news letter d'ERENA" ; si un article est intéressant, celui ci est transféré aux professionnels via AGEVAL;

Sessions de formation notamment sur le questionnement éthique ;

Réunions régulières entre directions du nord de la Dordogne, sujet de préoccupation partagée notamment sur des problématiques communes;

De nombreuses réunions sont organisées au sein des équipes lorsqu'il y a des problématiques éthiques.

Thématique

Droits de la personne accompagnée

3,86

Objectif 2.2

Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.

3,86

Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.

4

Commentaire :

Les professionnels de l'ESSMS encouragent cette liberté au sein de la structure et à l'extérieur.

Critère 2.2.1
(Impératif)

Pour les sorties en extérieur mise en place de puces dans les chaussures afin de permettre aux personnes errantes d'être facilement retrouvées. Cette procédure est tracée systématiquement dans le contrat de séjour et fait l'objet de réactualisation dans le PAP de la personne. Pour toutes autres personnes accompagnées, elles sont libres de sortir de l'ESSMS comme elle le souhaitent. Les contentions sont toutes systématiquement revues toutes les 24 heures conformément à la réglementation et aux procédures mises en place et appliquées.

Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.

4

Critère 2.2.2
(Impératif)

Commentaire :

L'ESSMS applique les règles en matière de respect des droits, de la dignité et de l'intégrité des

	PA.	
	Celles-ci font l'objet d'échanges et de réactualisation régulières pour tous les usagers.	
	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.3 (Impératif)	<i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. Ils partagent quotidiennement entre eux leurs pratiques et les adaptent si nécessaire.	
Critère 2.2.4 (Impératif)	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS est doté d'un lieu de culte dans lequel un prêtre vient toutes les semaines officier. Les usagers ont la liberté de se rendre dans un autre lieu de culte. Les professionnels peuvent les accompagner s'ils le souhaitent.	
Critère 2.2.6 (Impératif)	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	<i>Commentaire :</i> Le déploiement de l'exercice des droits sont dans les deux sens, c'est à dire que l'information est descendante et remontante entre la direction et les professionnels; Les professionnels sont systématiquement associés à la politique de l'ESSMS en la matière ; Cela est d'autant plus facile qu'en amont ils ont tous reçus une formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire.	
Critère 2.2.7 (Impératif)	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	<i>Commentaire :</i> Utilisation d'un logiciel de soins sécurisé. Chaque agent a un identifiant et un code personnel. Projet de mettre des bornes WIFI pour permettre à l'accès à internet aux résidents (dépenses ciblées dans le plan d'investissement). La fibre arrive dans la commune début 2025.	
	Rappel dans le livret d'accueil. Existence d'une plaquette qui reprend les règles de sécurité informatique. Les sessions informatiques se déconnectent systématiquement au bout de cinq minutes Projet de mettre en place une adresse mail professionnelle pour tous les agents de l'EPAC. Travail avec d'autre établissement sur la RGPD, l'EPAC a fait son auto-diagnostic en la matière.	
Thématique	Formation bi annuel sur le secret professionnels Formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire	
Objectif 2.3	Expression et participation de la personne accompagnée Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4

Critère 2.3.1

Commentaire :

Visites libres des familles auprès de leurs proches.

Les professionnels peuvent rédiger des lettres pour les familles de la part des résidents.

La fête des familles organisée en juin.

Un salon des familles mis à disposition de celles-ci afin de pouvoir manger avec leur parent.

Les familles sont associées aux anniversaires et cérémonies organisées en faveur des centenaires.

Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.

4

Critère 2.3.2

Commentaire :

Des professionnels accompagnent à la mairie ou pour faire des courses sur simple demande des usagers.

Un poste KR (déficience visuelle et dentaire) pour la prévention en matière visuelle, auditive et dentaire.

Des accompagnements informatiques par les professionnels.

Des tablettes à disposition mais pas d'ordinateur à cause d'une absence de fibre qui devrait être déployée en 2025.

Les résidents peuvent prendre un abonnement informatique.

Des appels à projet réguliers sur des accompagnements informatiques

Thématique

Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement

4

Objectif 2.4

Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.

4

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.1

Commentaire :

Les puces placées dans les chaussures.

Accès libre à la salle Snoezelen en cas de besoin pour apaiser la PA.

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.2

Commentaire :

Le psychiatre du CMP et tous les professionnels travaillent en partenariat avec l'EHPAD.

Partenariat avec l'équipe mobile "EMEPPA" également.

Les professionnels sont sensibilisés aux risques d'addictions : alcool, tabac, sexe.

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.

4

Commentaire :

Critère 2.4.3

Barrière anti-chutes, fauteuils roulants dans les escaliers, marquages au sol, activité physique adaptée (APA), chaussures anti-chutes (orthopédiques), contentions évaluées toutes les 24h, demi-barrières, lit en 120 pour chaque résident.

Partenariat avec l'équipe mobile de rééducation pour les cas complexes (fauteuils sur mesure) et participation de deux kinésithérapeutes libéraux qui viennent plusieurs fois par semaine.

Atelier de gym douce le lundi matin.

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.4

Commentaire :
 Appel à projet avec fontaines à eau pétillantes et eau plate,
 Mise en place d'une "mission inter-disciplinaire sur l'alimentation"
 Gros travail en matière de suivi bucco-dentaire en particulier.
 Les professionnels peuvent donner du collagène pour les muscles et articulations,
 Nourritures mixées, hachées, "plateaux plaisir"

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.5

Commentaire :
 Achat de lits en 120 pour que les résidents puissent dormir ensemble, accompagnement d'achats de préservatifs,..
 Partenariat avec le CRCDC.

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.6

Commentaire :
 Recours aux tuteurs ou aux familles en cas de suspicion d'abus de faiblesse. La présidente du CVS peut être sollicitée aussi en cas de suspicion.
 Les professionnels en discutent entre eux lors des transmissions, et remontent l'information au chef de service ; Dans ces cas, organisation d'une rencontre du ou des résidents avec le chef de service pour trouver des solutions au(x) problème(s); traçabilité sur le logiciel de soins et déclaration d'une FEI.
 les professionnels prennent en compte la vulnérabilité des résidents dans la construction de son PAP; certains résidents sont trop vulnérables pour sortir seuls au début. Mais la situation n'est pas figée et est réévaluée régulièrement; Par exemple : gestion du stock de cigarettes.
 Les professionnels accompagnent les résidents en cas de difficultés tels que vols ou harcèlement ou abus de faiblesse. Exemple : les professionnels ont accompagné un résident dans la gestion du vol de sa sacoche.

Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.

4

Critère 2.4.7

Commentaire :
 Identification par les professionnels de proximité, alerte faite auprès du chef de service qui suit les recommandations du Plan bleu.

Les risques sont pris en compte dans l'élaboration du PAP de chaque résident.

Tous les PAP sont construits avec les résidents et sont donnés aux résidents qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent et avec les professionnels qui interviennent auprès des résidents (personnel éducatif, psychologue et le référent de la PA).

Les professionnels adaptent la construction du PAP au résident (en plusieurs fois si nécessaire); Evolution des PAP avec des objectifs réalisables.

Moyens humains pour accompagner un résident qui aurait un risque de se perdre en se promenant seul dans le village ou ex : risque de fausse route, accompagnement lors du repas d'un professionnel à côté du résident Les professionnels mettent les moyens nécessaire pour

	valoriser l'autonomie, les libertés des résidents (bénéfices risques)	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
Critère 2.5.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'ESSMS a une politique de développement de l'autonomie des résidents par les professionnels notamment dans le cadre de la vie quotidienne. Ex d'une résidente qui a perdu en autonomie et les professionnels ont peser le pour et le contre de la laisser faire sa toilette seule et la résidente préfère le faire seule; valorisation des compétences de résidents (quiche cuisiné par un résident);</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
Critère 2.6.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Une psychologue intervient régulièrement auprès des résidents.</p> <p>Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.</p>	
Critère 2.6.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les PAP sont construit en équipe pluridisciplinaire et avec le résident qui assiste aux réunions et donc prennent en compte les besoins en santé mentale.</p> <p>Réévaluation des PAP tous les ans pour tous les usagers.</p> <p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</p>	
Critère 2.6.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</p> <p>Les professionnels savent vers qui s'adresser pour accompagner les PA.</p>	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.	4
Critère 2.7.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Ces sujets sont abordés lorsque la situation se présente ;</p>	

Intervention de l'Equipe mobile de soins palliatifs pour aborder le sujet avec la famille et le résident.
Une psychologue peut également intervenir aux côtés de l'Equipe mobile de soins palliatifs.

Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.

4

Critère 2.7.2

Commentaire :

Echanges en réunions pluridisciplinaires et appels à des MOSP (Equipes mobiles de soins palliatifs) pour échanger avec l'usager et ou sa famille.

Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.

4

Commentaire :

Accompagnement par les professionnels de la personne sur le deuil ;

Accompagnement du résident aux funérailles de la personne par les professionnels de l'EHPAD.

Critère 2.7.3

Les professionnels peuvent être accompagnés par un cadre pour l'annonce du décès.

Les professionnels sont plus vigilants sur les semaines qui suivent le décès du proche de la personne accompagnée ;

Si nécessaire intervention de la psychologue auprès du résident

La psychologue peut intervenir également auprès des équipes soignantes et d'animation.

Les professionnels peuvent également en discuter en ADP

Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.

4

Critère 2.7.4

Commentaire :

Intervention de l'Equipe mobile de soins palliatifs.

Il y a un travail poussé sur l'accompagnement de fin de vie en EHPAD (existence d'un protocole (soins 003: protocole d'accompagnement des résidents en fin de vie) et mobilisation d'experts aussi souvent que nécessaires: HAD, Unité soins palliatifs, téléexpertise...)

Thématische

Continuité et fluidité des parcours

4

Objectif 2.8

Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.

4

Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.

4

Commentaire :

Les professionnels le repèrent dans le comportement de la personne.

Ces observations sont tracées (changement du linge, modification du comportement)

Les résidents ont le choix de rester au FAM ou d'aller en EHPAD indépendamment de leur âge.

Il y a une phase d'adaptation en cas de transfert à l'EHPAD (repas partagé, activité, possibilité pour les résidents de faire des activités au FAM ou de revenir dormir dans la structure).

Les professionnels en discutent avec les résidents pour leur demander les choix sur leur parcours (changement de structure).

Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.

4

Critère 2.8.2	<p><i>Commentaire :</i> Les professionnels revoient régulièrement les projets de vie des personnes âgées. Toujours départ du projet à partir des besoins des résidents.</p> <p>Les professionnels passent d'un service à un autre de façon souple sans déstabiliser les usagers. Ils apportent des réponses les plus adaptées possibles.</p> <p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</p>	4
Critère 2.8.3	<p><i>Commentaire :</i> Des formations régulières données.</p>	
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.</p> <p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</p>	4
Critère 2.9.1	<p><i>Commentaire :</i> Relations étroites avec les équipes mobiles psy John BOST, l'HAD, des cabinets dentaires, ophtalmologistes, prévention et dépistages de maladies, cancers.... Les unités de réhabilitation sociale. Travail avec la commune, le "Ruban vert" une association sur Brantome. Pour les jeunes et séniors.</p> <p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</p>	4
Critère 2.9.2	<p><i>Commentaire :</i> Les professionnels revoient les projets de vie des personnes âgées. Toujours départ du projet à partir des besoins des résidents.</p> <p>Les professionnels passent d'un service à un autre de façon souple sans déstabiliser les usagers. Ils apportent des réponses les plus adaptées possibles.</p>	
Critère 2.9.3	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p>	4
Objectif 2.10	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.</p> <p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p>	4
Critère 2.10.1	<p><i>Commentaire :</i> Des temps dédiés pour les PAP, des entretiens individuels, des rencontres pluridisciplinaires, des moments avec la psychologue mis en place et avec un psychiatre extérieur. Les soignants, l'animatrice échangent avec les PA. Entretiens avec les tuteurs et en réunion pluridisciplinaires avec la présence de la PA.</p>	

Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.

4

Critère 2.10.2

Commentaire :

Dossier unique sur TITAN.

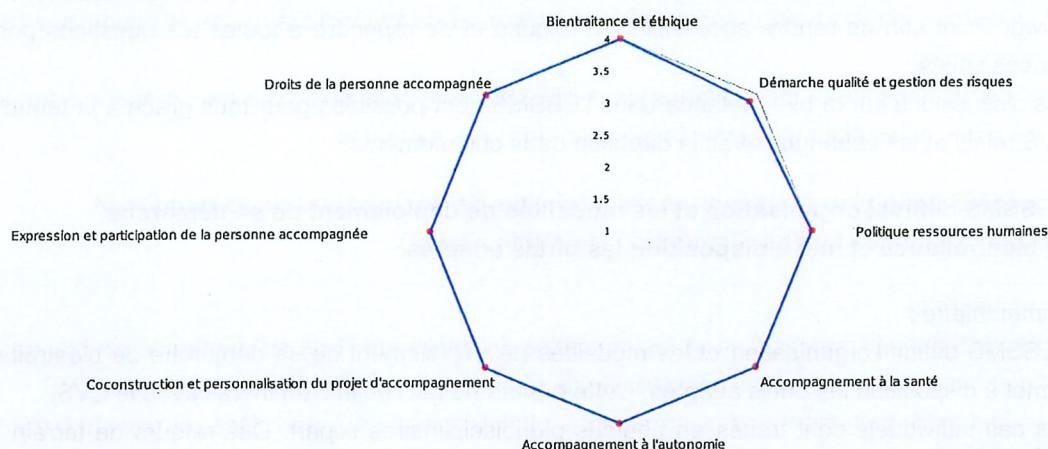
Un protocole d'accès au dossier.

Tous les dossiers sont intégralement remplis par un professionnel en présence de la PA.

Axes de progrès*(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)*

		Cotation
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le recueil du consentement au droit à l'image est effectué à l'entrée des PA dans l'établissement. Il est renouvelé tous les ans.</p> <p>En revanche, il n'est pas rendu systématique à chaque diffusion lors de notre visite mais l'établissement (gouvernance et professionnels) réfléchissent à une solution pour rendre ces recueils plus effectifs à chaque diffusion.</p>	3

Chapitre 3 - L'ESSMS



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	4
	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Objectif de participation sociale et d'ouverture vers l'extérieur.</p> <p>Laisser les personnes libres de leur choix de vie dans la seule limite de l'atteinte à l'ordre public.</p> <p>Accompagnement individualisé de chaque résident.</p> <p>Existence d'une Commission éthique (Futur médecin coordonnateur, psychologue, direction de l'établissement et plus généralement tout professionnel, des familles, des membres du CVS composent cette commission). Elle est utile pour répondre à chacune thématiques étudiée lors de ses réunions. Elle est saisie en fonction des besoins : quand une question est posée par les professionnels ou les résidents. L'équipe réfléchit et si aucune réponse n'est trouvée, alors cette commission est saisie pour chercher des réponses auprès de sources internes ou externes. Par exemple, travail sur les tenues des professionnels sans blouse afin d'humaniser l'établissement (notamment lors des repas donnés par des professionnels en civil).</p> <p>La liberté d'aller et venir est totale (absence de clôture). Une puce est discrètement placée dans une chaussure des usagers qui tendent à s'égarer. Dès lors que la personne accueillie se perd en sortant de l'ESSMS, les professionnels sont avertis grâce à un bouclage dans la chaussée situé à l'entrée de l'établissement et une borne sonne sur les portables des professionnels (rélié par réseau téléphonique) qui, aussitôt avertis, peuvent aller retrouver et ramener la personne égarée. Ce dispositif est mis en place après discussion avec la famille, le tuteur, la personne accueillie et l'établissement. Le consentement se retrouve en annexe du contrat de séjour (Evit'Erance). Ce même dispositif se retrouve pour les personnes en fauteuil roulant. La puce est ici placée au niveau des roues.</p> <p>Questionnements systématiques sur la maltraitance à chaque nouveau PE et en permanence</p>	
Critère 3.1.1		

dans chaque PAP (projet d'accompagnement personnalisé) concerné.
 Des formations régulières sur la bientraitance.
 La stratégie de bientraitance est discutée régulièrement au cours des réunions du CVS.
 La présentation des travaux, des documents tels que le LA ou le PE sont présentés sous forme de Power Point afin de rendre accessible cet exposé et de répondre à toutes les questions posées sur ces sujets.
 Les discussions sur la bientraitance dans l'ESSMS sont possibles pour tous grâce à la tenue des CVS relais et les échanges avec la direction dans ces moments.

L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.

4

Commentaire :

L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. Cette démarche fait l'objet d'un travail avec le CVS.
 Les cas individuels sont traités en équipes pluridisciplinaires à part. Des retours de terrain (par exemple le tutoiement) sont étudiés, analysés puis traités afin d'apporter des solutions concrètes aux questions posées..

Le travail d'élaboration le PE se réalise avec un accompagnement extérieur et par différents acteurs au sein de l'établissement, l'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche éthique et de bientraitance dans ce cadre notamment.

Les documents sont accessibles par tous grâce à AGEVAL

Les déclarations d'évènements indésirables sont utilisés par les professionnels (98 en 2023, 185 EI et EIG depuis le début 2024).

Critère 3.1.2

Les Groupes de réflexion interne sur les Fiches d'EI : chaque EI donne lieu à une analyse des causes profondes. L'ensemble des professionnels pose des questions aux acteurs qui doivent décrire les évènements. Cette approche permet de faire le point sur tout ce qui s'est fait pour répondre immédiatement et à distance.

La méthode ALARM est appliquée pour procéder encore plus à une analyse des causes.

Seul les EI dont la gravité et supérieur ou égal à 3 font l'objet d'une analyse des causes profondes.

Formation des professionnels en matière de bientraitance.

Une supervision des professionnels de l'ESSMS est assurée par des psychologues extérieures à l'établissement.

Des réunions de résidents ont lieu toutes les semaines. Pour chaque unité, des groupes de paroles se forment avec les éducatrices et la psychologue de l'ESSMS.

Des staffs hebdomadaires des professionnels ont lieu autour d'un thème sous l'égide du médecin coordonnateur.

Les transmissions sont faites entre matin / soir et soir / nuit et nuit / matin quotidiennement.

L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)

4

Commentaire :

Absence de bénévole par absence de volontaire.

Des formations en faveur des professionnels arrivant sont systématiquement proposées. Les nouveaux professionnels sont intégrés dans des groupes de formations sur les Droits et obligations des fonctionnaires et sur le thème de la bientraitance.

Un questionnaire de satisfaction à la fin du stage (33) est complété par le nouveau professionnel.

Une Charte de bientraitance leur est distribuée dès leur arrivée dans l'établissement.

Critère 3.1.3

Une stagiaire d'un autre ESAT travaille en stage hôtellerie dans l'EHPAD et bénéficie de ces actions de formation.

Des formations "Se connaître en tant que professionnel pour mieux se reconnaître dans les pratiques bientraitantes" de M. Eric PIRIOU sont régulièrement assurées. Cette formation date de 2020 en faveur de tous les professionnels pour le moment mais projet d'extension en faveur des partenaires, voire bénévoles quand il y en aura.

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.

4

Commentaire :

Critère 3.1.4

Des formations régulières tous les ans. Des formations sur l'autisme, sur la personne âgée vieillissante, les TMS, bien-être et santé au travail, Alzheimer, trouble du comportement, antigaspillage et manger mains, droits et obligations du fonctionnaire, prévention des chutes, prévention des risques suicidaires....

Création d'une charte éthique par les professionnels de l'EPAC avec l'aide d'un formateur externe

Thématique

Droits de la personne accompagnée

4

Objectif 3.2

L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.

4

L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

4

Commentaire :

Le principe est l'admission en EHPAD en chambre double (18 chambres doubles actuellement avec un projet de transformation en chambres individuelles. Début des travaux prévu pour début 2025, avec une perspective de trois ans de travaux) et demande systématique à tous les nouveaux résidents s'ils souhaitent, dès que cela est rendu possible, de disposer d'une chambre individuelle. Régulièrement les personnes demandent à rester en chambre double.

Dans le cas d'une situation de fin de vie, c'est l'autre résident qui change de chambre s'il le souhaite (La 97e chambre est alors "activée" pour l'accueillir). La famille du résident en fin de vie peut passer la nuit avec son parent.

Aujourd'hui, 60 chambres n'ont pas leur propre salle de bain avec douche, Ce sont trois salles de douches qui sont mises à disposition pour ces 60 résidents. Le futur projet de transformation prévoit que chaque futur espace personnel comportera sa salle de bain avec douche.

Il y a deux ans, l'OGRE (Organe de gestion des risques de l'EPAC, espace pluridisciplinaire) a repéré l'importance d'installer des rideaux et/ou volets électriques dans les chambres pour préserver l'intimité des résidents et notamment l'hiver quand l'obscurité oblige à utiliser les luminaires tôt en soirée.

Chaque unité est pourvue de salons divers : salle des familles, parcs extérieurs, qui permettent aux résidents seuls ou avec les familles, de s'isoler s'ils le souhaitent.

Chaque résident a la possibilité de prendre ses repas en collectif ou dans son espace de vie personnel.

Critère 3.2.2

La liberté d'aller et venir et l'intimité du cadre de vie individuel sont respectés.

Acceptation des animaux personnels et vaccinés.

Des espaces refuges avec des petits salons permettant des ambiances différentes. Par exemple, un salon années 1970. Le nouveau projet d'établissement (PE) insiste davantage sur le volet habitation, logement individuel.

L'avis des résidents et des membres du CVS est largement sollicité lors des travaux et des nouveaux équipements engagés par l'ESSMS permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie des personnes accompagnées.

De la sorte, les travaux envisagés pour l'EHPAD sont régulièrement abordés avec la tenue d'une

réunion du CA (dans lequel participe la présidente du CVS) consacrée à ces projets de travaux. Encore les réunions des CVS relais dans lesquelles tous les résidents peuvent participer et sont invités à poser des questions après souvent la présentation des projets envisagés par la gouvernance.

Le souci de préserver les droits des résidents est permanent dans l'Epac, puisque, par exemple, des travaux sont prévus pour supprimer les chambres à deux lits construites en 2000.

Des petits salons se retrouvent dans toute la structure afin de permettre des échanges entre usagers mais également les résidents et leur famille, dans le respect de leur intimité.

Les professionnels ont des tenues civiles (sans port de blouse) afin de rendre plus humain la vie de l'ESSMS.

Le vouvoiement est de rigueur systématiquement.

Les usagers sont force de propositions pour l'aménagement des espaces, extérieurs comme intérieurs. Par exemple, aménagement du Salon rétro, avec l'installation d'une cheminée électrique, le PASCA qui est librement aménagé par les résidents de l'EHPAD, avec l'aide d'une animatrice ou encore l'installation de "l'Arbre de vie" ou des vélos disposés en fonction des souhaits des résidents voulant se trouver dans des espaces de vie commune.

Thématique Expression et participation de la personne accompagnée 4

Objectif 3.3 L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée. 4

L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être. 4

Commentaire :

La présence des petits salons, 2 salles SNOEZELEN, multi-sensorielles.

Critère 3.3.1 Des espaces extérieurs.

Une salle à manger à disposition des résidents et de leur famille et proches.

Les résidents peuvent choisir où ils mangent au restaurant (plats servis à l'assiette), des espaces pour 2/3 résidents où pour accueillir un ou des invités et une salle de restauration pour l'UPHA : 4 modes de restauration pour les résidents.

Deux salons esthétique.

Repas des ainés, le partage avec les écoles souvent présentes, les enfants du personnes qui viennent partager des moments avec les résidents.

Thématique Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement 4

Objectif 3.4 L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive. 4

L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés. 4

Commentaire :

Critère 3.4.1 L'approche inclusive est largement encouragée de façon permanente. Les usagers sont parfaitement intégrés dans leur territoire et peuvent sortir librement dans le village, participer aux activités culturelles et sportives de celui-ci

Bonnes relations avec les autorités de tutelles qui acceptent et comprennent l'organisation et l'approche particulièrement inclusive de l'ESSMS.

L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes. 4

Critère 3.4.2

Commentaire :

Participation au schéma départemental avec l'ARS ; chaque groupe de travail apporte sa valeur ajouté pour mieux savoir comment arriver à accompagner tous les publics (PA PH) L'ESSMS est l'un des plus vieux membres du CDVS ; L'ESSMS toujours représenté et s'y rend avec deux résidents tous les mois. Dans le projet d'établissement, on retrouve la liste des nombreux partenaires de la structure ; L'ESSMS est un site expérimental dans le (prévention) CRCDC.

Intervention dans des partenariats pour la prévention bucco-dentaire;

Partenariats avec des établissements sanitaires de Périgueux, en matière de psychiatrie, avec l'hôpital de Vauclare, avec le CRCDC pour des mammographies....; Préparation des résidents "zone blanche" pour leur expliquer comment va se passer l'examen ;

Partenariat avec l'OMEDIT, labellisation

Partenariat avec les associations du village (culture, sport)

L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.

4

Critère 3.4.3

Commentaire :

Partenariat avec la mairie pour mettre à disposition une salle afin d'exposer et vendre les créations des résidents.

Nombreux partenariat avec les associations locales, avec des professionnels libéraux et des établissements hospitaliers.

Projet d'ouvrir aux habitants du village l'accès à la télé-consultation;

Projet d'ouverture du restaurant aux habitants ; l'établissement est intégré au village et inversement

L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.

4

Commentaire :

La télé-consultation, dépistage, télé-expertise ; Il y a deux salle de télé-consultation;

Projet d'ouvrir aux habitants du village l'accès à la télé-consultation; Projet d'ouverture du restaurant aux habitants ; l'établissement est intégré au village et inversement

Critère 3.4.4

L'Epac travaille avec le Centre régional de coordination de dépistage des cancers du col de l'utérus, colorectal et du sein en région Nouvelle Aquitaine (CRCDC) afin de développer une véritable politique en faveur du dépistage de ces cancers.

Beaucoup de communication faite autour de cette action ; via le CPOM ; Communication via la presse également ; parmi les Administrateurs, des conseillers départementaux facilitent cette communication ; Entretien directeur de l'établissement avec l'ARS ; Participations aux cérémonies des vœux (médailles d'honneur remises aux agents). Les CR des instances sont envoyés systématiquement aux autorités de tutelles.

L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.

4

Commentaire :

Projet télé-consultation pour les habitants Projet co-porté par l'établissement et la commune pour aménager les bords de Dronne pour qu'ils soient accessibles à chacun; Un résident a mené une action de sensibilisation auprès des habitants pour faire voter ce projet;

Critère 3.4.5

Participation au Conseil Départemental de la Vie Social. Participation des résidents à Octobre rose, fabrication des panneaux pour signaler les sentiers sur la commune de Bourdeilles

(commande de la municipalité). Participation des résidents au marché gourmand organisé par la commune. Partenariats avec l'Ecole du village. Participation des résidents au Carnaval au mois de mars (fabrication d'un char).

Le jardin de l'EPAC est ouvert aux habitants du village.

Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
------------	------------------------------	---

Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
--------------	---	---

L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre. 4

Critère 3.5.1	<i>Commentaire :</i> Appel à projet pour financement d'un véhicule adapté; Nombreux espaces accessibles aux résidents pour se rassembler.	
---------------	--	--

Participation à des réseaux sur le département

Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4

Critère 3.5.2	<i>Commentaire :</i> Des lieux d'accueil des familles, salle des familles pour les repas, les enfants des écoles, la journée des familles, les portes ouvertes. Le suivi du PAP est très régulier. Il peut-être revu en cas de nécessité en cours d'année. Grille AGGIR utilisée. Le GDS (Echelle de dépression gériatrique) beaucoup d'observations faites sur le terrain.	
---------------	--	--

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4

Critère 3.5.3	<i>Commentaire :</i> Des formations régulières. Dans le Plan de sécurisation de l'Etablissement on retrouve des dispositions prises pour sensibilisés et formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées	
---------------	--	--

Thématique	Accompagnement à la santé	4
------------	---------------------------	---

Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
--------------	--	---

Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre. 4</p> <p>Commentaire :</p> <p>Convention avec l'officine "Lisle" ; Prescription par les médecins libéraux qui est envoyé à la pharmacie; le circuit du médicament est protocolisé et accessible aux équipes..</p> <p>Absence de médecin coordonnateur depuis d'un an mais le nouveau médecin arrive début novembre. Le circuit du médicament est commun aux trois sites, seul l'administration médicamenteuse change entre les structures en fonction de l'autonomie des résidents.</p>
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>FEI sur le circuit des médicaments amène à une grille ALARM. Un REX avec les équipes soignantes est mené, Les actions mises en place sont tracées sur AGEVAL et sont intégrées dans un plan d'action ; A priori le circuit du médicament a été repéré comme sensible, des actions de prévention sont mises en place (restructuration de l'équipe infirmière, intervention des infirmières de l'Ehpad pour clarifier le process du FAM, ou il y a plus d'erreur); Une IDE de l'Ehpad a participé à la mise en place de la PDA, ce qui n'est pas le cas au FAM.</p> <p>Mise en place des actions en fonction de EI et de l'analyse a priori.</p> <p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <p>Commentaire :</p> <p>FO/FAM IDE ont bénéficié d'une formation du circuit du médicament.</p> <p>Tous les Professionnels sont sensibilisés au bon déroulement du circuit du médicament.</p> <p>Ce circuit est revu régulièrement.</p> <p>Dans le FAM C'est l'IDE qui distribue les médicaments si elle est là.</p> <p>Dans le FO ce sont les éducateurs qui distribuent.</p> <p>Les médicaments sont placés dans des plaquettes prêtes à être distribuées.</p> <p>La vérification est possible sur TITAN. En effet en amont de la distribution, les IDE peuvent vérifier sur ce logiciel les médicaments envoyés par la pharmacie. Les piluliers ont des couleurs différentes en fonction des horaires de livraison. Les blisters comportent les noms des résidents avec le numéro de chambre, date de naissance, un numéro lié à un médicaments, à sa posologie et le nombre total de médicaments à prendre pour la prise. Ce qui est hors semainier est disposé à côté.</p> <p>Les médicaments sont stockés dans des armoires sécurisées.</p> <p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. 4</p> <p>Commentaire :</p> <p>Les professionnels veillent à la bonne prise du médicaments.</p> <p>En cas de non prise, tracé sur Titan et la cause de refus. Explications données par le professionnel IDE ou médecin en cas de risque.</p> <p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. 4</p> <p>Commentaire :</p> <p>Les explications ou les professionnels mettent des graines de lin, ou crème, sucrée pour donner les médicaments mis en poudre.</p> <p>Un travail est fait systématiquement de recherche de produits naturels à la place de médicaments lorsque cela est possible.</p>
Critère 3.6.3	
Critère 3.6.4	

	Surveillance particulière pour les neuroléptiques (photosensibilité surveillée)	
Critère 3.6.5	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
	<i>Commentaire :</i> Des formations régulières pour les soignants et les éducateurs spécialisés.	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	<i>Commentaire :</i> Convention avec l'EOH du CH de Périgueux ; L'établissement a fait un DARI et est en train de mettre à jour son DAMRI ; L'ESSMS a créé une procédure sur la gestion du risque infectieux ; Protocole de bio nettoyage. Sensibilisation des professionnels par l'EOH sur l'hygiène des mains Intervention si nécessaire.	
Critère 3.7.1	Labelliser contre les virus contre l'hiver (grippe), référent vaccination, référente prévention (protocoliser sur la grippe et sur la COVID 19, en cours sur la pneumonie à pneumocoque). Une nouvelle stratégie mise en place pour la vaccination, l'établissement a demandé à l'OMEDIT de réfléchir à la rédaction d'un courrier à destination des professionnels ; Le taux de vaccination chez les résidents est indiqué à l'entrée de l'Ehpad ; Tests antigéniques mis à disposition des professionnels. La vaccination est organisée au sein de l'établissement ; Les usagers et professionnels ont pris l'habitude de mettre le masque quand ils sont enrhumés ; Le "Quart d'heure Sécu est un moment d'information sur ces sujets entre professionnels.	
	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	<i>Commentaire :</i> Collaboration avec EOH de Périgueux que les équipes peuvent contacter si besoin. Signalement à l'ARS pour des épidémies Si cas dans l'établissement, signalement sur la porte de la chambre et sur le logiciel TITAN. Les précautions complémentaires sont mises en place en fonction de l'infection Les professionnels ont accès aux documents. Travail avec l'EOH de Périgueux Utilisation de la chambre 97. Un chariot toujours tenu prêt pour les différentes infections possibles; Gestion du linge pour les infections (sacs hydrosolubles) et gestion de la vaisselle (traitement en dernier, utilisation d'eau de javel...) SHA dans l'établissement.	
Critère 3.7.2	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
Critère 3.7.3	<i>Commentaire :</i> Intervention de l'IDE EOH (lavage des mains, port des sur blouses), boite à coucou, Les professionnels peuvent se tester s'ils sont enrhumés; Sensibilisation via le "Quart d'heure Sécu."	
Thématique	Politique ressources humaines	4

Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement. 4
	<p>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels. 4</p> <p>Commentaire :</p> <p>La mise en œuvre d'une politique RH sur l'établissement il y a deux ans : fusion entre FO et EHPAD; (initialement sujet de préoccupation : la viabilisation des deux services supports); Maintenant : deux agents sur la finance, RH et accueil ; perte de confiance des agents sur la gestion de leur carrière ; L'objectif du directeur pour répondre à cette situation fut d'améliorer la fiabilité du service RH ;</p> <p>Travail pour développer le dialogue social.</p> <p>Elaboration des LDG (politique RH, évaluation annuelle avec modification des cotations), titularisations de nombreux agents tous les ans.</p>
Critère 3.8.1	<p>Mise en place d'un comité "CARPE" mené avec les représentants de personnel et la direction qualité et RH,</p> <p>Elaboration du DUERP, une réunion par mois tracé sur AGEVAL ; Le DUERP à jour est réalisé avec 4 réunion par an et est élaboré sur Ageval .</p> <p>Mise en oeuvre du PAPRIPACT, chariot médicamenteux motorisé, investissement de matériels (sonomètre) pour mesurer le bruit</p> <p>Procédure en matière d'AT à jour et communiquée (Mise en place d'un "Quart d'heure Sécu")</p> <p>Enquête ANFH sur le climat social afin de se repérer avec d'autres structures (objectivations),</p> <p>Un bilan social est effectué chaque année qui permet de voir l'évolution des accidents du travail, des arrêts maladie (taux d'absenteïsme plutôt faible par rapport à la moyenne nationale). Le turn over est également plutôt faible par rapport aux moyennes nationales mais varie en fonction des professionnels</p> <p>Chantier de réorganisation en cours des conditions de travail (la réorganisation part des besoins des résidents tout en respectant les conditions de travail des agents) En mai 2023 un juriste est venue au sein de l'établissement pour établir un diagnostic et proposer des actions d'amélioration (répondre aux besoins résidents et conditions salariales) ;</p> <p>Horaires adaptables pour les équipes, car il faut que la continuité de service soit respectée (activités ouvertes le weekend).</p>
Critère 3.8.2	<p>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. ★</p> <p>Commentaire :</p> <p>Procédure d'accueil des professionnels et stagiaires avec remise des documents (livret d'accueil, charte, l'accès informatique, communication sur les bonnes pratiques professionnelles, questionnaire de satisfaction d'accueil pros et stagiaires).</p> <p>Mise en place d'un site internet de l'établissement,</p> <p>Signature du droit à l'image par tous les professionnels à l'arrivée dans l'établissement.</p> <p>Une formation pour les professionnels pour l'accueil des stagiaires (38 stagiaires), il existe des Chartes pour l'accueil des professionnels et stagiaires. Les stagiaires sont entourés par des professionnels de l'ESSMS. L'ensemble des documents lui sont envoyés avant son stage (livret d'accueil, charte d'encadrement et charte des valeurs éthiques), il doit prendre contact avec le cadre qui nomme un tuteur chargé de le suivre et de l'aider à s'intégrer ; Un questionnaire est remis à la fin du stage sur la qualité de l'accueil (taux de retour : 70%) Tuilage de plusieurs jours pour les nouveaux professionnels (un deux, trois ou même quatre jours) Les professionnels ont la possibilité de passer un concours (formations : Droits et devoirs du fonctionnaires et bientraitance) Accessibilité du service RH pour les professionnels (répondre aux questions</p>

	carrières, salaires etc)	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Commentaire :</i> Qualification professionnelle : Formations sur les droits et obligations des agents de la fonction publique qui permet aux agents d'améliorer leur adaptabilité au service public. Formations sur les modes d'accompagnement des résidents dont le profil évolue ; Procédure sur la demande d'évolution professionnelle, nombreux stagiaires. Possibilité de passer d'une structure à une autre (multi sites) publication des postes en interne pour que les agents d'un site puissent passer sur un autre site de l'Epac;	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
	<i>Commentaire :</i> Les demandes se font dans les entretiens professionnels (tous les ans), Les professionnels peuvent demander les formations qu'ils souhaitent et la direction évalue la pertinence de la formation par rapport aux besoins des résidents et aux évolutions.	
Critère 3.8.5	Plan d'action passe en CSE pour avis et au CVS pour information et est réactualisé tous les ans ; Il existe une Commission de formation pour présenter le plan de formation à l'ensemble des professionnels de l'EPAC Le budget alloué à la formation est quasiment à 100 % ; quasiment chaque professionnel bénéficie d'une formation tous les ans.	
	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
Critère 3.8.6	<i>Commentaire :</i> Stratégie sur les temps partiels en fonction de la continuité de temps partiel les plannings des équipes sont élaborés pour garantir la continuité de service (souplesse reconnue pour les professionnels) document "Règle du planning" qui permet de gérer la situation en cas d'absence d'un professionnel. Effectifs déterminés par les autorités de tutelles respectés. Procédure dégradée. Plan bleu à jour pour gérer les différents risques permet d'anticiper la continuité de service en anticipant les risques	
Objectif 3.9	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	<i>Commentaire :</i> Tenue de 4 "Quart d'heure Sécu" par an sur des thématiques décidés en début d'année, animés par un cadre compétent en la matière et communiqué sur l'ensemble des établissements; L'IDE (EHPAD) un jeudi par mois sensibilise les soignants sur des thématiques. Des référents risques infectieux, douleurs, pansements, prévention des chutes, pharmacies, nutrition, Snozelen, protections, matériels, contentions, nutritions, produits, d'hygiène, cuisine thérapeutique. Quatre référents KR pour accompagner les résidents, évaluations gérontologiques, CRCDC etc. Les documents sont accessibles à tous les agents via AGEVAL	
	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	4
	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	4

Critère 3.9.1	<p>Commentaire :</p> <p>La politique est tracée dans le projet de d'établissement plus des lignes directrices de gestion plannings clairs, repos respecté, gestion carrières, L'ESSMS répond aux projets ARS, AMI, pour améliorer la qualité de vie au travail (financement d'un camion à haillons), investissements de matériels pour améliorer la QVT (camions adaptés, achat de matériels pour diminuer les TMS, verticaliseurs, lèves malade) les rails seront présents dans chaque chambre dans le cadre du nouveau projet de reconstruction.</p> <p>Plan de formation, gestion du stress, accompagner sans s'épuiser etc</p> <p>Validation par la direction d'un accompagnement psychologique pour certains professionnels;</p> <p>Les professionnels sont sensibilisés sur la prévention des cancers (mammographie, cancer colorectal)</p> <p>Participation à des événements (spectacles, gouter etc) au sein de l'EPAC avec les enfants des agents.</p> <p>Affichages à destinations des agents pour promouvoir la QVT (ergonomie et actions de prévention). Plans des travaux de l'EPAC.</p> <p>DUERP.</p>	
Critère 3.9.2	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>Commentaire :</p> <p>Achat de matériels pour faciliter de l'ergonomie de travail (tabourets à roulette, chariots, camions adaptés).</p> <p>Projet du nouveau bâtiment adapté aux résidents et également aux conditions de travail des professionnels (salle d'eau dans chaque chambre, rails, bâtiment de plein pied etc).</p>	4
Critère 3.9.3	<p>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</p> <p>Commentaire :</p> <p>Reunion d'équipe hebdomadaire avec des thèmes, transmissions journalières, etc, CORETEX, encadrements se voient toutes les semaines.</p> <p>ADP mensuelles sur l'ensemble de l'EPAC sur la base du volontariat</p>	4
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</p> <p>Commentaire :</p> <p>La politique qualité est définie dans le PE, elle évolue constamment.</p> <p>Gestion de la gestion documentaire sur AGEVAL, qui contient le logiciel qualité de l'établissement.</p> <p>Tous les professionnels ont accès à AGEVAL</p> <p>Les procédures qualité sont signées par un rédacteur, vérificateur et approbateur.</p> <p>Arrivé depuis 2003 d'un directeur adjoint en charge d'une mission qualité ainsi que d'un responsable qualité à temps plein.</p> <p>L'EPAC travaille avec le CECCQA, utilisation des outils du SRA, intervention en cas de problème etc;</p> <p>Sequal, "Quart d'heure Sécu", notification sur le logiciel AGEVAL, activation de la signature des documents pour les professionnels, réunion d'équipe, communication via les événements, Mailing par exemple pour communiquer sur gestion d'une épidémie,</p> <p>Communication sur les points d'entrée des résidents et des professionnels</p>	4

Projet d'écran connecté dans un premier temps pour les résidents (canicule vaccination etc) puis dans un second temps pour les professionnels ;
 Les membres du CVS peuvent faire des propositions d'actions en matière de gestion des risques notamment à l'occasion des questions diverses qu'ils peuvent poser.
 La démarche d'amélioration continue de la qualité de l'ESSMS est partagée avec tous les membres du CVS. Ainsi la démarche de l'évaluation qualité HAS a fait l'objet d'une évaluation interne à laquelle ont pu prendre part des membres du CVS pour donner leurs avis et idées.
 De même, la visite et l'organisation de l'évaluation qualité HAS a été expliquée et a fait l'objet d'échanges avec les membres du CVS, et du CVS relais (dans lequel peuvent participer tous les usagers de l'EPAC).

L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.

4

Commentaire :

Directeur en charge de la qualité (entre autre) et une assistante qualité à 100%.

Utilisation d'AGEVAL comme outil de pilotage.

Le PACQBO (Plan d'amélioration continue de la qualité de l'EPAC) est alimenté sur AGEVAL via les nombreux plans d'action de l'établissement ; Le logiciel AGEVAL évolue également régulièrement.

Critère 3.10.2

La démarche est amenée à évoluer,

Des points réguliers sont faits en CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les membres du CVS relais et du CVS sont invités régulièrement à proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées fait l'objet d'une discussion en CVS en particulier pour construire puis analyser un questionnaire de satisfaction des usagers autour d'un thème particulier.

Objectif 3.11

L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

4

L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.

4

Critère 3.11.1

(Impératif)

Commentaire :

Cartographie des risques avec la commission OGRE (Organe de Gestion des Risques de l'EPAC),

Projet d'établissement page 185 et s.

Le Plan d'action est inséré dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles)

L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.

4

Commentaire :

Déclaration par une FEI ou rapport circonstancié ou témoignage ou par un résident ; analyse par la direction l'encadrement puis déclaration aux autorités compétentes (autorité (conseil départemental et ARS) et procureur de la République. Ces analyse sont tracés dans le logiciel de soins et dans Ageval/ Grille ALARM. Puis retour entre le déclarant et un ou des professionnels afin de proposer des solutions.

Critère 3.11.2
(Impératif)

Ces analyses et solutions sont tracées dans le logiciel de soins ;

Point fait systématiquement entre les trois directeurs toutes les semaines afin de permettre de

faire le point sur ces situations lorsqu'elles se présentent
 Le circuit est protocolisé.
 Les actions sont tracées dans le logiciel et ou dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles).

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

4

Commentaire :

Critère 3.11.3
 Formation bientraitance à l'intention de la pratique - Gestion de la violence - Formation sur la prévention de la maltraitance, troubles du comportement ADP (FO FAM) ou les situations sensibles sont mises à plat FEI si supérieur ou égale à trois, analyse de la situation à l'aide d'un GRIF (analyses pluridisciplinaires).
 Méthode "ALARM".

Objectif 3.12 L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4

L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.

4

Critère 3.12.1
 (Impératif)
Commentaire :
 La plainte (formulaire, mail, courrier) arrive au circuit qualité, accusé de réception puis enquête et enfin retour systématique auprès du déclarant
 Tout est archivé dans des classeurs de conciliations.

L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.

4

Critère 3.12.2
 (Impératif)
Commentaire :
 Bilan annuel au CVS et l'OGRE pour les professionnels et CR disponible sur AGEVAL.
 Réponses systématiques données aux déclarants.
 Les plaintes et réclamations sont présentées ponctuellement et également dans le cadre du bilan qualité présenté annuellement
 Elles font l'objet de réponses à des questions qui peuvent émerger suite à ces présentations.

Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.

4

Critère 3.12.3
 (Impératif)
Commentaire :
 Distribution d'un formulaire de plainte et réclamation: le libr'expression ou écrit par mail ou courrier. L'ESSMS communique la réponse dans le libr'expression si les réclamations sont anonyme si non la réponse est faite directement à la personne.

Systématiquement une réponse est donnée aux auteurs de la plainte ou de la réclamation.
 La plainte est analysée en équipe pluridisciplinaire (cadre puis équipe). un GRIF peut avoir lieu avec l'élaboration d'un plan d'action si nécessaire suivant la nature de la plainte ou de la réclamation.

Tout est tracé dans les registres de conciliations.

Une réponse est apportée à chaque plainte, voire une rencontre peut être proposée;
 Une fois l'analyse et la réponse données aux auteurs, l'information est communiquée dans la libre expression (journal trimestriel ou lettre à destination des familles) (Cf p. 8 du RF);
 Exemple : Réfrigérateur laissé à disposition des familles suite à des demandes faites par ces derniers.

Objectif 3.13 L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4

	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>La principale source d'identification des risques est la déclaration des évènements indésirables. Actuellement, celle-ci se fait d'une manière formelle sous forme de fiche informatisé (logiciel Ageval) et, dans les cas où un résident est directement concerné, notée également dans le dossier de soins de celui-ci.</p> <p>La Direction a pris la décision de mettre en place un support de déclarations de ces évènements informatisé afin de centraliser toutes les déclarations.</p> <p>L'analyse des risques</p> <p>L'ensemble des supports (questionnaires de satisfaction, fiche d'évènements indésirables, déclarations d'accident de travail, évaluations interne / externe, des défaillances reconnues) sont analysés au moins deux fois par an lors de réunions de comité de Direction.</p> <p>Si nécessaire, un plan d'actions est ensuite élaboré et un retour sur expérience est effectué.</p>	
Critère 3.13.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.	4
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le CSE est destinataire si l'EI est coté > trois et plus.</p> <p>Transmission systématique aux autorités si cotation > trois.</p> <p>Les Eis sont présentés aux CVS (nombres, natures, effets....) ainsi que les actions mises en place dans le cadre de la présentation du bilan qualité. Ils font également l'objet d'échanges avec les membres du CVS qui souhaitent poser des questions.</p>	
Critère 3.13.4	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4
Objectif 3.14	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives via AGEVAL (GRIF),</p> <p>La Charte de déclaration des EIS qui précise que tous les professionnels peuvent déclarer des EIS.</p> <p>La FEI est analysée au service qualité (criticité) puis donnée au responsable concerné afin que celui-ci le traite.</p> <p>Si Cotation > 3, transmission au CSE et déclenchement d'un GRIF.</p>	
Critère 3.14.1	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>"Quart d'heure Sécu" (Feuilles d'émargement).</p> <p>Charte d'engagement des déclarations.</p>	
	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,75
	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Plan bleu réactualisé très régulièrement plusieurs fois par an et transmis aux autorités de tutelle tous les ans;</p> <p>Les professionnels ont accès au plan bleu via AGEVAL et ont eu une communication via le "Quart</p>	

(Impératif)	<p>d'heure Sécu".</p> <p>Le plan bleu est adapté aux risques principaux de l'établissement (canicule, inondations etc);</p> <p>Le DARDE est à jour.</p> <p>Envois de courriers aux partenaires pour sensibiliser sur le risque canicule, accès aux salles climatisés de l'établissement</p> <p>Il existe une traçabilité de déclenchement du plan bleu.</p> <p>La direction a présenté à l'ensemble des membres du CVS le dernier Plan Bleu qui a fait l'objet de discussions.</p>	
	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	4
Critère 3.14.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Mise en place de "quart d'heure Sécu" et communication sur Ageval</p>	
(Impératif)	<p>Les plans bleu, PCA ... sont systématiquement envoyés aux autorités de tutelle tous les ans.</p> <p>Référente sécurité au travail PRAPS (diplôme PRP)</p>	
	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Simulation incendie (deux groupes par mois).</p>	
Critère 3.14.3	<p>Mise en oeuvre d'une situation réelle d'inondation (2023).</p>	
	<p>Après chaque formation, il y a un questionnaire sur la formation (retours des agents),</p>	
	<p>Lorsqu'il y a le déclenchement d'un Plan bleu, une cellule de crise est déclenchée et une analyse à la fin de la crise s'effectue pour étudier les facteurs à l'origine de la crise.</p>	
	<p>Un plan de crise et de continuité de l'activité peut être élaboré.</p>	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	3
Critère 3.14.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>"Quart d'heure SECU"</p>	
Objectif 3.15	<p>L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.</p>	3,33
	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	3
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Un des objectifs du CPOM ;</p>	
	<p>Projet de reconstruction aux normes environnementales;</p>	
	<p>Effort de l'établissement pour se mettre en conformité avec la Loi EGALIM. Regroupement d'achats avec d'autres établissements. Malgré cela, l'établissement est loin des taux demandés par la réglementation.</p>	
Critère 3.15.1	<p>Compost</p>	
	<p>Lutte contre le gaspillage, campagne de pesée des déchets (comparaison entre les établissements);</p>	
	<p>Projet de se doter d'une Charte engagement durable à destination des professionnels et des résidents (ambition de nommer des ambassadeurs)</p>	
	<p>Obligation de formation des cadres ;</p>	
	<p>Changement de la politique d'achat en modifiant les consommations de l'établissement (verres, barquettes , halogènes, etc)</p>	
	<p>Objectif de diminution des consommations d'énergie. Travail de suivi des consommations de l'eau,</p>	

de l'énergie et encouragement au Télétravail quand cela est possible.

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.

3

Commentaire :

Absence de paragraphe dans le PE sur la stratégie numérique de l'établissement.

L'établissement dispose d'une Charte graphique;

L'EPAC dispose de logiciels métiers (soins, paie, finance etc);

Critère 3.15.2 Les professionnels ont accès à des postes informatiques gérés par un prestataire extérieur; projet de sécuriser le parc informatique, plan d'investissement, sur la wifi etc; L'ESSMS s'est doté de protocoles en matière de sécurité informatique.

Ces actions s'inscrivent dans un plan d'investissement.

Diagnostic CNIL fait par l'établissement

Les professionnels ont des identifiants et des codes d'accès par logiciel,

Un rappel via le "quart d'heure Sécu" sur la sécurité (ne pas mettre de clé USB, ne pas aller sur des sites interdits etc).

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.

4

Commentaire :

Critère 3.15.3 Session commune pour se connecter au serveur et identifiant et code individuel pour les logiciels (de soins, finances, paies etc)

Foyer FAM : utilisation du logiciel de soins n'est pas utilisée de manière optimisée, toutes les informations sont notées dans les transmissions alors qu'elles pourraient être classées dans des catégories spécifiques (ce qui permettrait de faciliter les recherches de donnée)

EHPAD : formation de trois voire quatre jours sur le logiciel de soins.

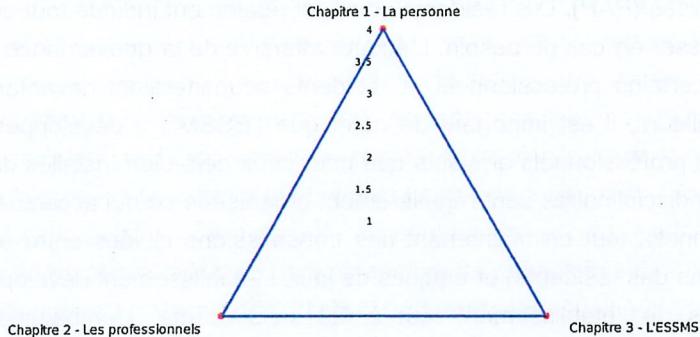
Axes de progrès

(*reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3*)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

L'établissement étant fusionné avec le FO/FAM Le PRADA, les éléments du chapitre 3 et ceux en lien avec la politique général sont traités en transversal et donc déployés de façon identique sur l'EHPAD et sur le Foyer.

L'évaluation qualité de l'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes d'accueil. Les échanges ont été constructifs et se sont déroulés dans un climat de confiance mutuelle.

L'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs de respect et de bienveillance à l'égard des personnes accueillies fondent l'organisation de la prise en charge des personnes âgées hébergées. Les bâtiments sont bien disposés et sont plutôt agréables, lumineux et spacieux. Seul bémol, en 2000 des architectes ont conçu des chambres doubles pour l'EHPAD de l'EPAC, ce qui peut poser quelques problèmes de cohabitation entre certains résidents. Malgré cette difficulté, la Gouvernance et les professionnels de l'EHPAD savent parfaitement gérer les relations entre les résidents, ce qui rend cette situation quasiment invisible.

Les espaces extérieurs permettent aux résidents et à leur familles de se promener.

Toute l'organisation mise en place vise à ce que chaque personne puisse vivre sereinement et avoir accès à des activités de la façon la plus adaptée et inclusive possible à sa situation.

Au cours des entretiens avec les membres du CVS notamment nous avons pu constater que les relations avec les familles des usagers sont saines et respectueuses. Cela fait plaisir de constater que cette instance complétée par les CVS relai, vit et apporte ses avis dans une ambiance constructive. La fête de l'EHPAD ou le Noël des résidents constituent autant de moments mis à disposition des familles pour faire connaissances et participer à la vie de l'établissement. Des activités bénévoles, voire la création d'une association des familles pourrait apporter encore davantage de dynamisme à une structure qui n'en manque pas

Durant l'évaluation, l'ensemble des équipes s'est montré très transparente dans sa communication, cherchant à démontrer au mieux la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes accompagnées mise en place. La qualité et la clarté des documents institutionnels renforcent cette exigence de l'ESSMS envers les usagers, les familles, les partenaires et les autorités. La production de ces nombreux documents en FALC serait un plus appréciable. De même, la création d'un document pour recueillir le consentement des personnes accompagnées en faveur de la diffusion de leur image est actuellement à l'étude. Il permettra à la structure d'agir en conformité avec la réglementation. Un travail de réflexion est sérieusement en cours sur ces deux sujets (Droit à l'image et rédaction des documents institutionnels en FALC) à l'heure où nous terminons la rédaction de ce pré-rapport.

Un très grand travail de communication en faveur des usagers et de leurs proches afin de montrer les qualités de cette structure tant dans son accueil, que dans le professionnalisme des personnels est à souligner avec des

initiatives telles que le CVS Relai de l'EHPAD dans lequel tous les usagers peuvent s'exprimer librement.

L' EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs et l'organisation mises en place permettent d'offrir un cadre de vie le plus respectueux des droits et des besoins des personnes accueillies. Les entretiens réalisés lors de l'évaluation de l'EHPAD nous ont permis de constater que les résidents trouvent la réalisation des soins de bonne qualité et effectuée dans une volonté de respect des règles de bientraitance. Ils ont également fait part aux évaluateurs rencontrés d'une rigueur de suivi, d'actualisation et/ou de réalisations projets d'accompagnement personnalisés (PAP). Les résidents nous ont également indiqué tout comme les professionnels qu'ils savaient vers qui s'adresser en cas de besoin. L'écoute attentive de la gouvernance est très importante dans cet établissement même si certains professionnels et résidents souhaiteraient davantage de proximité avec le directeur de l'EHPAD. Par ailleurs, il est important de noter que l'ESSMS a développer un important travail de formations aussi bien pour les professionnels arrivants que pour ceux déjà bien installés dans leur profession dans la structure. Des réunions pluridisciplinaires sont régulièrement organisées ce qui accentue l'efficacité des relations entre les différents professionnels, tout en maintenant des transmissions ciblées entre équipes de nuit (dès lors pleinement associées aux soins des résidents) et équipes de jour. L'établissement développe une politique de QVT en faveur des professionnels de l'établissement tout à fait satisfaisante. L'embauche de professionnels (en particulier d'un IPA en cours de formation, médecin coordonnateur), permet désormais de reprendre certains projets. Il convient de souligner par ailleurs l'excellente coordination entre les professionnels qui peuvent communiquer aisément en faveur de l'amélioration continue de la qualité des soins et de leur prise en charge.

Enfin, il convient de souligner que l'EHPAD et ses résidents sont parfaitement bien insérés dans la cité et au sein d'associations avec lesquelles ils échangent des activités et des relations cordiales.

En conclusion, l'EHPAD, sa gouvernance et ses professionnels montrent un réel souci de bien faire, dans un climat de bienveillance et animés par une volonté de faire progresser de manière continue la qualité de ses prestations. Les échanges préparatoires à l'évaluation et l'accueil qui nous ont été réservés, lors de notre visite, ont été chaleureux et cordiaux. Nous en sommes très reconnaissants à l'égard de la direction, des professionnels, des personnes accompagnées et de leur famille rencontrés que les évaluateurs remercient chaleureusement.

Observations de l'ESSMS

Chapitre 1

Critère 1.10.3: Il est fait référence au PP (Projet Personnalisé) et au PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) ne serait-il pas préférable d'utiliser systématiquement PAP acronyme utilisé dans l'établissement.

Critère 1.10.4: faute de frappe "information ne fonction" à remplacer par "information en fonction"

Critère 1.14.4: "Dépistage régulier dans l'établissement" peut-être préciser que l'établissement a une convention avec le CRCDC

Critère 1.15.8: il est noté la participation d'un Sophrologue: à notre connaissance il n'y a pas eu d'intervention de Sophrologue.

Critère 1.15.10: La phrase "réseau peu étendu en raison de l'implantation géographique" à partir de quels éléments cette observation. L'établissement a de nombreuses conventions avec des partenaires sur le territoire.

Critère 1.17.4: "Réunion qui vont prochainement être remise" à mettre au pluriel réunion avec un s et remise avec un s

COTATION DES CHAPITRES PAR THEMATIQUE

Axes forts

Critère 1.3.1: Les CVS relais rassemblent en amont du CVS EPAC l'ensemble des résidents et familles: retirer les familles car seuls les résidents y participent. Il est évoqué 4 CVS relais alors il y en a que 2, un seul par site.

Critère 1.5.1: il est noté la présidente du CVC à remplacer par CVS

Critère 1.7.3: "Le système pourrait être amélioré avec l'utilisation d'un logiciel adapté aux transmissions ciblées: le logiciel est adapté aux transmissions ciblées mais il a été décidé par l'établissement de ne pas déployer les transmissions ciblées.

Critère 1.15.5: il est noté e professionnel il faut noter Le professionnel

Critère 1.15.8: il est noté e professionnel il faut noter Le professionnel

Critère 2.1.3: cotation à 3 alors que que sur les foyers cotation à 4 et que les éléments de preuve sont exactement les mêmes et que la politique d'établissement est déployée en transversale

Critère 2.3.2: qu'est que veut dire "des appels à projet sur des accompagnements informatiques"

Critère 2.7.4: côté en 3,: la cotation semble sévère car il y a un travail poussé sur l'accompagnement de fin de vie en EHPAD (existence d'un protocole (soins 003: protocole d'accompagnement des résidents en fin de vie) et mobilisation d'experts aussi souvent que nécessaires: HAD, Unité soins palliatifs, télédéexpertise...)

CRITERES IMPERATIFS

2.2.1: faute de frappe "pour les sorties en extérieur mise en place et pas mise ne place.

2.2.6 une coquille " Le déploiement de l'exercice des droits sont dans les deux sens et non dans ls deux sens

AXES FORTS

Critère 2.1.1: Il est noté sont optent il faut noter sont aptes....

Critère 2.1.3: Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique: L'EHPAD est côté en 3 et le foyer en 4 alors que les commentaires sont identiques et les démarches aussi.

Critère 2.1.4: En interne un CORETEX (supervision) mis en place; il faut supprimer le terme de supervision car ce n'est pas de la supervision.

Critère 2.2.6: dans ls deux sens il faut noter dans les deux sens

Chapitre 2

Critère 2.4.2: Surveillance accrue de certains professionnels à certaines addictions: alcool, tabac, sexe: ce n'est pas la politique de l'établissement, les résidents sont libres, ils sont simplement sensibilisés aux risques

Critères 2.4.4: faute de frappe GrOs noter Gros

Critère 2.4.7: faute de frappe accompagnement il faut noter accompagnement

Critère 2.5.3: l'observation sur les stages n'est pas justifié pour l'EHPAD: ils ne font pas de stage: supprimer de Lorsqu'un.....ces centres d'intérêts.

Critère 2.6.1: Confusion avec les foyers

Critère 2.7.4: côté en 3,: la cotation semble sévère car il y a un travail poussé sur l'accompagnement de fin de vie en EHPAD (existence d'un protocole (soins 003: protocole d'accompagnement des résidents en fin de vie) et mobilisation d'experts aussi souvent que nécessaires: HAD, Unité soins palliatifs, téléexpertise...)

Critère 2.8.1: remplacer rester à la FAM par au FAM

Critère 2.9.1: Tout le paragraphe "Relation avec la médiathèque.....sportifs de la ville" concerne les foyers et non l'EHPAD

Critère 2.9.2: "on recherche....entretien" concerne le Foyers et non l'EHPAD

Objectif 3.1 l'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance: pourquoi l'EHPAD est coté "étoile" et foyers cotés à 4.

Critère 3.1.2 l'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement (démarche de bientraitance: pourquoi l'EHPAD est coté "étoile" et foyers cotés à 4.

Critère 3.4.1 l'ESSM s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive: l'EHPAD est cotée 4 alors que les foyers sont côté étoile. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.

Critère 3.4.1 l'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive: l'EHPAD est cotée 4 alors que les foyers sont côté étoile. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.

Critère 3.4.4: l'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention: l'EHPAD est cotée 4 alors que les foyers sont côté étoile. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.

Critère 3.4.5: fabrication des panneaux pour signaler les sentiers sur la commune de Bourdeilles et non au sein de l'EPAC: commande de la municipalité; Il est noté organisation d'un marché gourmand ors c'est participation des résidents au marché gourmand organisé par la commune

Critère 3.6.1: remplacer Isle par Lisle

Critère 3.8.1: L'ESSMS intègre la demande de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre: l'EHPAD est cotée 4 alors que les foyers sont côté étoile. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site. et remplacer organigramme EHPAD par organigramme EPAC

Critère 3.10.2: Des comités de retour d'expérience ce n'est pas COREDEX mais GRIF (Groupe de Réflexion Interne sur les feuilles d'Événements Indésirables)

Critère 3.11.1: Ce n'est pas OGR mais OGRE (Organe de Gestion des Risques de l'EPAC) et pas PAQBO mais PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles)

Critère 3.11.2: Remplacer PAQBO mais PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles)

Critère 3.14.4: Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise: l'EHPAD est cotée 3 alors que les foyers sont côté 4. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.

Critère 3.15.3: Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon

Chapitre 3

usage des outils numériques: l'EHPAD est cotée 4 alors que les foyers sont côté 3. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.

CRITERE IMPERATIF

3.11.1: remplacer OGR par OGRE et PAQBO par PACQBO

3.11.2 remplacer circonstancier par circonstancié. remplacer préfecture par autorité (conseil départemental et ARS) et procureur de la république. ces analyse sont tracés dans le logiciel de soins rajouter et dans Ageval/ Grille ALARM Les actions sont tracées dans le logiciel préciser Ageval et remplacer PAQBO par PACQBO

3.12.3: Ecrire : Distribution d'un formulaire de plainte et réclamation: le libr'expression ou écrit par mail ou courrier. On communique la réponse dans le libr'expression si les réclamations sont anonyme si non la réponse est faite directement à la personne.

3.13.1 noter sous forme de fiche informatisé (logiciel Ageval) plutôt que sous forme de fiche.

3.13.3 remplacer fiffe par GRIF

AXES FORTS

Critère 3.1.2: Seul les EI dont la gravité et supérieur ou égal à 3 font l'objet d'une analyse des causes profondes. Comme on est au chapitre 3 ne pas préciser la psychologue de l'EHPAD car c'est aussi la psychologue des foyers

Critère 3.1.3: L'intitulé de la formation est "se connaître en tant que professionnel pour mieux se reconnaître dans les pratiques bientraitantes" et il ne s'agit pas d'Eric PERIOU mais d'Eric PIRIOU

Critère 3.1.4: remplacer "des protocoles sur la charte éthique.... formateur externe" par création d'une charte éthique par les professionnels de l'EPAC avec l'aide d'un formateur externe" cf p83 rapport EE des Foyers.

Critère 3.2.2: "Dans le cadre d'une situation de fin de vie, c'est l'autre résident qui change de chambre" rajouter si il le souhaite. Il faut retirer la phrase suivante la 97ème chambre ne sert jamais pour des stages d'essais à l'EHPAD. Faute de frappe: les professionnels sont des tenues civiles remplacer par les professionnels ont des tenues civiles.

Critère 3.3.1: : faute de frappe les enfans du personnes a remplacer par les enfants du personnel

Critère 3.4.2: partenariat avec un s. le CMP pour des examens ophtalmologiques et des mammographies: je pense qu'on parle du CRCDC mais je ne vois pas le lien avec l'ophtalmologie, en effet par contre ils interviennent pour les mammographies.

Critère 3.4.4: il est noté (CRCD) il faut noter CRCDC

Critère 3.4.5: fabrication des panneaux pour signaler les sentiers sur la commune de Bourdeilles et non au sein de l'EPAC: commande de la municipalité; Il est noté organisation d'un marché gourmand ors c'est participation des résidents au marché gourmand organisé par la commune

Critère 3.5.2: "Une évaluation est faite.....hôteliers": on ne comprend pas la phrase. noter sur l'EHPAD Grille AGIR utilisé + le GDS beaucoup d'observation faite sur le terrain. Sur FO/FAM: remplissage des grilles d'observation pour les résidents.

Critère 3.6.1: l'officine de l'Isle est a remplacer par l'officine de Lisle. remplacer une enquête ALARME par une grille ALARM. Faute de frappe restructuration et non restrcuturation.. Faute de frappe des EI et non de EIS.

Critère 3.7.1 le quart d'heure sécurité est plus un moment d'information que de réflexion.

Critère 3.7.2: ce n'est pas signalement avec l'ARS mais à l'ARS.

Critère 3.8.1: Evaluation annuelle il faut lle. Faute de frappe Elabooration il faut noter plutôt Elaboration.Une réunion par mois sur Ageval: ça n'a aucun sens: le DUERP est réalisé avec 4 réunion par an et en effet il est élaboré sur Ageval. Il faut remplacer PAPRIPAQ par PAPRIPACT.

Critère 3.8.5: faute de frappe continuité de service et non e service. il manque le e à les professionnels.

	<p>Critère 3.10.1 remplacer CECCQ par CECCQA. L'ARS demande une communication sur la QVT via LINKEDIN: on ne voit pas le lien avec LINKDIN on a en effet publié les résultats du concours de pâtisserie sur LINKDIN mais pas de lien avec la QVT.</p> <p>Critère 3.10.2: écrire PACQBO au lieu de PAQBO. est alimenté sur Ageval via et pas va et la démarche est amener à évoluer c'est er et non é.</p> <p>Critère 3.11.1: OGRE il manque le E; PACQBO il manque le C</p> <p>Critère 3.11.2 remplacer circonstancier par circonstancié. remplacer préfecture par autorité (conseil départemental et ARS) et procureur de la république. ces analyse sont tracés dans le logiciel de soins rajouter et dans Ageval/ Grille ALARM Les actions sont tracées dans le logiciel préciser Ageval et remplacer PAQBO par PACQBO</p> <p>Critère 3.12.3: Ecrire : Distribution d'un formulaire de plainte et réclamation: le libr'expression ou écrit par mail ou courrier. On communique la réponse dans le le libr'expression si les réclamations sont anonyme si non la réponse est faite directement à la personne. Il faut remplacer CORETX par GRIF</p> <p>Critère 3.13.3: il faut remplacer quart d'heure sécu par GRIF et écrire GRIF et non griffe</p> <p>Critère 3.14.3: pour les inondations ce n'était pas une simulation mais une mise en œuvre réelle</p> <p>Critère 3.14.4: Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise: l'EHPAD est cotée 3 alors que les foyers sont côté 4. Les éléments de preuve sont les mêmes pour chaque site.</p> <p>Critère 3.15.1: pour se mètre doit être orthographié se mettre. remplacer compagne par campagne et pesé par pesée.</p> <p>Critère 3.15.2: sites interdits il faut un s</p> <p>Peut-être serait-il possible de notifier en introduction que l'établissement étant fusionné les éléments du chapitre 3 et ceux en lien avec la politique général sont traités en transversal donc déployés de façon identique sur l'EHPAD et sur le Foyer.</p> <p>APPRECIATION GENERALE</p> <p>ligne 2: se sont déroulés és et non ées</p> <p>ligne 7 préciser que les architectes ont conçu des chambres doubles sinon on ne sait pas de quoi on parle</p> <p>ligne 15: il faut mettre le CVS relai et non les CVS relai et vit et non vie.</p> <p>ligne 16: pas de s à disposition</p> <p>ligne 19: montré sans e</p> <p>ligne 23 il faudrait préciser de quoi on parle: est ce du droit à l'image?</p> <p>ligne 25: on parle de deux sujets de quoi on parle? quels sont les deux sujets?</p> <p>ligne 28: on dit le CVS relai, il y en aqu'un pour l'EHPAD et par conséquent on dit lequel au lieu de lesquels</p> <p>ligne 32: effectuées avec ée.</p> <p>ligne 43: ce n'est pas un cadre de soin qui a été recruté c'est une IPA qui est en cours de formation</p> <p>ligne 49: il manque le mot faire: volonté de faire progresser.</p>
Observation générale	

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 2.2.5	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</p> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i></p> <p>L'EPAC de Bourdeilles a rédigé une procédure de gestion du droit à l'image. Des formulaires complétés de recueil du droit à l'image se retrouvent dans le contrat de séjour des usagers que l'on retrouve dans le Dossier des résidents. Cependant, la demande de consentement n'est pas formulée systématiquement à chaque diffusion d'images de résidents. Il convient de systématiser la traçabilité du choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image à chaque diffusion.</p> <p>La gouvernance a bien pris connaissance de la cotation 3. Au cours des échanges avec les évaluateurs, elle envisage de remédier au respect du droit à l'image et a indiqué vouloir formaliser une fiche de déclaration de droit à l'image à chaque diffusion.</p>	3

Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS

		Cotation avant observations	Cotation après observations
Chapitre 1	La personne	4	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4	4
	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> Le professionnel explique que les besoins sont évalués à l'entrée du résident et réévalués après quelques jours pour ensuite mettre en place le PAP le professionnel indique que lors de l'élaboration du PAP, un recueil de leurs attentes est prévu et rempli avec les usagers. le professionnel explique que le logiciel utilisé permet d'identifier et de recenser les besoins dans le PAP Dans le projet personnalisé, on retrouve un recueil des besoins et attentes des usagers. Celui-ci est tracé et régulièrement réactualisé.		
Critère 1.10.3	Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> L'entourage n'est pas systématiquement convié au PAP selon le professionnel. C'est en fonction des possibilités et du souhait du résident. L'entourage n'est pas convié mais si le résident le demande, les professionnels peuvent demander à la famille d'être présente. le professionnel explique que beaucoup de PAP sont construits avec les familles des résidents présentant des troubles cognitifs importants. Le résident est incité (dans la mesure du possible) à écrire ses besoins et attentes au sein de son projet personnalisé. Si elle ne peut pas écrire, le professionnel les écrits systématiquement en présence de l'usager. La famille peut être invitée à l'élaboration du projet personnalisé si le résident le souhaite. le professionnel évoque la présence des tuteurs pour certains résidents		
Critère 1.10.4			

	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.	4	4
Critère 1.10.5	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Le professionnel explique que la construction du PAP se fait en plusieurs étapes permettant ainsi à chaque professionnel de pouvoir s'impliquer dans sa réalisation</p> <p>le professionnel explique que le PAP se construit en équipe pluridisciplinaires</p> <p>le professionnel indique que des intervenants extérieurs interviennent régulièrement pour la mise en œuvre du PAP (kiné, ergothérapeute...)</p> <p>La professionnelle entendue énumère les activités proposées au sein de l'EHPAD et à l'extérieur. Elle mentionne que ses collègues se servent d'une liste de partenaires pour pouvoir mettre en œuvre les projets personnalisés et les réactualiser. Cette liste est régulièrement agrémentée.</p>		
	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.	4	4
Critère 1.10.6	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Le professionnel indique que les PP sont réactualisés tous les ans. Pour ne pas oublier de refaire les PAP tous les ans, le professionnel s'appuie sur un tableau récapitulatif avec les dates de tous les PAP.</p> <p>Le professionnel précise que les PP sont réactualisés tous les ans. Pour ne pas oublier de refaire les PAP tous les ans, le professionnel s'appuie sur un tableau récapitulatif avec les dates de tous les PAP.</p> <p>La réévaluation des projets personnalisés est régulièrement faite.</p> <p>Elle tient compte par ailleurs en plus de la réévaluation annuelle des besoins des usagers de sorte que le projet personnalisé des usagers concernés peut ainsi être révisé plus d'une fois par an si nécessaire.</p>		
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4	4
	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.	4	4
Critère 1.12.2	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Le professionnel parle d'une prise en compte des difficultés du résident afin de pouvoir recouvrir de l'autonomie afin de donner l'information et favoriser un maintien et/ou une reprise d'autonomie</p> <p>Le professionnel indique que l'évaluation se fait notamment au travers de la réactualisation des PAP chaque année.</p> <p>le professionnel précise que l'évaluation est faite quotidiennement en fonction des capacités du résident</p> <p>La professionnelle explique qu'elle sollicite au maximum les résidents à la marche, à la participation à la toilette.</p> <p>Elle sait prendre son temps pour les aider à la marche. (autonomie physique des usagers).</p> <p>L'établissement propose du "manger-mains" pour les résidents qui ont du mal à manger avec des couverts (alimentation adaptée pour manger avec les mains).</p>		

Thématique	Accompagnement à la santé	4	4
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p> <p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p>	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i>		
Critère 1.15.8	<p>Le professionnel explique que l'approche non médicamenteuse est valorisée pour ne pas trop faire prendre de traitement aux résidents</p> <p>Le professionnel explique que les activités de relaxation permettent aux résidents d'être apaisé</p> <p>Le professionnel utilise souvent la salle de bien-être avec les résidents déficients cognitivement</p> <p>Séances de kinésithérapie, incitation à la marche en déambulateur de l'usager entendu.</p> <p>Le professionnel parle de séances de gym douce en lien avec les problèmes d'épaule du résident</p> <p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p>	4	4
Critère 1.15.10	<i>Commentaire modifié :</i>		
	<p>le professionnel indique que les résidents bénéficié de soins adaptés à leur besoins et de façon rapide après les demandes</p> <p>le professionnel explique que le médecin a déjà fait intervenir l'HAD pour certains résidents</p> <p>Séances de kinésithérapie assurées par des professionnels en libéral. Une liste des partenaires médicaux qui travaillent en partenariat avec l'établissement est à la disposition des professionnels.</p>		
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4	4
Objectif 1.17	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.</p> <p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p>	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i>		
Critère 1.17.4	<p>le professionnel indique qu'il y a des réunions interdisciplinaires avec le médecin, la psychologues et les équipes de soins</p> <p>le professionnel explique qu'il y a souvent des réunions de coordination organisées pour l'accompagnement du résident</p> <p>le professionnel valorise la pluridisciplinarité des réunions pour un accompagnement global</p> <p>Réunions le jeudi avec le médecin coordonnateur remises en place à partir du 1er novembre prochain.</p>		
Chapitre 2	Les professionnels	3,93	3,94
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75	3,75
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	3,75	3,75

	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	4	4
Critère 2.1.1	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Les professionnels participent régulièrement à des réunions pluridisciplinaires dans lesquelles ils évoquent des situations auxquelles ils sont confrontés ce qui les amènent à une réflexion éthique. Il y a quelques années certains d'entre eux ont réalisé un film avec la participation des résidents. Ce fut l'occasion pour tous de se poser des questions et d'adopter une démarche éthique. La réflexion éthique est omniprésente dans l'établissement grâce aux nombreux échanges et à la réactivité des équipes dès qu'un problème survient. Dès qu'un problème survient dans l'accompagnement d'une PA, les professionnels échangent entre eux et sont aptes à mettre en cause, à réactualiser des procédures ou protocoles.</p>		
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>En interne un CORETEX mis en place. La direction est abonnée à la "news letter d'ERENA" ; si un article est intéressant, celui ci est transféré aux professionnels via AGEVAL; Sessions de formation notamment sur le questionnement éthique ; Réunions régulières entre directions du nord de la Dordogne, sujet de préoccupation partagée notamment sur des problématiques communes; De nombreuses réunions sont organisées au sein des équipes lorsqu'il y a des problématiques éthiques.</p>	4	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86	3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Les professionnels de l'ESSMS encouragent cette liberté au sein de la structure et à l'extérieur. Pour les sorties en extérieur mise en place de puces dans les chaussures afin de permettre aux personnes errantes d'être facilement retrouvées. Cette procédure est tracée systématiquement dans le contrat de séjour et fait l'objet de réactualisation dans le PAP de la personne. Pour toutes autres personnes accompagnées, elles sont libres de sortir de l'ESSMS comme elle le souhaitent. Les contentions sont toutes systématiquement revues toutes les 24 heures conformément à la réglementation et aux procédures mises en place et appliquées.</p>	4	4
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Le déploiement de l'exercice des droits sont dans les deux sens, c'est à dire que l'information est descendante et remontante entre la direction et les professionnels; Les professionnels sont systématiquement associés à la politique de l'ESSMS en la matière ; Cela</p>	4	4

est d'autant plus facile qu'en amont ils ont tous reçus une formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire.

Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4	4
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.	4	4
Critère 2.4.2	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Le psychiatre du CMP et tous les professionnels travaillent en partenariat avec l'EHPAD.</p> <p>Partenariat avec l'équipe mobile "EMEPPA" également.</p> <p>Les professionnels sont sensibilisés aux risques d'addictions : alcool, tabac, sexe.</p> <p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Identification par les professionnels de proximité, alerte faite auprès du chef de service qui suit les recommandations du Plan bleu.</p> <p>Les risques sont pris en compte dans l'élaboration du PAP de chaque résident.</p>	4	4
Critère 2.4.7	<p>Tous les PAP sont construits avec les résidents et sont donnés aux résidents qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent et avec les professionnels qui interviennent auprès des résidents (personnel éducatif, psychologue et le référent de la PA).</p> <p>Les professionnels adaptent la construction du PAP au résident (en plusieurs fois si nécessaire); Evolution des PAP avec des objectifs réalisables.</p> <p>Moyens humains pour accompagner un résident qui aurait un risque de se perdre en se promenant seul dans le village ou ex : risque de fausse route, accompagnement lors du repas d'un professionnel à côté du résident Les professionnels mettent les moyens nécessaire pour valoriser l'autonomie, les libertés des résidents (bénéfices risques)</p>	4	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4	4
	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4	4
Critère 2.5.3	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>L'ESSMS a une politique de développement de l'autonomie des résidents par les professionnels notamment dans le cadre de la vie quotidienne. Ex d'une résidente qui a perdu en autonomie et les professionnels ont peser le pour et le contre de la laisser faire sa toilette seule et la résidente préfère le faire seule; valorisation des compétences de résidents (quiche cuisiné par un résident);</p>	4	4

Thématique	Accompagnement à la santé	3,88	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4	4
Critère 2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> Une psychologue intervient régulièrement auprès des résidents.		
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	3,75	4
Critère 2.7.4	Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	3	4
	<i>Commentaire modifié :</i> Intervention de l'Equipe mobile de soins palliatifs. Il y a un travail poussé sur l'accompagnement de fin de vie en EHPAD (existence d'un protocole (soins 003: protocole d'accompagnement des résidents en fin de vie) et mobilisation d'experts aussi souvent que nécessaires: HAD, Unité soins palliatifs, téllexpertise...)		
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4	4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4	4
Critère 2.8.1	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> Les professionnels le repèrent dans le comportement de la personne. Ces observations sont tracées (changement du linge, modification du comportement) Les résidents ont le choix de rester au FAM ou d'aller en EHPAD indépendamment de leur âge. Il y a une phase d'adaptation en cas de transfert à l'EHPAD (repas partagé, activité, possibilité pour les résidents de faire des activités au FAM ou de revenir dormir dans la structure).		
Objectif 2.9	Les professionnels en discutent avec les résidents pour leur demander les choix sur leur parcours (changement de structure).	4	4
	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.		

	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.	4	4
Critère 2.9.1	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Relations étroites avec les équipes mobiles psy John BOST, l'HAD, des cabinets dentaires, ophtalmologistes, prévention et dépistages de maladies, cancers.... Les unités de réhabilitation sociale.</p> <p>Travail avec la commune, le "Ruban vert" une association sur Brantôme. Pour les jeunes et séniors.</p>		
	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4	4
Critère 2.9.2	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Les professionnels revoient les projets de vie des personnes âgées.</p> <p>Toujours départ du projet à partir des besoins des résidents.</p> <p>Les professionnels passent d'un service à un autre de façon souple sans déstabiliser les usagers.</p> <p>Ils apportent des réponses les plus adaptées possibles.</p>		
Chapitre 3	L'ESSMS	3,98	3,98
Thématique	Bientraitance et éthique	4	4
Objectif 3.1	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.</p> <p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</p>	4	4
Critère 3.1.2	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. Cette démarche fait l'objet d'un travail avec le CVS.</p> <p>Les cas individuels sont traités en équipes pluridisciplinaires à part. Des retours de terrain (par exemple le tutoiement) sont étudiés, analysés puis traités afin d'apporter des solutions concrètes aux questions posées..</p> <p>Le travail d'élaboration le PE se réalise avec un accompagnement extérieur et par différents acteurs au sein de l'établissement, L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche éthique et de bientraitance dans ce cadre notamment.</p> <p>Les documents sont accessibles par tous grâce à AGEVAL</p> <p>Les déclarations d'évènements indésirables sont utilisés par les professionnels (98 en 2023, 185 EI et EIG depuis le début 2024).</p> <p>Les Groupes de réflexion interne sur les Fiches d'EI : chaque EI donne lieu à une analyse des causes profondes. L'ensemble des professionnels pose des questions aux acteurs qui doivent décrire les évènements. Cette approche permet de faire le point sur tout ce qui s'est fait pour répondre immédiatement et à distance.</p> <p>La méthode ALARM est appliquée pour procéder encore plus à une analyse des causes.</p> <p>Seul les EI dont la gravité et supérieur ou égal à 3 font l'objet d'une analyse des causes profondes.</p> <p>Formation des professionnels en matière de bientraitance.</p> <p>Une supervision des professionnels de l'ESSMS est assurée par des psychologues extérieures à</p>		

l'établissement.

Des réunions de résidents ont lieu toutes les semaines. Pour chaque unité, des groupes de paroles se forment avec les éducatrices et la psychologue de l'ESSMS.

Des staffs hebdomadaires des professionnels ont lieu autour d'un thème sous l'égide du médecin coordonnateur.

Les transmissions sont faites entre matin / soir et soir /nuit et nuit / matin quotidiennement.

L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)

4 4

Commentaire modifié :

Absence de bénévole par absence de volontaire.

Des formations en faveur des professionnels arrivant sont systématiquement proposées. Les nouveaux professionnels sont intégrés dans des groupes de formations sur les Droits et obligations des fonctionnaires et sur le thème de la bientraitance.

Critère 3.1.3

Un questionnaire de satisfaction à la fin du stage (33) est complété par le nouveau professionnel. Une Charte de bientraitance leur est distribuée dès leur arrivée dans l'établissement.

Une stagiaire d'un autre ESAT travaille en stage hôtellerie dans l'EHPAD et bénéficie de ces actions de formation.

Des formations "Se connaître en tant que professionnel pour mieux se reconnaître dans les pratiques bientraitantes" de M. Eric PIRIOU sont régulièrement assurées. Cette formation date de 2020 en faveur de tous les professionnels pour le moment mais projet d'extension en faveur des partenaires, voire bénévoles quand il y en aura.

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.

4 4

Commentaire modifié :

Critère 3.1.4

Des formations régulières tous les ans. Des formations sur l'autisme, sur la personne âgée vieillissante, les TMS, bien-être et santé au travail, Alzheimer, trouble du comportement, antigaspillage et manger mains, droits et obligations du fonctionnaire, prévention des chutes, prévention des risques suicidaires....

Création d'une charte éthique par les professionnels de l'EPAC avec l'aide d'un formateur externe

Thématique

Droits de la personne accompagnée

4 4

Objectif 3.2

L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.

4 4

L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

4 4

Commentaire modifié :

Le principe est l'admission en EHPAD en chambre double (18 chambres doubles actuellement avec un projet de transformation en chambres individuelles. Début des travaux prévu pour début 2025, avec une perspective de trois ans de travaux) et demande systématique à tous les nouveaux résidents s'ils souhaitent, dès que cela est rendu possible, de disposer d'une chambre individuelle. Régulièrement les personnes demandent à rester en chambre double.

Dans le cas d'une situation de fin de vie, c'est l'autre résident qui change de chambre s'il le souhaite (La 97e chambre est alors "activée" pour l'accueillir). La famille du résident en fin de vie peut passer la nuit avec son parent.

Aujourd'hui, 60 chambres n'ont pas leur propre salle de bain avec douche, Ce sont trois salles de

douches qui sont mises à disposition pour ces 60 résidents. Le futur projet de transformation prévoit que chaque futur espace personnel comportera sa salle de bain avec douche.

Il y a deux ans, l'OGRE (Organe de gestion des risques de l'EPAC, espace pluridisciplinaire) a repéré l'importance d'installer des rideaux et/ou volets électriques dans les chambres pour préserver l'intimité des résidents et notamment l'hiver quand l'obscurité oblige à utiliser les luminaires tôt en soirée.

Chaque unité est pourvue de salons divers : salle des familles, parcs extérieurs, qui permettent aux résidents seuls ou avec les familles, de s'isoler s'ils le souhaitent.

Chaque résident a la possibilité de prendre ses repas en collectif ou dans son espace de vie personnel.

Critère 3.2.2	<p>La liberté d'aller et venir et l'intimité du cadre de vie individuel sont respectés.</p> <p>Acceptation des animaux personnels et vaccinés.</p> <p>Des espaces refuges avec des petits salons permettant des ambiances différentes. Par exemple, un salon années 1970. Le nouveau projet d'établissement (PE) insiste davantage sur le volet habitation, logement individuel.</p> <p>L'avis des résidents et des membres du CVS est largement sollicité lors des travaux et des nouveaux équipements engagés par l'ESSMS permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie des personnes accompagnées.</p> <p>De la sorte, les travaux envisagés pour l'EHPAD sont régulièrement abordés avec la tenue d'une réunion du CA (dans lequel participe la présidente du CVS) consacrée à ces projets de travaux. Encore les réunions des CVS relais dans lesquelles tous les résidents peuvent participer et sont invités à poser des questions après souvent la présentation des projets envisagés par la gouvernance.</p> <p>Le souci de préserver les droits des résidents est permanent dans l'Epac, puisque, par exemple, des travaux sont prévus pour supprimer les chambres à deux lits construites en 2000.</p> <p>Des petits salons se retrouvent dans toute la structure afin de permettre des échanges entre usagers mais également les résidents et leur famille, dans le respect de leur intimité.</p> <p>Les professionnels ont des tenues civiles (sans port de blouse) afin de rendre plus humain la vie de l'ESSMS.</p> <p>Le vouvoiement est de rigueur systématiquement.</p> <p>Les usagers sont force de propositions pour l'aménagement des espaces, extérieurs comme intérieurs. Par exemple, aménagement du Salon rétro, avec l'installation d'une cheminée électrique, le PASCA qui est librement aménagé par les résidents de l'EHPAD, avec l'aide d'une animatrice ou encore l'installation de "l'Arbre de vie" ou des vélos disposés en fonction des souhaits des résidents voulant se trouver dans des espaces de vie commune.</p>	4	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4	4
Critère 3.3.1	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>La présence des petits salons, 2 salles SNOEZELEN, multi-sensorielles.</p> <p>Des espaces extérieurs.</p> <p>Une salle à manger à disposition des résidents et de leur famille et proches.</p> <p>Les résidents peuvent choisir où ils mangent au restaurant (plats servis à l'assiette), des espaces pour 2/3 résidents où pour accueillir un ou des invités et une salle de restauration pour l'UPHA : 4</p>	4	4

	modes de restauration pour les résidents. Deux salons esthétique. Repas des ainés, le partage avec les écoles souvent présentes, les enfants du personnes qui viennent partager des moments avec les résidents.		
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive. L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés. EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive.	4	4
Critère 3.4.1	<i>Commentaire :</i> L'approche inclusive est largement encouragée de façon permanente. Les usagers sont parfaitement intégrés dans leur territoire et peuvent sortir librement dans le village, participer aux activités culturelles et sportives de celui-ci Bonnes relations avec les autorités de tutelles qui acceptent et comprennent l'organisation et l'approche particulièrement inclusive de l'ESSMS.	4	★
	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.	4	4
Critère 3.4.2	<i>Commentaire modifié :</i> Participation au schéma départemental avec l'ARS ; chaque groupe de travail apporte sa valeur ajouté pour mieux savoir comment arriver à accompagner tous les publics (PA PH) L'ESSMS est l'un des plus vieux membres du CDVS ; L'ESSMS toujours représenté et s'y rend avec deux résidents tous les mois. Dans le projet d'établissement, on retrouve la liste des nombreux partenaires de la structure ; L'ESSMS est un site expérimental dans le (prévention) CRCDC. Intervention dans des partenariats pour la prévention bucco-dentaire; Partenariats avec des établissements sanitaires de Périgueux, en matière de psychiatrie, avec l'hôpital de Vauclaire, avec le CRCDC pour des mammographies....; Préparation des résidents "zone blanche" pour leur expliquer comment va se passer l'examen ; Partenariat avec l'OMEDIT, labellisation Partenariat avec les associations du village (culture, sport)		
	L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4	★
Critère 3.4.4	<i>Commentaire modifié :</i> La télé-consultation, dépistage, télé-expertise ; Il y a deux salle de télé-consultation; Projet d'ouvrir aux habitants du village l'accès à la télé-consultation; Projet d'ouverture du restaurant aux habitants ; l'établissement est intégré au village et inversement L'Epac travaille avec le Centre régional de coordination de dépistage des cancers du col de l'utérus, colorectal et du sein en région Nouvelle Aquitaine (CRCDC) afin de développer une		

véritable politique en faveur du dépistage de ces cancers.

Beaucoup de communication faite autour de cette action ; via le CPOM ; Communication via la presse également ; parmi les Administrateurs, des conseillers départementaux facilitent cette communication ; Entretien directeur de l'établissement avec l'ARS ; Participations aux cérémonies des vœux (médailles d'honneur remises aux agents). Les CR des instances sont envoyés systématiquement aux autorités de tutelles.

L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.

4 4

Commentaire modifié :

Projet télé-consultation pour les habitants Projet co-porté par l'établissement et la commune pour aménager les bords de Dronne pour qu'ils soient accessibles à chacun; Un résident a mené une action de sensibilisation auprès des habitants pour faire voter ce projet;

Critère 3.4.5

Participation au Conseil Départemental de la Vie Social. Participation des résidents à Octobre rose, fabrication des panneaux pour signaler les sentiers sur la commune de Bourdeilles (commande de la municipalité). Participation des résidents au marché gourmand organisé par la commune. Partenariats avec l'Ecole du village. Participation des résidents au Carnaval au mois de mars (fabrication d'un char).

Le jardin de l'EPAC est ouvert aux habitants du village.

Thématique

Accompagnement à l'autonomie

4 4

Objectif 3.5

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.

4 4

Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

Critère 3.5.2

Commentaire modifié :

Des lieux d'accueil des familles, salle des familles pour les repas, les enfants des écoles, la journée des familles, les portes ouvertes.

Le suivi du PAP est très régulier. Il peut-être revu en cas de nécessité en cours d'année.

Grille AGGIR utilisée. Le GDS (Echelle de dépression gériatrique) beaucoup d'observations faites sur le terrain.

Thématique

Accompagnement à la santé

4 4

Objectif 3.6

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?

4 4

	L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.	4	4
Critère 3.6.1	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Convention avec l'officine "Lisle" ; Prescription par les médecins libéraux qui est envoyé à la pharmacie; le circuit du médicament est protocolisé et accessible aux équipes..</p> <p>Absence de médecin coordonnateur depuis d'un an mais le nouveau médecin arrive début novembre. Le circuit du médicament est commun aux trois sites, seul l'administration médicamenteuse change entre les structures en fonction de l'autonomie des résidents.</p>		
	<p>FEI sur le circuit des médicaments amène à une grille ALARM. Un REX avec les équipes soignantes est mené, Les actions mises en place sont tracées sur AGEVAL et sont intégrées dans un plan d'action ; A priori le circuit du médicament a été repéré comme sensible, des actions de prévention sont mises en place (restructuration de l'équipe infirmière, intervention des infirmières de l'Ehpad pour clarifier le process du FAM, ou il y a plus d'erreur); Une IDE de l'Ehpad a participé à la mise en place de la PDA, ce qui n'est pas le cas au FAM.</p> <p>Mise en place des actions en fonction de EI et de l'analyse a priori.</p>		
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4	4
	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4	4
Critère 3.7.1	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Convention avec l'EOH du CH de Perigueux ;</p> <p>L'établissement a fait un DARI et est en train de mettre à jour son DAMRI ;</p> <p>L'ESSMS a créé une procédure sur la gestion du risque infectieux ; Protocole de bio nettoyage.</p> <p>Sensibilisation des professionnels par l'EOH sur l'hygiène des mains Intervention si nécessaire.</p>		
	<p>Labelliser contre les virus contre l'hiver (grippe), référent vaccination, référente prévention (protocoliser sur la grippe et sur la COVID 19, en cours sur la pneumonie à pneumocoque). Une nouvelle stratégie mise en place pour la vaccination, l'établissement a demandé à l'OMEDIT de réfléchir à la rédaction d'un courrier à destination des professionnels ; Le taux de vaccination chez les résidents est indiqué à l'entrée de l'Ehpad ; Tests antigéniques mis à disposition des professionnels.</p> <p>La vaccination est organisée au sein de l'établissement ; Les usagers et professionnels ont pris l'habitude de mettre le masque quand ils sont enrhumés ;</p> <p>Le "Quart d'heure Sécu est un moment d'information sur ces sujets entre professionnels.</p>		
	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4	4
Critère 3.7.2	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Collaboration avec EOH de Périgueux que les équipes peuvent contacter si besoin.</p> <p>Signalement à l'ARS pour des épidémies</p> <p>Si cas dans l'établissement, signalement sur la porte de la chambre et sur le logiciel TITAN. Les précautions complémentaires sont mises en place en fonction de l'infection</p> <p>Les professionnels ont accès aux documents.</p> <p>Travail avec l'EOH de Périgueux</p> <p>Utilisation de la chambre 97.</p> <p>Un chariot toujours tenu prêt pour les différentes infections possibles;</p>		

Gestion du linge pour les infections (sacs hydrosolubles) et gestion de la vaisselle (traitement en dernier, utilisation d'eau de javel...) SHA dans l'établissement.

Thématique	Politique ressources humaines	4	4
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	4	4

L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.

4



Commentaire modifié :

La mise en œuvre d'une politique RH sur l'établissement Il y a deux ans : fusion entre FO et EHPAD; (initialement sujet de préoccupation : la viabilisation des deux services supports); Maintenant : deux agents sur la finance, RH et accueil ; perte de confiance des agents sur la gestion de leur carrière ; L'objectif du directeur pour répondre à cette situation fut d'améliorer la fiabilité du service RH ;

Travail pour développer le dialogue social.

Elaboration des LDG (politique RH, évaluation annuelle avec modification des cotations), titularisations de nombreux agents tous les ans.

Critère 3.8.1	Mise en place d'un comité "CARPE" mené avec les représentants de personnel et la direction qualité et RH, Elaboration du DUERP, une réunion par mois tracé sur AGEVAL ; Le DUERP à jour est réalisé avec 4 réunion par an et est élaboré sur Ageval . Mise en œuvre du PAPRIPACT, chariot médicament motorisé, investissement de matériels (sonomètre) pour mesurer le bruit Procédure en matière d'AT à jour et communiquée (Mise en place d'un "Quart d'heure Sécu") Enquête ANFH sur le climat social afin de se repérer avec d'autres structures (objectivations), Un bilan social est effectué chaque année qui permet de voir l'évolution des accident du travail, des arrêts maladie (taux d'absenteïsme plutôt faible par rapport à la moyenne nationale). Le turn over est également plutôt faible par rapport aux moyennes nationales mais varie en fonction des professionnels Chantier de réorganisation en cours des conditions de travail (la réorganisation part des besoins des résidents tout en respectant les conditions de travail des agents) En mai 2023 un juriste est venue au sein de l'établissement pour établir un diagnostic et proposer des actions d'amélioration (répondre aux besoins résidents et conditions salariales) ; Horaires adaptables pour les équipes, car il faut que la continuité de service soit respectée (activités ouvertes le weekend).	4	4
---------------	---	---	---

L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.

4



Commentaire modifié :

Critère 3.8.5	Stratégie sur les temps partiels en fonction de la continuité de temps partiel les plannings des équipes sont élaborés pour garantir la continuité de service (souplesse reconnue pour les professionnels) document "Règle du planning" qui permet de gérer la situation en cas d'absence d'un professionnel. Effectifs déterminés par les autorités de tutelles respectés.	4	4
---------------	---	---	---

	Procédure dégradée. Plan bleu à jour pour gérer les différents risques permet d'anticiper la continuité de service en anticipant les risques		
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,85	3,85
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4	4
	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> La politique qualité est définie dans le PE, elle évolue constamment. Gestion de la gestion documentaire sur AGEVAL, qui contient le logiciel qualité de l'établissement. Tous les professionnels ont accès à AGEVAL Les procédures qualité sont signées par un rédacteur, vérificateur et approbateur. Arrivé depuis 2003 d'un directeur adjoint en charge d'une mission qualité ainsi que d'un responsable qualité à temps plein. L'EPAC travaille avec le CECCQA, utilisation des outils du SRA, intervention en cas de problème etc; Sequal, "Quart d'heure Sécu", notification sur le logiciel AGEVAL, activation de la signature des documents pour les professionnels, réunion d'équipe, communication via les événements, Mailing par exemple pour communiquer sur gestion d'une épidémie, Communication sur les points d'entrée des résidents et des professionnels Projet d'écran connecté dans un premier temps pour les résidents (canicule vaccination etc) puis dans un second temps pour les professionnels ; Les membres du CVS peuvent faire des propositions d'actions en matière de gestion des risques notamment à l'occasion des questions diverses qu'ils peuvent poser. La démarche d'amélioration continue de la qualité de l'ESSMS est partagée avec tous les membres du CVS. Ainsi la démarche de l'évaluation qualité HAS a fait l'objet d'une évaluation interne à laquelle ont pu prendre part des membres du CVS pour donner leurs avis et idées. De même, la visite et l'organisation de l'évaluation qualité HAS a été expliquée et a fait l'objet d'échanges avec les membres du CVS, et du CVS relais (dans lequel peuvent participer tous les usagers de l'EPAC).		
Critère 3.10.1	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	4	4
	<i>Commentaire modifié :</i> Directeur en charge de la qualité (entre autre) et une assistante qualité à 100%. Utilisation d'AGEVAL comme outil de pilotage. Le PACQBO (Plan d'amélioration continue de la qualité de l'EPAC) est alimenté sur AGEVAL via les nombreux plans d'action de l'établissement ; Le logiciel AGEVAL évolue également régulièrement. La démarche est amenée à évoluer, Des points réguliers sont faits en CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Les membres du CVS relais et du CVS sont invités régulièrement à proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. L'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées fait l'objet d'une discussion en CVS en particulier pour construire puis analyser un questionnaire de satisfaction des usagers autour d'un thème particulier.		
Critère 3.10.2			
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4	4

	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Cartographie des risques avec la commission OGRE (Organe de Gestion des Risques de l'EPAC), Projet d'établissement page 185 et s.</p> <p>Le Plan d'action est inséré dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles)</p>		
	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	4	4
	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Déclaration par une FEI ou rapport circonstancié ou témoignage ou par un résident ; analyse par la direction l'encadrement puis déclaration aux autorités compétentes (autorité (conseil départemental et ARS) et procureur de la République. Ces analyse sont tracés dans le logiciel de soins et dans Ageval/ Grille ALARM. Puis retour entre le déclarant et un ou des professionnels afin de proposer des solutions.</p> <p>Ces analyses et solutions sont tracées dans le logiciel de soins ;</p> <p>Point fait systématiquement entre les trois directeurs toutes les semaines afin de permettre de faire le point sur ces situations lorsqu'elles se présentent</p> <p>Le circuit est protocolisé.</p> <p>Les actions sont tracées dans le logiciel et ou dans le PACQBO (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité Bourdeilles) .</p>		
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.	4	4
Critère 3.11.3	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Formation bientraitance à l'intention de la pratique - Gestion de la violence - Formation sur la prévention de la maltraitance, troubles du comportement ADP (FO FAM) ou les situations sensibles sont mises à plat FEI si supérieur ou égale à trois, analyse de la situation à l'aide d'un GRIF (analyses pluridisciplinaires).</p> <p>Méthode "ALARM".</p>		
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4	4
	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.	4	4
	<p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Distribution d'un formulaire de plainte et réclamation: le libr'expression ou écrit par mail ou courrier. L'ESSMS communique la réponse dans le libr'expression si les réclamations sont anonyme si non la réponse est faite directement à la personne.</p> <p>Systématiquement une réponse est donnée aux auteurs de la plainte ou de la réclamation.</p> <p>La plainte est analysée en équipe pluridisciplinaire (cadre puis équipe). un GRIF peut avoir lieu avec l'élaboration d'un plan d'action si nécessaire suivant la nature de la plainte ou de la réclamation.</p> <p>Tout est tracé dans les registres de conciliations.</p> <p>Une réponse est apportée à chaque plainte, voire une rencontre peut être proposée;</p>		

	<p>Une fois l'analyse et la réponse données aux auteurs, l'information est communiquée dans la libre expression (journal trimestriel ou lettre à destination des familles) (Cf p. 8 du RF);</p> <p>Exemple : Réfrigérateur laissé à disposition des familles suite à des demandes faites par ces derniers.</p>		
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.</p> <p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>La principale source d'identification des risques est la déclaration des événements indésirables. Actuellement, celle-ci se fait d'une manière formelle sous forme de fiche informatisé (logiciel Ageval) et, dans les cas où un résident est directement concerné, notée également dans le dossier de soins de celui-ci.</p> <p>La Direction a pris la décision de mettre en place un support de déclarations de ces événements informatisé afin de centraliser toutes les déclarations.</p> <p>L'analyse des risques</p> <p>L'ensemble des supports (questionnaires de satisfaction, fiche d'événements indésirables, déclarations d'accident de travail, évaluations interne / externe, des défaillances reconnues) sont analysés au moins deux fois par an lors de réunions de comité de Direction.</p> <p>Si nécessaire, un plan d'actions est ensuite élaboré et un retour sur expérience est effectué.</p> <p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives via AGEVAL (GRIF),</p> <p>La Charte de déclaration des EIS qui précise que tous les professionnels peuvent déclarer des EIS.</p> <p>La FEI est analysée au service qualité (criticité) puis donnée au responsable concerné afin que celui-ci le traite.</p> <p>Si Cotation > 3, transmission au CSE et déclenchement d'un GRIF.</p>	4	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p> <p>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</p> <p><i>Commentaire modifié :</i></p> <p>Simulation incendie (deux groupes par mois).</p> <p>Mise en oeuvre d'une situation réelle d'inondation (2023).</p> <p>Après chaque formation, il y a un questionnaire sur la formation (retours des agents),</p> <p>Lorsqu'il y a le déclenchement d'un Plan bleu, une cellule de crise est déclenchée et une analyse à la fin de la crise s'effectue pour étudier les facteurs à l'origine de la crise.</p> <p>Un plan de crise et de continuité de l'activité peut être élaboré.</p>	3,75	3,75
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.</p>	3,33	3,33

L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.

3

3

Commentaire modifié :

Un des objectifs du CPOM ;

Projet de reconstruction aux normes environnementales;

Effort de l'établissement pour se mettre en conformité avec la Loi EGALIM. Regroupement d'achats avec d'autres établissements. Malgré cela, l'établissement est loin des taux demandés par la réglementation.

Critère 3.15.1 Compost

Lutte contre le gaspillage, campagne de pesée des déchets (comparaison entre les établissements);

Projet de se doter d'une Charte engagement durable à destination des professionnels et des résidents (ambition de nommer des ambassadeurs)

Obligation de formation des cadres ;

Changement de la politique d'achat en modifiant les consommations de l'établissement (verres, barquettes , halogènes, etc)

Objectif de diminution des consommations d'énergie. Travail de suivi des consommations de l'eau, de l'énergie et encouragement au Télétravail quand cela est possible.

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.

3

3

Commentaire modifié :

Absence de paragraphe dans le PE sur la stratégie numérique de l'établissement.

L'établissement dispose d'une Charte graphique;

L'EPAC dispose de logiciels métiers (soins, paie, finance etc);

Critère 3.15.2

Les professionnels ont accès à des postes informatiques gérés par un prestataire extérieur; projet de sécuriser le parc informatique, plan d'investissement, sur la wifi etc; L'ESSMS s'est doté de protocoles en matière de sécurité informatique.

Ces actions s'inscrivent dans un plan d'investissement.

Diagnostic CNIL fait par l'établissement

Les professionnels ont des identifiants et des codes d'accès par logiciel,

Un rappel via le "quart d'heure Sécu" sur la sécurité (ne pas mettre de clé USB, ne pas aller sur des sites interdits etc).

Evolutions apportées à l'appréciation générale

Appréciation générale avant observations de l'ESSMS

L'évaluation qualité de l'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes d'accueil. Les échanges ont été constructifs et se sont déroulés dans un climat de confiance mutuelle.

L'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs de respect et de bienveillance à l'égard des personnes accueillies fondent l'organisation de la prise en charge des personnes âgées hébergées. Les bâtiments sont bien disposés et sont plutôt agréables, lumineux et spacieux. Seul bémol, en 2000 des architectes ont conçu des chambres pour l'EHPAD de l'EPAC, ce qui peut poser quelques problèmes de cohabitation entre certains résidents. Malgré cette difficulté, la Gouvernance et les professionnels de l'EHPAD savent parfaitement gérer les relations entre les résidents, ce qui rend cette situation quasiment invisible.

Les espaces extérieurs permettent aux résidents et à leur familles de se promener.

Toute l'organisation mise en place vise à ce que chaque personne puisse vivre sereinement et avoir accès à des activités de la façon la plus adaptée et inclusive possible à sa situation.

Au cours des entretiens avec les membres du CVS notamment nous avons pu constater que les relations avec les familles des usagers sont saines et respectueuses. Cela fait plaisir de constater que cette instance complétée par les CVS relais, vie et apporte ses avis dans une ambiance constructive. La fête de l'EHPAD ou le Noël des résidents constituent autant de moments mis à disposition des familles pour faire connaissances et participer à la vie de l'établissement. Des activités bénévoles, voire la création d'une association des familles pourrait apporter encore davantage de dynamisme à une structure qui n'en manque pas

Durant l'évaluation, l'ensemble des équipes s'est montrée très transparente dans sa communication, cherchant à démontrer au mieux la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes accompagnées mise en place. La qualité et la clarté des documents institutionnels renforcent cette exigence de l'ESSMS envers les usagers, les familles, les partenaires et les autorités. La production de ces nombreux documents en FALC serait un plus appréciable. De même, la création d'un document pour recueillir le consentement des personnes accompagnées est actuellement à l'étude. Il permettra à la structure d'agir en conformité avec la réglementation. Un travail de réflexion est sérieusement en cours sur ces deux sujets à l'heure où nous terminons la rédaction de ce pré-rapport.

Un très grand travail de communication en faveur des usagers et de leurs proches afin de montrer les qualités de cette structure tant dans son accueil, que dans le professionnalisme des personnels est à souligner avec des initiatives telles que les CVS Relais dans lesquels tous les usagers peuvent s'exprimer librement.

L'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs et l'organisation mises en place permettent d'offrir un cadre de vie le plus respectueux des droits et des besoins des personnes accueillies. Les entretiens réalisés lors de l'évaluation de l'EHPAD nous ont permis de constater que les résidents trouvent la réalisation des soins de bonne qualité et effectués dans une volonté de respect des règles de bientraitance. Ils ont également fait part aux évaluateurs rencontrés d'une rigueur de suivi, d'actualisation et/ou de réalisations projets d'accompagnement personnalisés (PAP). Les résidents nous ont également indiqué tout comme les professionnels qu'ils savaient vers qui s'adresser en cas de besoin. L'écoute attentive de la gouvernance est très importante dans cet établissement même si certains professionnels et résidents souhaiteraient davantage de proximité avec le directeur de l'EHPAD. Par ailleurs, il est important de noter que l'ESSMS a développer un important travail de formations aussi bien pour les professionnels arrivants que pour ceux déjà bien installés dans leur profession dans la structure. Des réunions pluridisciplinaires sont régulièrement organisées ce qui accentue l'efficacité des relations entre les différents professionnels, tout en maintenant des transmissions ciblées entre équipes de nuit (dès lors pleinement associées aux soins des résidents) et équipes de jour. L'établissement développe une politique de QVT en faveur des professionnels de l'établissement tout à fait satisfaisante. L'embauche de professionnels (en particulier du cadre de soins, médecin coordonnateur), permet désormais de reprendre certains projets. Il convient de souligner par ailleurs l'excellente coordination entre les professionnels qui peuvent communiquer aisément en faveur de l'amélioration continue de la qualité des soins et de leur prise en charge.

Enfin il convient de souligner que l'EHPAD et ses résidents sont parfaitement bien insérés dans la cité et au sein d'associations avec lesquelles ils échangent des activités et des relations cordiales.

En conclusion, l'EHPAD, sa gouvernance et ses professionnels montrent un réel souci de bien faire, dans un climat de bienveillance et animés par une volonté de progresser de manière continue la qualité de ses prestations. Les échanges préparatoires à l'évaluation et l'accueil qui nous ont été réservés, lors de notre visite, ont été chaleureux et cordiaux. Nous en sommes très reconnaissants à l'égard de la direction, des professionnels, des personnes accompagnées et de leur famille rencontrés que les évaluateurs remercient chaleureusement.

Appréciation générale après observations de l'ESSMS

L'établissement étant fusionné avec le FO/FAM Le PRADA, les éléments du chapitre 3 et ceux en lien avec la politique général sont traités en transversal et donc déployés de façon identique sur l'EHPAD et sur le Foyer.

L'évaluation qualité de l'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes d'accueil. Les échanges ont été constructifs et se sont déroulés dans un climat de confiance mutuelle.

L'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs de respect et de bienveillance à l'égard des personnes accueillies fondent l'organisation de la prise en charge des personnes âgées hébergées. Les bâtiments sont bien disposés et sont plutôt agréables, lumineux et spacieux. Seul bémol, en 2000 des architectes ont conçu des chambres doubles pour l'EHPAD de l'EPAC, ce qui peut poser quelques problèmes de cohabitation entre certains résidents. Malgré cette difficulté, la Gouvernance et les professionnels de l'EHPAD savent parfaitement gérer les relations entre les résidents, ce qui rend cette situation quasiment invisible.

Les espaces extérieurs permettent aux résidents et à leur familles de se promener.

Toute l'organisation mise en place vise à ce que chaque personne puisse vivre sereinement et avoir accès à des activités de la façon la plus adaptée et inclusive possible à sa situation.

Au cours des entretiens avec les membres du CVS notamment nous avons pu constater que les relations avec les familles des usagers sont saines et respectueuses. Cela fait plaisir de constater que cette instance complétée par les CVS relai, vit et apporte ses avis dans une ambiance constructive. La fête de l'EHPAD ou le Noël des résidents constituent autant de moments mis à disposition des familles pour faire connaissances et participer à la vie de l'établissement. Des activités bénévoles, voire la création d'une association des familles pourrait apporter encore davantage de dynamisme à une structure qui n'en manque pas

Durant l'évaluation, l'ensemble des équipes s'est montré très transparente dans sa communication, cherchant à démontrer au mieux la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes accompagnées mise en place. La qualité et la clarté des documents institutionnels renforcent cette exigence de l'ESSMS envers les usagers, les familles, les partenaires et les autorités. La production de ces nombreux documents en FALC serait un plus appréciable. De même, la création d'un document pour recueillir le consentement des personnes accompagnées en faveur de la diffusion de leur image est actuellement à l'étude. Il permettra à la structure d'agir en conformité avec la réglementation. Un travail de réflexion est sérieusement en cours sur ces deux sujets (Droit à l'image et rédaction des documents institutionnels en FALC) à l'heure où nous terminons la rédaction de ce pré-rapport.

Un très grand travail de communication en faveur des usagers et de leurs proches afin de montrer les qualités de cette structure tant dans son accueil, que dans le professionnalisme des personnels est à souligner avec des initiatives telles que le CVS Relai de l'EHPAD dans lequel tous les usagers peuvent s'exprimer librement.

L'EHPAD FAUBOURG Notre Dame de BOURDEILLES est un ESSMS où les valeurs et l'organisation mises en place permettent d'offrir un cadre de vie le plus respectueux des droits et des besoins des personnes accueillies. Les entretiens réalisés lors de l'évaluation de l'EHPAD nous ont permis de constater que les résidents trouvent la réalisation des soins de bonne qualité et effectuée dans une volonté de respect des règles de bientraitance. Ils ont également fait part aux évaluateurs rencontrés d'une rigueur de suivi, d'actualisation et/ou de réalisations projets d'accompagnement personnalisés (PAP). Les résidents nous ont également indiqué tout comme les professionnels qu'ils savaient vers qui s'adresser en cas de besoin. L'écoute attentive de la gouvernance est très importante dans cet établissement même si certains professionnels et résidents souhaiteraient davantage de proximité avec le directeur de l'EHPAD. Par ailleurs, il est important de noter que l'ESSMS a développer un important travail de

formations aussi bien pour les professionnels arrivants que pour ceux déjà bien installés dans leur profession dans la structure. Des réunions pluridisciplinaires sont régulièrement organisées ce qui accentue l'efficacité des relations entre les différents professionnels, tout en maintenant des transmissions ciblées entre équipes de nuit (dès lors pleinement associées aux soins des résidents) et équipes de jour. L'établissement développe une politique de QVT en faveur des professionnels de l'établissement tout à fait satisfaisante. L'embauche de professionnels (en particulier d'un IPA en cours de formation, médecin coordonnateur), permet désormais de reprendre certains projets. Il convient de souligner par ailleurs l'excellente coordination entre les professionnels qui peuvent communiquer aisément en faveur de l'amélioration continue de la qualité des soins et de leur prise en charge. Enfin, il convient de souligner que l'EHPAD et ses résidents sont parfaitement bien insérés dans la cité et au sein d'associations avec lesquelles ils échangent des activités et des relations cordiales.

En conclusion, l'EHPAD, sa gouvernance et ses professionnels montrent un réel souci de bien faire, dans un climat de bienveillance et animés par une volonté de faire progresser de manière continue la qualité de ses prestations. Les échanges préparatoires à l'évaluation et l'accueil qui nous ont été réservés, lors de notre visite, ont été chaleureux et cordiaux. Nous en sommes très reconnaissants à l'égard de la direction, des professionnels, des personnes accompagnées et de leur famille rencontrés que les évaluateurs remercient chaleureusement.

